Les Engagés – 111 propositions

Thèmes
1. Prendre soin de soi et des autres
2. Vivre en harmonie avec la nature
3. Une économie au service d'une vie de qualité
4. La culture et l'éducation pour tous
5. Une place pour chacune et chacun
6 ; Un Etat efficace dans une démocratie apaisée et sécurisée

1. Prévenir avant de devoir guérir : Mesurer l'impact sur la santé de toutes les politiques

Nous souhaitons privilégier une politique de santé axée sur la prévention et agir sur tous les facteurs de la santé en ayant une approche « santé » transversale à l'ensemble des politiques publiques.

Concrètement

Le financement accordé aux politiques de promotion de la santé et de prévention sera doublé et augmentera avec le PIB. De plus, chaque décision politique doit être évaluée par rapport à son impact sur notre santé physique et mentale.

Pourquoi ?

- *En comparaison avec les autres pays européens, la part du PIB dépensée dans la prévention n'est que de 0,2% par an alors que 10,94% du PIB est consacré aux soins de santé. Augmenter le montant alloué à la promotion et prévention permet d'améliorer la qualité de vie, d'avoir un retour sur investissement et des économies en soins de santé.*
- *Un Etat proactif en matière de santé doit veiller à ce que toute politique menée, dans chaque compétence et à chaque niveau de pouvoir que ce soit, prenne en compte la dimension « Santé » dès le début du processus décisionnel et soit de nature à renforcer l'état de santé de la population ou d'une partie de citoyens !*

0,2 %

Part du PIB consacrée annuellement à la promotion et prévention de la santé.

€1 investi = €4 économisés

Selon certaines estimations, 1€ investi dans la promotion et la prévention permet d'économiser 4€ en soins de santé

20%

La réduction des coûts pour les quatre pathologies (AVC, diabète de type 2, insuffisance cardiaque et cancer) grâce à la prévention. En chiffres absolus, cela signifie après quelques années une diminution de près de 5 milliards d'euros des dépenses en soins de santé, moins d'allocations et une productivité accrue[1].

 # Santé

[1] https://issuu.com/vokavzw/docs/hc_-_preventie_met_impact?fr=sMzgwZTU3ODgwODU , p. 23.

2. Un esprit sain dans un corps sain : Faire de la santé mentale une cause nationale

La santé mentale est la nouvelle crise sanitaire. La consommation d'antidépresseur est préoccupante. Près de 5% de la population ont déjà sérieusement envisagé de se suicider et la pandémie a encore aggravée la situation. Les conduites à risque ont augmenté chez les jeunes ; scarification, troubles alimentaires, prise excessive d'alcool et/ou de drogues… Les troubles mentaux comme la dépression ou le burn-out affectent de nombreuses personnes âgées et sont à l'origine de plus d'un tiers des incapacités de travail de longue durée. Nous voulons faire de la santé mentale, en particulier celle des jeunes, une véritable cause nationale, notamment en favorisant une détection précoce des situations à risque.

Concrètement

Les professionnels du soin, du social et de l'enseignement seront formés afin d'être en mesure de détecter les situations à risque et d'orienter les personnes vers des professionnels de la santé. Des moyens complémentaires seront notamment octroyés aux centres PMS et PSE pour la mise en place de groupes de paroles où les jeunes peuvent s'exprimer sur leur ressenti et leur santé mentale comme physique.

Les jeunes auront droit à douze séances individuelles remboursées par an avec un psychologue agréé, assurant ainsi un suivi régulier et professionnel. Ils auront également la possibilité de consulter des professionnels de la santé mentale en ligne afin de leur garantir un accès rapide et sans contrainte géographique.

La convention « soins psychologiques » de première ligne sera renforcée afin de rendre ces soins plus accessibles. La formation des médecins aux pathologies mentales sera renforcée. Des Équipes Mobiles d'Intervention Psychologique circuleront dans des bus ou des camionnettes équipés dans les communes afin d'approcher les solutions thérapeutiques et de les rendre plus accessibles. Elles permettraient un premier contact avec un professionnel de la santé mentale sans rendez-vous. Le rôle du médecin généraliste dans la prévention, la détection et le suivi de la prise en charge des maladies mentales sera mieux reconnus. Le développement de collaborations plus étroites entre les psychiatres et les médecins généralistes sera soutenu afin de favoriser une approche globale du patient.

La loi sur le bien-être des travailleurs sera également revue afin de renforcer sa mise en œuvre. Chaque travailleur aura notamment droit, dans le cadre de la médecine du travail, à une consultation psychologique afin de faire le point sur sa santé mentale. Les projets pilotes mis en place actuellement en vue d'accompagner les travailleurs indépendants et de prévenir les problèmes de dépression et de burn-out seront progressivement élargis. Une attention particulière sera accordée au burn-out des soignants eux-mêmes. Le Forem et Actiris développeront des formations sur le bien-être et la gestion du stress.

Pourquoi ?

- *Les jeunes font face à des difficultés accrues pour trouver leur place dans la société. Ils sont conscients qu'ils seront amenés à trouver des réponses à des problématiques complexes tels que le réchauffement climatique, la paupérisation, l'affaiblissement du pouvoir d'achat, etc. Ce qui affecte leur optimisme et génère de l'anxiété.*
- *La législation belge sur le bien-être au travail est une des plus performantes d'Europe. Elle est pionnière en matière de prévention et de lutte contre le stress et de harcèlement au travail. Elle ouvre la porte à des stratégies permettant d'impliquer davantage le personnel dans l'amélioration des conditions de travail et de l'organisation du travail. Pourtant sa mise en œuvre reste laborieuse. Trop souvent elle est prise comme une formalité sans réel suivi et sans traduction opérationnelle des plans d'action. Par manque de volonté, d'ambition et d'investissement de la part des décideurs au sein des entreprises. L'absentéisme, en hausse constante, est un des résultats de cette politique manquée*

36,4%

Pourcentage de travailleurs en incapacité de travail longue durée souffrant de troubles mentaux comme la dépression ou le burn-out.

52,3%

Pourcentage de belges indiquant que leur santé mentale avait été affectée négativement par la pandémie de COVID-19 au cours des 12 derniers mois (étude statistique publiée par Statbel en février 2022). Parmi les catégories de population, ce sont les 16-24 ans qui sont les plus impactés : 63,1% des jeunes font état d'une dégradation de leur état de santé mentale par suite de la pandémie.

1.720

Nombre de décès par suicide ont été enregistrés en 2019[2]. Les chiffres les plus élevés ont été constatés dans les groupes d'âge de 45 à 64 ans. Le suicide est la première cause de décès chez les jeunes. Il est également la 3e cause de mortalité précoce, c'est-à-dire une mort survenue avant l'âge de 75 ans.

 # Santé

[2] https://www.preventionsuicide.be/chiffres-suicide#:~:text=Selon%20Sciensano%2C%20l'Institut%20Belge,1265%20hommes%20et%20463%20femmes

3. Pas d'austérité pour la Santé : Une norme de croissance de 3,5%

Nous voulons atteindre et maintenir un cap budgétaire ambitieux en matière de santé par la mise en œuvre d'une norme de croissance des soins de santé suffisante pour répondre aux besoins croissants.

Concrètement

Nous proposons de prévoir une norme de croissance des soins de santé de 3,5% et de garantir que tout budget dégagé par une réforme dans le secteur de la santé soit réinvesti dans la santé.

Pourquoi ?

- *Ces dernières années, le budget des soins de santé a été insuffisant pour répondre aux défis majeurs de notre système de santé en raison d'une norme de croissance des soins de santé (sensée répondre à l'augmentation des besoins en raison du vieillissement de la population et des innovations dans la manière de soigner) insuffisante et d'économies imposées au secteur.*

3,5 % : En juin 2023, le Bureau du plan indiquait que « Les déterminants des prestations de soins de santé (prévalence des maladies chroniques, vieillissement de la population, facteurs socioéconomiques, évolution de la pratique médicale et progrès technologique médical) conduisent à un taux de croissance annuel moyen de 3,5% en termes réels entre 2024 et 2028, supérieur à la norme de 2,5 »[3]

37,993 milliards € : Budget 2024 fixé par le Comité de l'assurance=budget 2023+norme de croissance 2,5% (soit 900 millions €) et indexation

37,268 milliards € : c'est le budget réel de 2024 avant les ajustements budgétaires. Il y a donc un delta de 725 millions €. Autrement dit, la norme de croissance a été rabotée à 2% et des économies et réductions de dépenses.

 # Santé

[3] Bureau du plan, juin 2023, https://www.plan.be/uploaded/documents/202306150854330.FOR_MIDTERM_2328_12846_F.pdf

4. La guerre au cancer : Renforcer la prise en charge du cancer et des autres maladies en croissance

Nous voulons renforcer la lutte contre le cancer, ainsi que contre d'autres maladies dont la fréquence augmente comme les maladies cardiovasculaires, les maladies rares, la maladie d'Alzheimer, les troubles mentaux… Cela demande la mise en œuvre de plans stratégiques à l'échelle nationale.

Concrètement

Nous voulons élaborer et mettre en œuvre les plans suivants :

- Plan pour faire reculer le cancer basé sur des actions fortes face aux comportements néfastes pour notre santé et qui sont sources de cancer (tabac, alcool, mauvaise alimentation, manque d'activité physique, UV), un dépistage plus important et le renforcement de l'accès aux diagnostics et aux soins oncologiques.
- Plan de lutte contre les maladies cardiovasculaires basé sur une prévention active et une sensibilisation de la population face aux risques cardiovasculaires, une prise en charge adaptée des facteurs de risque (tabagisme, alcool, obésité, sédentarité, hypertension, diabète), une détection et une prise en charge précoces ainsi qu'un meilleur accès et l'amélioration des prises en charge multidisciplinaires existantes.
- Plan maladies rares visant à réduire le retard de diagnostic et l'errance, à améliorer la prise en charge de ces patients et à veiller à assurer l'accessibilité des traitements et des médicaments.
- Plan Alzheimer, démence et maladies apparentées visant à améliorer l'accès au diagnostic et optimiser le parcours de soins, améliorer la qualité de vie des personnes malades et leurs familles, renforcer la recherche et accentuer l'information de la population sur ces maladies.
- Plan Santé mentale basé notamment sur une détection précoce des situations à risque afin d'agir rapidement et d'éviter l'aggravation de la situation et des souffrances qui nécessitent une prise en charge plus lourde, et sur le renforcement de l'offre de soins.

Pourquoi ?

- *Ces maladies concernent un nombre très important de citoyens. Par exemple, un homme sur trois et un peu plus d'une femme sur quatre développera un cancer avant son 75ème anniversaire.*
- *La lutte contre ces maladies demande de coordonner plusieurs niveaux de pouvoir et d'agir à plusieurs niveaux. Des actions de prévention peuvent avoir un réel impact sur l'apparition ou l'évolution de la maladie. La détection précoce peut avoir un impact positif majeur sur les chances de guérison. La prise en charge des personnes malades doit être améliorée. La recherche est essentielle pour améliorer l'efficacité des traitements et mieux connaître les facteurs de risque.*

1 sur 3 et un peu plus d'1 sur 4 : C'est le nombre respectivement d'hommes et de femmes qui développeront un cancer avant leurs 75ème anniversaire[4].

30000 : c'est le nombre de décès provoqués chaque année par les maladies cardiovasculaires.

Entre 3,5 et 3,9 : c'est le pourcentage de la population belge qui souffre d'une maladie rare.

70 : c'est le pourcentage de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (ou apparentées) qui demeurent chez elles et/ou sont prises en charge par leur conjoint ou leurs enfants devenus adultes.[5]

 # Santé

[4] *https://www.cancer.be/sites/default/files/fcc_baromge_re_chapitre_1_-_introduction.pdf, page 15.*

[5] https://aalz.be/

5. Un médecin pour chacun : Suppression des quotas INAMI et renforcement du personnel soignant

Nous voulons que chaque citoyen puisse être suivi de manière régulière par un médecin généraliste et avoir accès dans un délai raisonnable à un spécialiste lorsque cela est nécessaire pour sa santé et se soigner. Nous souhaitons également renforcer la qualité des soins en augmentant le nombre d'infirmiers grâce à la mise en place d'un plan d'attractivité et de rétention.

Concrètement

Les quotas de numéros INAMI octroyés aux médecins et dentistes formés en Belgique seront supprimés. Le concours à l'entrée des études sera également supprimé. Les mesures de soutien à l'installation de médecins généralistes, spécialistes et de dentistes sur l'ensemble du territoire dans les communes en pénurie seront renforcées. Les communes en pénurie seront notamment invitées à mettre à disposition une infrastructure où le médecin pourrait exercer sans payer de loyer pendant 5 ans.

Un plan d'attractivité et de rétention d'infirmiers et d'aides-soignants sera mis en œuvre pour encourager de nombreux jeunes à se former à ces professions et soutenir les professionnels en place pour éviter qu'ils quittent la profession. Ce plan comprend une revalorisation financière, l'augmentation des normes d'encadrement, la reconnaissance des spécialisations, une augmentation du personnel de soutien, des aménagements de fin de carrière et la reconnaissance de la pénibilité du métier pour la pension.

L'accès aux psychologues de 1ère ligne sera facilité par une révision de la convention, tandis que les aidants proches seront davantage soutenus notamment par un accès facilité au statut, des offres de répit, une meilleure information…

Pourquoi ?

- *Sur les 262 communes wallonnes, 129 sont confrontées à une pénurie et 57 sont confrontées à une pénurie grave de médecins généralistes. Les habitants de ces communes rencontrent donc d'importantes difficultés pour trouver un médecin généraliste prêt à les prendre en charge. La proportion de médecins âgés de plus de 55 ans qui vont prendre leur pension dans les 10 ans risque d'accentuer encore cette situation.*
- *Les délais d'attente pour consulter certains médecins spécialistes ou pour passer certains examens sont beaucoup trop longs, avec pour conséquence le risque d'aggravation de l'état de santé des patients.*
- *On empêche nos étudiants de devenir médecin mais on importe hors quota des spécialistes venus des pays de l'est, c'est un non-sens !*
- *La pénurie de soignants a pour conséquence que les hôpitaux doivent fermer des lits voire des services entiers. La pénurie actuelle d'infirmiers risque de se renforcer encore à l'avenir en raison d'un nombre trop faible de jeunes qui entament cette formation et d'un nombre important d'infirmiers qui décident de quitter la profession.*
- *La santé mentale des citoyens s'est détériorée fortement ces dernières années. Il faut détecter précocement les situations à risque pour agir rapidement et éviter l'aggravation des souffrances qui nécessitent une prise en charge plus lourde, et renforcer l'offre de soins.*
- *Les premiers accompagnants des personnes en situation de handicap ou de dépendance sont les aidants proches (qui représentent 12% de la population). Pour qu'ils puissent continuer à apporter cette aide à leur proche, il faut les soutenir.*

129 et 57 : c'est le nombre de communes wallonnes respectivement en situation de pénurie et de pénurie grave de médecins généralistes en 2023[6]

44% : c'est le pourcentage des médecins belges qui ont 55 ans ou plus, soit + de 20 000 médecins

12% : c'est le pourcentage de Belges qui sont des aidants proches selon Sciensano (2018)

1/3 : 1 bruxellois sur 3 n'a pas de médecins généralistes[7]

[6] https://www.aviq.be/fr/liste-des-communes-en-penurie-impulseo-i-du-01-06-23-au-31-12-2024
[7] https://www.le-gbo.be/chronique-dune-penurie-annoncee-de-medecins-generalistes-a-bruxelles/

2 : nombre de médecins nécessaires pour en remplacer un médecin qui part à la retraite vu l'évolution des pratiques

 # Santé

6. Des soins pour tous ceux qui en ont besoin : Assurer l'accessibilité financières des soins de santé

Les principaux coûts à charge des patients sont les prestations non couvertes, les médicaments non remboursés, les soins dentaires non couverts, les lunettes, les appareils auditifs, les suppléments et le transport. Ces coûts sont particulièrement importants pour les personnes atteintes de maladie chronique. Nous voulons adopter diverses mesures en faveur des patients, avec une attention particulière pour les patients chroniques. La part du coût des soins de santé à charge des patients doit être réduite de 19% à 9% comme en France.

Concrètement

Le mécanisme du tiers payant sera généralisé et rendu obligatoire pour les prestations dispensées par les médecins généralistes, spécialistes, dentistes, kinés, infirmiers à tous les patients, tout en assurant des processus administratifs qui garantissent un paiement rapide des prestataires de soins.
Le mécanisme du Maximum à Facturer (MAF) qui limite les coûts à charge des patients sera simplifié, amélioré et son champ d'application sera étendu. Afin d'assurer un meilleur soutien aux malades chroniques et aux patients de moins de 19 ans, un « MàF fratrie » sera créé globalisant l'ensemble des soins payés pour une même fratrie. Les plafonds pour les différents MàF ne seront plus indexés.
Il ne sera plus fait de différence de remboursement des patients selon le statut de conventionnement du professionnel de la santé (sage-femme, kiné, infirmier, auxiliaire paramédical) auquel ils font appel.
Un remboursement à 100% sera assuré pour une offre de base de soins et d'équipement de qualité pour les lunettes, les lentilles, les prothèses dentaires et les appareils auditifs par une offre de base de soins et d'équipements de qualité.

Pourquoi ?

- *Nos pays voisins (France, Luxembourg, Allemagne, Pays-Bas) ont réduit la part des dépenses qui restent à charge du patient en-dessous de 13%.*
- *Le mécanisme du tiers payant permet aux patients de ne payer que leur part (ticket modérateur) et de ne pas devoir avancer la partie des coûts des soins pris en charge par les mutuelles et de devoir attendre des semaines avant d'être remboursés.*
- *Le Maximum à facturer fratrie permet de diminuer la charge financière liée aux soins de santé des enfants lorsque plusieurs enfants nécessitent des soins de santé importants.*
- *Les patients ne doivent pas subir la décision d'un prestataire qui ne souhaite pas se conventionner. Il le supporte déjà par la différence de montant à sa charge dans les honoraires.*

17,9% : pourcentage des dépenses totales qui reste à charge des patients, soit 10 milliards d'euros ou 855 euros par habitant, tout en sachant qu'en Belgique, ces dépenses « à charge des patients » sont en tout ou partie prises en charge par les assurances privées (2021).

16% : moyenne européenne du pourcentage des dépenses totales qui reste à charge des patients

9,1% : pourcentage des ménages qui ont dû reporter des soins de santé (soins médicaux, soins dentaires, soins de santé mentale, achat de médicaments (prescrits), achat de lunettes) pour des raisons financières (2018)

 # Santé

7. Des hôpitaux en bonne santé : Réformer l'organisation et le financement des hôpitaux

La situation financière des hôpitaux est terriblement fragile. Nous voulons poursuivre la réforme initiée sous la présente législature et demandons, en attendant celle-ci, une *Pax Hospitalia* mettant fin aux économies successives au détriment du secteur hospitalier et lui garantissant un financement suffisant.

Concrètement

La réforme en cours du secteur hospitalier sera menée à bien. Les fusions entre hôpitaux seront favorisées, tout en veillant à ce que les consultations et soins les moins complexes restent offerts de manière décentralisée.
Le système actuel de remboursement rétrospectif sur la base des lits justifiés et des actes sera remplacé par un système prospectif basé sur un forfait par pathologie. Le financement des hôpitaux ne reposera plus sur des rétrocessions des honoraires des médecins. Ceux-ci seront financés pour leurs « actes intellectuels », en tenant compte de la durée de la prestation, de l'expertise requise et du risque associé à la prestation. Les hôpitaux seront quant à eux financés pour couvrir l'ensemble des besoins en personnel et en équipement de support.
Le financement des hôpitaux tiendra compte des coûts liés à l'indexation des salaires des membres de leur personnel et de l'impact financier des nouvelles normes et contraintes auxquelles sont soumis les hôpitaux (sécurité informatique, etc.).
Les suppléments d'honoraires seront progressivement diminués tout en préservant des rémunérations attractives pour les médecins et les soignants. La diminution de ces suppléments sera accompagnée d'une réduction des primes des assurances hospitalisation pour que ce soit les patients qui en bénéficient et non les assureurs.
A terme, un forfait unique sera prévu pour l'ensemble du trajet de soins entre l'hôpital et le retour au domicile afin de favoriser une prise en charge adéquate à chaque étape que ce soit en centre de revalidation, en maisons de repos et de soins ou à la maison avec l'aide de services à domicile. L'octroi de ce forfait permettra la mise en place d'une coordination efficace entre les soins spécialisés et ceux de première ligne.

Pourquoi ?

- *Le système de financement des hôpitaux belges est parmi les plus complexes au monde. Il crée une charge administrative énorme qui pèse sur tous les acteurs, en ce compris les médecins et infirmières, une incertitude inacceptable sur les résultats financiers de l'année en cours (le chiffre définitif n'est connu que 5 à 6 ans après les faits !), et finance de manière insuffisante les hôpitaux (beaucoup doivent constater un déficit comptable).*
- *Les médecins pourront se concentrer sur la qualité des soins et le dialogue avec les patients plutôt que sur le volume des actes.*
- *En séparant les sources de revenus, on peut mieux répondre aux besoins spécifiques des hôpitaux et des professionnels de santé, favorisant ainsi une meilleure prise en charge des patients.*

28% : pourcentage des hôpitaux qui avaient un déficit courant en 2021

4690 : nombre d'ETP manquants dans les hôpitaux belges en 2021 (+36% par rapport à 2019)

49 hôpitaux sur 87 sont en négatif dont certains dépassent les 20 millions d'euros de pertes

 # Santé

8. Un seul ministre de la Santé : Refédéraliser la santé

Nous voulons qu'il n'y ait plus qu'un seul ministre de la Santé pour toute la Belgique.

Concrètement

En cas de nouvelle réforme de l'Etat, nous demanderons que les compétences relatives à la santé actuellement exercées par des entités fédérées, comme la prévention par exemple, soient refédéralisées. A défaut, si la configuration politique ne permet pas cette refédéralisation, il faut que le niveau fédéral ait le dernier mot sur les stratégies transversales et décisions critiques en matière de santé lorsqu'il y a des divergences de vue entre niveaux de pouvoir.

Pourquoi ?

- *L'éclatement des compétences en matière de santé entre les différents niveaux de pouvoir nuit à l'efficacité des politiques : il nécessite de très lourdes coordinations entre des ministres entre lesquels il n'y a aucune hiérarchie.*
- *Actuellement, lorsque les entités fédérées investissent dans la prévention et la promotion de la santé (qui relèvent de leurs compétences), les économies réalisées en termes de soins de santé bénéficient au Fédéral. Cela n'incite pas à investir dans la prévention et la promotion de la santé, alors qu'un euro investi dans la prévention génère 4 euros d'économies en soins de santé.*
- *La crise de la Covid-19 a démontré qu'en cas d'urgence, une unité de commandement est indispensable.*

9 : le nombre de Ministres de la Santé lors de cette législature.

4 : le nombre d'euros d'économies en soins de santé pour le Fédéral générés par 1 euro investi dans la promotion et la prévention par les entités fédérées.

 # Santé # Démocratie

9. Un referendum pour le climat : Le pacte citoyen pour la transition

En matière de transition climatique, nous voulons en finir avec les blocages politiques et les effets d'annonce non suivis d'actions. Nous souhaitons définir une vision transpartisane fixant des objectifs tant à long terme qu'à court terme, ainsi que des plans d'action cohérents et concrets. Les citoyens doivent être étroitement associés aux décisions.

Concrètement

Une convention citoyenne pour le climat et la biodiversité sera organisée afin d'associer les citoyens à la fixation d'une trajectoire climatique à respecter d'ici 2050. Leurs discussions permettront d'établir un Pacte Citoyen comprenant de grands objectifs à atteindre ainsi qu'une proposition de système de gouvernance plus efficace qu'aujourd'hui. Ce pacte sera entériné par l'ensemble des citoyens lors d'un référendum, puis coulé dans la Constitution belge.

Le nouveau système de Gouvernance pourrait s'articuler autour d'un Haut Conseil pour le Climat composé d'une Assemblée Citoyenne et d'un Comité d'experts indépendants. Les partenaires sociaux y seraient également associés. Il développera trois scénarios de bases (c'est-à-dire les chemins possibles pour suivre la trajectoire climatique) et invitera les Gouvernements et Parlements à choisir celui qui leur convient le mieux. En cas de blocage politique, les trois scénarios seront à soumis à référendum et le choix des citoyens s'imposera aux élus. Le Haut Conseil se chargera enfin de monitorer le travail accompli par le Fédéral et les Régions. En cas de défaillance ou d'inaction, des sanctions financières pourront être infligées à l'entité concernée et reversées à un fond pour les générations futures. Le Fédéral pourra le cas échéant, reprendre la main.

Pourquoi ?

- *Le blocage politique belge sur les questions climatiques est dramatique. L'UE parvient à accorder 27 pays sur des mesures climatiques alors que 3 régions et le fédéral n'arrivent pas à s'entendre en Belgique. On doit changer de modèle sans quoi ce sont les jeunes et les générations futures qui en payeront le prix.*
- *Il faut éviter de prendre des décisions déconnectées des réalités de terrain vécues par les citoyens et les entreprises. Il est nécessaire de leur permettre de partager leurs idées et leurs préférences pour progresser vers la neutralité carbone.*

-47%

La Belgique doit diviser pratiquement par deux ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (pour les secteurs non ETS), en comparaison à 2005.

6 ans

En 18 ans, notre pays a pu réduire ses émissions (hors secteurs ETS) d'à peine 12%. Il lui reste trois fois moins de temps (6 ans) pour faire trois fois plus et atteindre les -47% en 2030.

 # Climat

10. Un revenu de transition de 150 euros par mois : Taxer les émissions carbone et accompagner socialement la transition

Nous voulons taxer les émissions carbone et soutenir financièrement les citoyens pour qu'ils puissent réaliser des travaux économiseurs d'énergie, investir dans un système de production d'énergie décarbonée (comme par exemple des panneaux photovoltaïques) et/ou augmenter leurs revenus. Ce soutien prendra notamment la forme d'un « dividende carbone », un revenu de transition financé par la redistribution des recettes de la taxation du carbone.

Concrètement

La taxation du carbone va être progressivement généralisée à l'ensemble des produits et se renforcer. Qu'elle prenne la forme de quotas vendus aux entreprises industrielles (système « ETS »), d'une taxe carbone appliquée notamment sur les carburants ou d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe, cette taxation va générer une hausse des coûts et de nouvelles recettes fiscales. Pour accompagner socialement la transition, nous voulons que ces recettes soient redistribuées aux citoyens Complémentairement à d'autres mesures de soutien, comme le financement d'investissements économiseurs d'énergie, nous souhaitons verser tous les mois à chaque personne un revenu de transition de 150 euros. Ce revenu pourra être utilisée librement par les bénéficiaires. Il doit avoir un rôle redistributif, par exemple en le fiscalisant, afin de soutenir prioritairement les ménages précarisés et les classes moyennes. Il tiendra également compte des lieux de vie.

Pourquoi ?

- *Rehausser le revenu des ménages et accompagner socialement la transition est indispensable pour continuer rendre celle-ci acceptable par les citoyens et leur permettre de continuer à faire face à leurs besoins dans une société décarbonée dans laquelle l'énergie et les produits coûteront plus cher.*
- *Le revenu de transition sera complété par d'autres mesures de soutien, par exemple pour isoler son logement.*
- *Ce sont surtout les plus hauts revenus qui ont un train de vie fortement émetteur de carbone. Ils payeront donc plus de taxe carbone que les ménages à revenus limités. Comme le revenu de transition sera forfaitaire et fiscalisé, il permettra de réduire les inégalités.*

17

En moyenne, chaque année, un citoyen est responsable de l'émission de 17 tonnes de carbone (achat de produits non européens ou européens, chauffage, transport, alimentation…).

2

Le nombre de tonne de carbone que chaque être humain devrait émettre par an en moyenne pour respecter les limites planétaires

180 euros

Le montant par tonne de la taxation du carbone proposé par des économistes à l'horizon 2030

 # Climat

11. Non au dumping carbone : Elargir le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

Nous voulons que les produits fabriqués en Europe par des entreprises qui réduisent leurs émissions de carbone, ne soient plus désavantagés par rapport à des produits importés depuis des pays non européens où les normes environnementales sont moins exigeantes. C'est pourquoi nous proposons le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Europe qui sera mis en place en 2026 couvre l'ensemble des produits importés.

Concrètement

Pour réellement décarboner l'Europe, le système de quotas carbone et de taxe carbone doivent être élargis à l'ensemble des secteurs économiques et être progressivement renforcé. Mais ce processus ne peut pas s'envisager sans un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'Union européenne, généralisé à l'ensemble des secteurs. Ce mécanisme permettra que les produits importés depuis des pays qui ne taxent pas le carbone soient soumis à une tarification proportionnelle à leur empreinte carbone. De la sorte nos entreprises et les entreprises non européennes seront sur un pied d'égalité. Dans une même logique, les produits « made in Europe » vendus en Asie ou en Amérique doivent être subsidiées afin de faire baisser leur prix et rester compétitifs par rapport à des produits concurrents moins respectueux de l'environnement.

Pourquoi ?

- *Les entreprises situées en Europe doivent répondre à un nombre croissant d'obligations environnementales et climatiques qui ont un coût non négligeable. Leurs produits sont par conséquent vendus plus chers que leurs concurrents importés depuis des pays non européens. C'est une concurrence déloyale qui pénalise notre tissu économique.*
- *Si les obligations environnementales appliquées aux produits « made in Europe » continuent à se renforcer, une entreprise aura tout intérêt à se délocaliser dans un pays non européen, pour y fabriquer les mêmes produits et les vendre moins cher sur le marché européen.*
- *Le mécanisme d'ajustement permet à la fois de décarboner l'Union européenne et de la réindustrialiser, donc de créer de nouveaux emplois.*

100

Le coût d'une tonne de carbone rejetée par une entreprise du secteur ETS oscille entre 60 et 100 euros sur le marché européen. Ce prix pourrait doubler d'ici 2030 et poursuivre sa hausse jusqu'en 2050.

1 sur 2

Une délocalisation sur deux concerne une entreprise qui quitte l'Europe pour s'implanter ailleurs.

-3%

La part de l'industrie manufacturière dans le PIB européen est passée de 18% à 15% entre 2000 et 2021

 # Climat # Europe

12. Un « quatre quart » décarboné : Pour un mix énergétique renouvelable-nucléaire

Nous voulons complètement décarboner l'énergie consommée en Belgique, en veillant à ce qu'elle soit essentiellement produite en Belgique et vendue à un prix raisonnable. Nous devons limiter au maximum l'usage du pétrole et du gaz. Pour y arriver, nous aurons besoin des énergies renouvelables et du nucléaire, mais aussi d'une forte réduction de nos besoins énergétiques.

Concrètement

Pour développer un mix énergétique local et décarboné, nous proposons la recette du gâteau « Quatre quarts » : pour couvrir 100% de nos besoins énergétiques en 2050, nous tablons sur environ :

- 25% d'économies d'énergie (isolation, équipements « basse énergie », sobriété…) ;
- 25% d'électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien, géothermie, cogénération, hydrolien, solutions de stockage, flexibilité de la demande…) ;
- 25% de nucléaire (prolonger le plus grand nombre possible de réacteurs existants jusque 2045 si les conditions de sécurité sont rencontrées et investir dans des réacteurs de nouvelle génération plus sûres et produisant moins de déchets) ;
- 25% de combustibles et de chaleur décarbonée (biogaz, biofuel, carburants de synthèse, hydrogène, bois…).

Pour y arriver, nous aurons besoin de la contribution du secteur privé et des citoyens ! Le Fédéral et les Régions doivent donc mettre en place des mécanismes de soutien et notamment réduire les risques financiers pour les investisseurs, qu'ils soient petits ou grands. En échange, les investisseurs devront accepter de reverser leurs éventuels surprofits si le prix de l'énergie devait à nouveau s'envoler. Nous devons aussi stabiliser le cadre légal et fiscal afin de rassurer les particuliers et les entreprises qui souhaitent investir. Ceux-ci ont besoin d'avoir confiance. On ne doit pas changer les règles à tout bout de champ.

Pourquoi ?

- *L'électricité renouvelable est intermittente. Quand il n'y a pas de soleil et de vent, on ne peut pas couvrir toute la demande. Les solutions de stockage ont également leurs limites. On doit donc couvrir une partie de la demande, celle qui est constante (la « base load ») par une énergie pilotable et tout le temps disponible, comme par exemple le nucléaire.*
- *En diversifiant les sources d'énergie et les solutions, on ne dépend pas d'une seule technologie.*
- *Le « Quatre quarts » assure à la Belgique une relative indépendance énergétique. Cela permet à notre pays de ne pas dépendre de la bonne volonté des pays voisins en cas de pénurie. Cela donne surtout la possibilité à la Belgique de fournir de l'énergie aux autres pays européens et vis-et-versa.*
- *Opposer le renouvelable et le nucléaire n'a pas de sens. Cela revient à opposer deux sources d'énergie décarbonées alors que la lutte contre les émissions de C02 est cruciale. Nous avons besoin des deux pour remplacer progressivement les énergies fossiles qui constituent encore aujourd'hui 80% des sources d'énergie du pays (logements, véhicules…).*

81

Aujourd'hui, le pétrole, le gaz naturel et le charbon couvrent 81% de l'énergie consommée en Belgique, soit 7% de moins qu'en 1990. Ce pourcentage doit pourtant atteindre 0 d'ici 25 ans !

0

0 KWh. C'est la production d'électricité renouvelable quand il n'y a pas de vent ni de soleil et que les capacités de stockage sont épuisées. L'électricité verte doit être massivement développée mais elle ne permettra pas de rencontrer les besoins croissants en énergie, de surcroît avec l'électrification accrue du parc automobile et des logements.

40

Une centrale électrique au gaz émet environ 40 fois plus de CO2 qu'une centrale nucléaire pour produire la même quantité d'électricité

 # Climat

13. Obsolescence déprogrammée : Instaurer un indice de réparabilité

Nous proposons d'imposer une garantie de réparabilité et d'allonger la garantie d'usage sur les biens et produits commercialisés. Tout produit vendu devrait pouvoir être démonté, des pièces de remplacement demeureraient disponibles pendant une durée donnée et l'accès à un service de réparation serait garanti par le fabricant.

Concrètement

Un indice de réparabilité sera instauré sur base du modèle français. Cet indice permettra au consommateur d'être informé de la capacité à réparer et à recycler le bien acheté. Cet indice doit prendre en compte la disponibilité des pièces de rechange, la facilité de réparation (manuel avec description des composants, instructions de montage/démontage …) et les mises à jour des softwares éventuels. La taxe « Recupel » sera modulée en fonction de l'indice de réparabilité afin de favoriser l'achat de produits réparables.

Pourquoi ?

- *Alors qu'il fallait extraire 8 tonnes de ressources naturelles en 1990 pour satisfaire les besoins d'une personne, ce chiffre est passé à plus de 12 tonnes aujourd'hui. Un indice de réparabilité permet des achats plus durables et plus sobres et d'éviter d'acheter sans cesse de nouveaux appareils qui utilisent de nouvelles ressources naturelles pour de nouvelles fabrications*
- *Plus de 10 millions de tonnes de déchets plastiques se retrouvent chaque année dans les océans et ce chiffre pourrait tripler d'ici 2040, pour diminuer les déchets, il faut notamment consommer moins et réparer plus*
- *Un nombre croissant de produits ne sont pas conçus pour être réparés ou upgradés, quand une mise à jour ne vient pas d'elle-même altérer ses performances initiales. Les consommateurs sont clairement poussés à racheter des objets neufs plutôt que de faire réparer ceux qu'ils possèdent déjà, parce que c'est plus rentable, plus rapide et plus pratique (moins de déplacement, moins de temps d'attente, moins de tracasseries administratives avec les services après-vente…), surtout à l'heure du commerce en ligne*
- *Pour un achat plus économique et plus responsable, il est important que la transparence de l'information éclaire le consommateur mais aussi le responsabilise dans son choix tant pour son portefeuille que pour la planète. Assurer la transparence est une publicité positive pour le producteur et un argument de vente pour le commerçant.*
- *L'Agence fédérale allemande pour l'Environnement estime que la durée de vie moyenne des équipements électroniques a été divisée par deux depuis 1990. Par ailleurs, les consommateurs n'attendent pas la panne pour racheter un nouveau modèle. Par exemple, à peine un quart des téléviseurs sont vendus pour remplacer un appareil défectueux. La grande majorité des achats visent plutôt à acquérir un modèle plus confortable ou plus à la pointe.*

Chiffres

- **8 tonnes** de ressources naturelles en 1990 pour satisfaire les besoins d'une personne, ce chiffre est passé à plus de 12 tonnes aujourd'hui
- On remplace son smartphone en moyenne tous les **deux** ans alors que sa durée de vie est d'au moins trois ans et même sept ans pour les appareils de meilleure qualité et bien entretenus.
- la durée de vie moyenne des équipements électroniques a été divisée par **deux** depuis 1990
- Près de 111 000 tonnes de déchets électriques et électroniques (DEEE) sont collectées chaque année en Belgique, soit environ **10 kg/habitant**[8]

 # Climat # Mieux consommer

[8] Recupel, 2015, Rapport annuel

14. No Pub : Interdiction de la publicité commerciale dans les espaces publics

Nous voulons sortir de la société de l'hyperconsommation. Arrêtons de faire croire aux citoyens que pour exister et être heureux, il faut nécessairement acheter ! Pour aider les citoyens à modifier leurs habitudes et adopter de nouvelles normes, commençons par supprimer la publicité dans les espaces publics.

Concrètement

Les publicités à finalité commerciale dans l'espace public (écrans digitaux dynamiques, panneaux publicitaires, mobilier urbain…) seront interdites, comme le fait la ville de Grenoble. Cette mesure pourra être mise en œuvre de façon progressive, par exemple en commençant par une interdiction des publicités de produits nocifs pour le climat, l'environnement ou la santé. Le nombre de panneaux publicitaires pourrait également diminuer. A terme, seules les publicités à but non lucratif seraient encore autorisées (événements sportifs, prévention à la santé…).

Pourquoi ?

- *C'est essentiel si nous souhaitons une vie plus sobre et plus respectueuse de l'environnement.*
- *En encourageant les citoyens à éviter des dépenses en soi inutiles mais aujourd'hui indispensables pour ne pas être marginalisé socialement, on aidera aussi de nombreuses familles à sortir de la précarité.*
- *La publicité dans les espaces publics génère une pollution visuelle dans les villes.*
- *Les écrans digitaux et enseignes lumineuses ont tendance à remplacer les affiches en papier. Or, ce système consomme de l'énergie et ne donne pas un bon exemple à l'heure où nous devons faire preuve de plus de sobriété.*

1.200

Nous sommes exposés en moyenne à 1.200 messages publicitaires par jour (dans la rue ; sur internet ; à la télévision ou à la radio ; dans la presse écrite…) souvent sans en avoir conscience.

2 ans

Un tiers des Belges portent leurs vêtements moins de deux ans.

300 millions

Environ 300 millions de vêtements sont jetés chaque année en Belgique.

 # Climat # Mieux consommer

15. Priorité au sommeil des riverains ! Interdire les vols de nuit des avions à l'aéroport de Bruxelles-National, tout en interdisant les avions les plus bruyants

Nous voulons grandement améliorer le quotidien des riverains de l'aéroport de Bruxelles-National en termes de santé et de qualité de vie, notamment en interdisant les vols de nuit et en interdisant les avions les plus bruyants.

Au niveau européen, nous soutenons une interdiction de tous les vols de nuits sur les zones densément peuplées. Nous souhaitons également des mesures de réduction du bruit dans la prochaine révision de la directive 2009/12/CE sur les redevances aéroportuaires,

Concrètement

Instaurer la nuit aérienne de 22h00 à 7h00 durant laquelle aucun mouvement aérien, sauf urgence, ne peut se faire au départ et à l'arrivée de Bruxelles-National. Interdire les avions les plus bruyants et décourager les avions bruyants en modulant davantage les taxes et les redevances en fonction des quotas counts des avions.

Pourquoi ?

- *L'Organisation Mondiale de la Santé conclut que les troubles du sommeil constituent l'un des effets les plus graves du bruit dans l'environnement, causant à la fois des effets immédiats ainsi que des effets à long terme*
- *Les pollutions sonore et environnementale entrainent des problèmes de santé avec notamment des conséquences sur le système nerveux central et périphérique et sur le système cardiovasculaire.*
- *La récurrence du survol aérien de la Région bruxelloise et de sa proche périphérie constitue une source constante de nuisances sonores et environnementales importantes.*

63,6

Millions d'euros. C'est le coût sanitaire lié trafic aérien pour les Bruxellois, selon une étude réalisée par Bruxelles Environnement en 2017.

29.000

Euros. C'est la somme moyenne par personne à laquelle l'Etat fédéral a été condamné par la Cour d'Appel de Bruxelles dans un arrêt du 22 octobre 2020 et ce, dans le cadre du non-respect des normes de bruit bruxelloises.

 # Environnement # Santé

16. Un air pur : Mieux informer pour mieux respirer !

Nous voulons multiplier et rendre accessible pour toutes et tous l'information disponible en temps réel sur la qualité de l'air. Nous souhaitons ainsi mieux sensibiliser la population à la problématique de la pollution atmosphérique et réduire drastiquement ladite pollution afin de se rapprocher des valeurs guides fixées par l'OMS.

Le renforcement de la sensibilisation à la problématique de la qualité de l'air doit être menée concomitamment et complémentairement aux actions relatives à la réduction des émissions de polluants atmosphériques ; actions telles que la zone de basses émissions que nous avons mise en place à Bruxelles sous l'ancienne législature. Ce renforcement est essentiel afin d'assurer la pleine adhésion de la population aux mesures de réduction des émissions.

Concrètement

En complément du réseau de mesures officiel de la qualité de l'air extérieur, un réseau de mesures secondaire d'information simplifiée sera installé sur le mobilier urbain. Il permettra de sensibiliser la population à la problématique dans les zones les plus polluées.

Pourquoi ?

- *La qualité de l'air extérieur représente un enjeu environnemental et sanitaire essentiel, en particulier dans les grandes villes.*
- *Aujourd'hui, le citoyen ne peut connaître la qualité de l'air qu'il respire en temps réel que par l'intermédiaire d'un réseau officiel restreint de stations de mesures éparpillé à travers la Belgique. Les données de ce réseau ne sont consultables qu'à travers un site internet des administrations concernées. Or la sensibilisation est le premier levier d'action.*

238 000

Morts prématurées étaient imputables aux seules particules fines dans l'Union européenne en 2021.

37

Stations de mesures officielles des particules fines aujourd'hui pour toute la Wallonie et Bruxelles. C'est-à-dire 37 points de mesures pour plus de 17.000 km^2 de superficie. Disponible sur 1 site : www.irceline.be

 # Environnement # Santé

17. Un arbre à la naissance de chaque enfant : Planter pour préserver

Nous voulons renaturer massivement nos territoires, en plantant des arbres, des haies et d'autres espères de végétaux, afin de lutter contre le réchauffement climatique et de régénérer la biodiversité. Nous souhaitons aussi recréer du lien entre le citoyen et la nature. Planter un arbre à chaque naissance peut contribuer à renforcer notre désir de prendre soin de la planète durant toute notre vie.

Concrètement

Tous les trois mois, en présence des jeunes parents, les communes organiseront une séance de plantation d'arbres pour célébrer les naissances récentes enregistrées sur leur territoire, avec le soutien de la Région. L'arbre sera localisé dans un espace public et une petite plaque permettra d'identifier le nouveau-né. Dans une démarche similaire, un arbre pourra également être planté après chaque décès, de façon à honorer les défunts de la commune. Cette mesure forte d'un point de vue symbolique sera complétée par d'autres mesures de soutien à la renaturalisation de nos territoires.

Cette mesure s'inscrira dans un plan de sauvegarde de la biodiversité qui comprendra notamment la reconnaissance légale des parcs nationaux dans la loi de conservation de la nature et des mesures de préservation des pollinisateurs.

Pourquoi ?

- *Les arbres remplissent de précieuses fonctions dans notre environnement ! Ils absorbent naturellement le carbone ainsi que d'autres polluants. Ils sont de véritables puits de biodiversité. Ils contribuent à lutter contre l'érosion des sols et les risques d'inondation, en facilitant l'infiltration de l'eau dans la terre plutôt que son écoulement. Leurs feuilles absorbent la chaleur en été et, une fois mortes deviennent un puissant fertilisant. Les arbres embellissent les paysages. Plusieurs études démontrent également que la santé mentale des personnes peut être influencée par la présence d'arbres.*
- *L'impact symbolique et pédagogique d'un arbre planté à chaque naissance est très fort, tant pour le nouveau-né que pour son entourage. C'est une bonne manière de sensibiliser les citoyens à l'importance de prendre soin de la nature et de régénérer la biodiversité.*
- *Planter un arbre à la naissance de chaque enfant est une mesure déjà implémentée avec succès dans plusieurs communes, Couvin, Dour et Fernelmont notamment.*
- *Le déclin des abeilles doit être enrayé le plus rapidement possible. La réduction du nombre de pollinisateurs est une menace pour l'agriculture mondiale.*

25

Un arbre absorbe en moyenne l'équivalent de 25 kg de CO2e chaque année. Mais en réalité, ce chiffre varie fortement, de l'ordre de 10 à 50 kg, en fonction de l'espèce, de l'âge de la plante, de sa taille, de l'environnement, de la météo… Durant sa vie, l'arbre pourra stocker l'équivalent d'une tonne de CO2.

115.000

On dénombre environ 115.000 naissances par an en Belgique et autant de décès. La mesure permettrait donc de planter 230.000 arbres par an.

2 D'ici 2030, le nombre d'espèce en déclin devrait être divisé par deux, tandis que le nombre d'espèces en croissance devrait augmenter de 50%.

 # Environnement # Climat # Famille

18. Pas de Pfas ! : Assurer la qualité de l'eau en anticipant les normes européennes

Nous voulons privilégier les principes de précaution, de prévention et d'information pour éviter tous risques sanitaires et éliminer les PFAS pour garantir une eau de qualité sur tout le territoire.

Concrètement

Les PFAS devront être interdits au niveau européen. D'ici là, la norme européenne de 100 ng/l dans l'eau, pour la somme des concentrations mesurées de 20 PFAS spécifiquement identifiées dans la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation, sera appliquée sans attendre et des normes plus strictes seront définies en Wallonie et à Bruxelles. Elles prendront en compte la toxicité spécifique de chaque type de PFAS et pourraient s'inspirer du Danemark, des Pays-Bas, de la Suède et de la Flandre qui ont une norme inférieure ou égale à 4,4 ng / litre pour les quatre PFAS les plus présents.

Des seuils de vigilance seront identifiées et un fonds d'indemnisation pour les citoyens victimes de la pollution aux PFAS dans l'eau de distribution sera créé. Les contrôles et les sanctions à l'égard des entreprises qui rejettent des PFAS seront renforcés. La mise sur le marché des PFAS par les producteurs sera progressivement interdite et ils devront supporter les coûts de ces pollutions.

Pourquoi ?

- *La confiance dans la qualité de l'eau est essentielle dans une société développée comme la nôtre. Les citoyens et les pouvoirs publics se posent légitiment des questions relatives à la pollution de l'eau de distribution aux PFAS. Ils doivent disposer des informations utiles et nécessaires pour répondre à ces questionnements et les mesures nécessaires pour éviter toute contamination doivent être mise en œuvre sans attendre ;*
- *Il faut responsabiliser les producteurs qui mettent ces substances polluantes sur le marché*

Chiffres :

4,4

La norme maximale de ng/l dans l'eau en vigueur au Danemark, des Pays-Bas, de la Suède et de la Flandre pour les quatre PFAS les plus présents.

20

Le nombre de PFAS ciblés dans la directive européenne 2020/2184 qui concerne la qualité des eaux de consommation humaine

12.000

Le nombre de personnes ayant bu une eau contaminée aux PFAS à Chièvres

 # Environnement #Santé

19. De la pluie pour nos WC : Généraliser le recours à l'eau de pluie et aux autres alternatives pour les WC

Nous voulons limiter le gaspillage de l'eau potable et protéger le portefeuille des ménages, en généralisant autant que possible les chasses d'eau écologiques. Nous souhaitons rendre les WE plus durables, mais de façon progressive.

Concrètement

Le recours à une solution alternative à l'eau potable (eau de pluie, eaux usées de la douche, toilettes sèches...) sera imposé dans un premier temps aux nouvelles constructions ainsi que dans le cadre de la rénovation lourde. Parallèlement, la formation des architectes et corps de métiers sera revue afin qu'ils soient attentifs à mieux utiliser l'eau et de l'économiser. Enfin, des incitants financiers seront prévus par les Régions pour soutenir ce type d'investissement.

Pourquoi ?

- *L'eau potable est aujourd'hui une ressource précieuse qui tend à se raréfier et qui coûte de plus en plus cher pour être traitée (notamment afin d'en extraire certains polluants) et distribuée. La facture ne va cesser de croitre et il faut aider les ménages à utiliser l'eau avec plus de parcimonie.*
- *La grande majorité des bâtiments utilisent l'eau de ville pour alimenter les chasses d'eau et ne sont pas équipés d'un système de pompage de l'eau de pluie. Beaucoup de logements ne disposent pas non plus d'une citerne, plus particulièrement en ville.*
- *La Wallonie dispose de réserves d'eau potable et reste donc moins touchée par les risques de pénurie que la Flandre ou d'autres régions européennes. Cet or bleu doit toutefois être géré avec sagesse car la Région devra probablement à l'avenir davantage alimenter ses voisins.*

30

Jusqu'à 30% de l'eau potable consommée chaque année dans un logement part dans les WC !

4

Les toilettes domestiques utilisent annuellement l'équivalent de 4 piscines de 10 m^3 (pour une famille de 4 personnes qui consomme 140 m^3)

200

L'eau potable rejetée dans les WC coûte 200 euros par an à chaque ménage. Mais d'ici quelques années, avec la hausse probable du prix de l'eau, la facture pourrait être bien plus salée.

 # Environnement

20. 25 cents la canette : Instaurer une consigne physique sur les canettes et les bouteilles en plastique

Nous voulons lutter contre les déchets sauvages et renforcer le recyclage en instaurant une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique PET en Belgique.

Concrètement

Une consigne physique « classique » de 25 cents sera instaurée sur les canettes et bouteilles en plastique PET au niveau belge (et non une consigne numérique). Nous privilégions la transposition à l'ensemble du pays du modèle qui a fait ses preuves aux Pays-Bas. Un calendrier précis sera fixé afin de donner un cadre clair aux acteurs économiques pour qu'ils s'y préparent dans de bonnes conditions.

Pourquoi ?

- *Une dizaine de pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Estonie, Danemark, Islande, Suède, Finlande) ont déjà mis en œuvre la consigne physique et les résultats sont positifs tant pour la diminution des déchets sauvages que pour la circularité des matériaux*
- *En Belgique, les esprits sont mûrs sur le principe : les citoyens, des producteurs et distributeurs, les fédérations agricoles, l'Union des Villes et Communes, de nombreux politiques sont prêts à instaurer un mécanisme de consigne mais il n'y a pas encore d'accord sur les modalités de sa mise en place.*
- *La consigne numérique n'est testée actuellement dans aucun pays où fonctionne le système de consigne et comporte de nombreux désavantages et de nombreuses inconnues : fracture numérique, incertitudes sur les impacts environnementaux, risque de fraudes*

30.000 :

Le nombre de tonnes de déchets sauvages ramassés chaque année en Wallonie.

2 sur 3 :

Le nombre de consommateurs favorables à l'instauration d'un système de consigne sur les canettes et les bouteilles plastiques selon une enquête Test Achats.

0,25 :

Le montant proposé de la consigne, en euros.

 # Environnement

21. La « neutralité béton » : chaque nouveau m2 artificialisé devra être compensé par la désartificialisation d'un m2 au plus tard en 2035

Nous voulons préserver la biodiversité et limiter l'impact du réchauffement climatique en limitant l'artificialisation des terres et en privilégiant la rénovation du bâti existant.

Concrètement

Les citoyens et entreprises disposeront d'une trajectoire transparente et précise permettant de les rendre acteurs d'une nécessaire transition vers la neutralité béton. Pour y parvenir, nous entendons définir un objectif de neutralité béton d'ici 2035. Cela demandera de préserver certains espaces nécessaires tels que les espaces verts et les zones agricoles. Un mécanisme de compensation devra être mis en œuvre pour que chaque nouveau m^2 artificialisé finance un fonds d'indemnisation des propriétaires fonciers qui devront renoncer à construire sur leur terrain. Parallèlement, la rénovation sera encouragée et soutenue. Enfin, une méthode et des priorités seront fixées pour actualiser les différents plans de secteur.

Pourquoi ?

- *L'artificialisation des terres est un facteur aggravant les conséquences du changement climatique. Elle empêche l'absorption des eaux par les sols ce qui renforce l'ampleur des inondations.*
- *La réduction des espaces naturels, agricoles et forestiers est l'une des causes de la perte de la biodiversité.*

11,8

11,8 km^2 par an, c'est l'artificialisation moyenne actuelle en Wallonie.

2035

2035, c'est l'horizon auquel nous souhaitons tendre vers la neutralité béton. La majorité wallonne actuelle s'est fixé 2050, ce qui est bien trop tard pour répondre aux enjeux actuels.

0

0 euro, ce sont les moyens financiers qui ont actuellement été dégagés par la majorité wallonne pour indemniser les propriétaires de terrains destinés à l'urbanisation qui ne pourront plus être construits à l'avenir.

 # Environnement

 # Aménagement du territoire

22. « Et là-haut » : Favoriser la construction en hauteur afin de protéger la perméabilité des sols

Nous voulons concilier enjeux démographiques et environnementaux en prenant davantage en considération la problématique environnementale dans nos politiques d'aménagement du territoire, en particulier dans les zones déjà fortement urbanisées. Cela demande notamment de favoriser la construction en hauteur tout en protégeant les perspectives.

Concrètement

La législation urbanistique sera modifiée afin de faciliter la délivrance de permis d'urbanisme pour des projets de construction en hauteur. Il s'agira bien entendu de bien cadrer cette nouvelle législation, en fonction des parcelles, de l'affection passée et présente du sol, des paysages, etc.

Pourquoi ?

- *En raison de la croissance démographique, le besoin en logements et équipements collectifs nouveaux est réel, mais il faut aussi préserver la perméabilisation afin de réduire le risque d'inondation. C'est d'autant plus important que ce risque augmente suite aux changements climatiques que nous connaissons.*
- *La préservation et le développement d'espaces verts en milieu urbain participent à la qualité de vie et à la santé des citadins (fonctions récréatives et sociales, rafraîchissement de l'air…) ainsi qu'à la résilience des villes vis-à-vis des changements climatiques. Il faut donc éviter l'étalement inutile.*

52.000

Habitants en Belgique de plus par an en moyenne depuis 1992. En projection, cette croissance oscille autour de 31.000 habitants par an jusqu'en 2070.

53,2%

Soit 8.545 ha sur les 16.242 ha de la superficie de la Région bruxelloise étaient imperméables en 2022.

 # Environnement # Aménagement du territoire

23. La ruralité, ça compte : Des services au public en zone rurale

Notre voulons garantir à l'ensemble de nos citoyens, qu'ils soient urbains ou ruraux, des services publics comme privés de qualité. Ces dernières années, nous observons une accélération du phénomène de disparition de service de proximités, en particulier dans les zones rurales à laquelle nous souhaitons nous opposer.

Concrètement

L'action des pouvoirs publics de tous les niveaux de pouvoir sera coordonnée pour assurer une présence de services publics, notamment dans des maisons multiservices ou des espaces de coworking. Une concertation avec le secteur privé sera organisée en vue d'assurer une égalité de traitement pour les ruraux (accès aux distributeurs bancaires, soins de santé…) Une couverture numérique sera assurée sur l'ensemble du territoire afin de permettre le développement d'activité économique et de permettre à chacun de disposer d'une connectivité de qualité.

Pourquoi ?

- *Les habitants des régions rurales souffrent d'une réduction de l'offre de services et plusieurs catégories de la population en particulier les plus fragiles subissent un isolement croissant (ainés, public précarisé…).*
- *Nous ne pouvons accepter que des citoyens soient victimes d'une réduction de ces services en raison de rationalisations qui ne prennent pas en compte l'aspect humain et social.*
- *Les ruraux ne disposent déjà pas d'une offre en transport public qui soit suffisante ni d'une couverture de réseau gsm adéquate, et ils se voient imposés une double peine avec la disparition progressive mais constante des banques, des distributeurs de billets, des bureaux de poste, des gares, des offres médicales…*

40%

Le pourcentage de la population qui habite en zone rurale en Wallonie

4.000

Le nombre de distributeurs bancaires qui devraient être disponibles dans tout le royaume, d'ici fin 2024, entre la fermeture d'agences et la mise en œuvre du projet Batopin. En 2017, il y avait plus de 8.000 distributeurs de billets en Belgique. Dans les zones rurales, ce phénomène induit des distances plus longues afin de trouver un appareil.

50%

Le pourcentage de communes wallonnes connaissant une pénurie de médecins généralistes, phénomène qui touche tout particulièrement les communes rurales.

 # Aménagement du territoire

24. Le juste prix de la terre : garantir l'accès à la terre aux jeunes agriculteurs

Nous voulons garantir un accès à la terre aux jeunes agriculteurs qui désirent se lancer dans le métier et ainsi réussir le renouvellement des générations.

Concrètement

Les services du « pôle transmission » de Wallonie Entreprendre aux exploitations agricoles seront élargies. La Banque foncière agricole sera créée et dotée de moyens suffisants. Des Assises de la formation et de l'enseignement agricoles seront organisées.

Pourquoi ?

- *Le monde agricole est confronté à un important défi du renouvellement des générations, seul un exploitant de 50 ans et plus sur cinq déclare avoir un successeur. Ces exploitants représentent plus de 68% des exploitations wallonnes et détiennent 53% de la Surface agricole utilisée (SAU).*
- *Afin d'assurer l'avenir de l'agriculture wallonne, il est impératif de soutenir les jeunes candidats à la reprise de ces exploitations. Pour cela, il convient de prendre le temps de repenser la formation afin de mettre les enjeux du climat et de la biodiversité au cœur des apprentissages.*
- *Vu l'importante augmentation du prix des terres agricoles, il faut mettre en place des outils de soutien financiers pour permettre aux jeunes candidats à une reprise de disposer d'une aide financière mais également d'une expertise technique pour la reprise des exploitations.*

55

C'est l'âge moyen du chef d'exploitation en Wallonie en 2020. Plus d'un sur deux à plus de 55 ans. Cette moyenne augmente d'un an tous les 10 ans.

12.670

C'est le nombre de fermes en Wallonie, fin 2022. Depuis 1990, on a assisté à une réduction de 57% du nombre d'exploitations.

36.368

Il s'agit du prix moyen à l'hectare des terrains agricoles non bâtis en 2022.

1%

Il s'agit du taux annuel de mutation dû à des ventes des terres agricoles.

 # Agriculture

25. Agriculteur et fier de l'être : Mieux valoriser le travail de agriculteurs

Le monde agricole est trop souvent caricaturé alors qu'il mérite tout notre respect et notre soutien. Nous voulons qu'il soit mieux valorisé et rétablir le dialogue entre la société et les agriculteurs.

Concrètement

Nos agriculteurs souffrent d'une image négative et de nombreux clichés véhiculés à leur encontre. Pourtant nos producteurs sont soumis aux règles de productions les plus sévères du monde. Ils remplissent de nombreuses missions au service de la collectivité en préservant nos paysages, notre nature et garantir une nourriture de qualité. Pour réhabiliter l'agriculture et consolider sa fonction nourricière première, mais également ses fonctions environnementales et sociétales, nous proposons la conclusion d'un nouveau Contrat agricole et alimentaire, qui engagerait les consommateurs, les producteurs et les pouvoirs publics.

Pourquoi ?

- *Les agricultrices et les agriculteurs font face à des attentes de plus en plus nombreuses des consommateurs et à des exigences environnementales croissantes imposées par les pouvoirs publics, mais que, d'autre part, les efforts déjà consentis par les agriculteurs pour répondre à ces attentes ne sont pas reconnus à leur juste valeur.*
- *Pour rester supportable, ces nouvelles attentes – légitimes en soi - doivent s'accompagner d'une rémunération juste et équitable des agricultrices et agriculteurs. Sans une trajectoire claire, la production agricole nationale ne sera plus viable, disparaîtra ou se délocalisera, avec comme conséquence directe, la perte de notre souveraineté alimentaire.*

2010

C'est le nombre de fermes sous contrôle bio en Wallonie au 31 décembre 2022 soit 16% des fermes wallonnes.

12.670

C'est le nombre de fermes en Wallonie, fin 2022. Depuis 1990, on a assisté à une réduction de 57% du nombre d'exploitations.

58,3

Il s'agit, calculée en hectares, de la superficie moyenne d'une exploitation en Wallonie

 # Agriculture

26. Nourrir sans pesticides : Passer progressivement et en concertation à une agriculture sans pesticides et respectueuse de la conservation des sols

Nous voulons concilier agriculture et environnement et passer à une agriculture sans pesticides en mobilisant l'ensemble de la chaîne alimentaire : de l'agriculteur jusqu'au consommateur, chaque maillon portant sa part de responsabilité.

Concrètement

- L'usage des produits phytosanitaires, nocifs pour la santé et l'environnement, sera réduit et leur usage sera banni idéalement en 2040 au plus tard. La recherche agronomique active dans l'offre de solutions culturales alternatives, financement des pertes de rendement sera stimulée. Pour inciter les agriculteurs à s'engager dans de nouvelles pratiques, ils bénéficieront d'un encadrement et d'un accompagnement de proximité, tandis qu'une partie du risque en cas d'utilisation de nouvelles techniques/cultures moins exigeantes en intrants sera pris en charge par un fonds de compensation des risques financé par des Partenariats Public Privé.
- Il sera mis fin à l'importation de produits qui ne respectent pas nos normes sanitaires européennes, de respect de la nature et du climat. Les règles concernant les produits importés doivent être les mêmes que celles imposées à nos produits, notamment au travers de l'inclusion de clauses miroirs dans les accords commerciaux et en s'assurant que celles-ci seront effectivement respectées.

Pourquoi ?

- *Pour protéger notre santé, nos sols et manger mieux et plus sainement.*

Les chiffres :

- **33** : le pourcentage de réduction de produits phytos chimiques à laquelle la Belgique est parvenue en 2020 par rapport à la période 2011-2013 (l'objectif national fixé à la Belgique par la Commission européenne était une réduction de 55% pour 2030. Pour rappel, faute d'accord au Parlement européen, aucun texte n'aura été voté à ce sujet sous la législature 2019-2024).
- **310** : le nombre de tonnes d'insecticides interdits qu'exportait encore la Belgique vers le Brésil en 2020. La même année, la Belgique a réalisé 44,2 % des exportations de néonicotinoïdes interdits depuis l'UE, la plaçant à la 1ère place devant la France (22,4 %), l'Allemagne (13,8 %) et l'Espagne (11,2 %).
- **34** : le pourcentage des fruits et légumes belges contaminés par au moins un pesticide hautement toxique entre 2011 et 2019 (dont 87 % des poires et 53% des pommes – soit une augmentation de 53% en 9 ans).
- **350** : Le pourcentage d'augmentation du nombre de dérogations d'urgence en Belgique entre 2011 et 2020. A titre de comparaison au niveau européen, le nombre d'autorisations d'urgence a augmenté de plus de 300% entre 2011 à 2018 en Europe contre plus de 400% en Belgique pour la même période. Le nombre de dérogations belges aux pesticides interdits au niveau européen pour leurs toxicités excessives a augmenté, passant de 14 en 2011 à 64 en 2022, ce qui représente une hausse supérieure à la tendance européenne.

 # Agriculture # Climat # Europe

27. Un toit à moi : Étalement et portabilité des droits d'enregistrement

Pour faciliter l'accès à la propriété et encourager la mobilité des propriétaires, nous proposons d'annualiser les droits d'enregistrement en Belgique et de généraliser leur portabilité.

Concrètement

Le paiement des droits d'enregistrement sera étalé sur 20 ans. Si le logement est vendu endéans les 20 ans, le solde des droits dû sera acquitté au moment de la vente.

En cas de vente de son logement et d'achat d'un nouveau, les droits payés sur la première habitation seront déduits de ceux dus pour la seconde.

Pourquoi ?

- *Cela allégera le fardeau financier immédiat de l'achat immobilier, particulièrement pour les jeunes acheteurs, et à encourager des déménagements adaptés aux différentes étapes de la vie. La mesure diminuera d'environ 50% les fonds propres minimaux nécessaires pour acheter un bien.*
- *Les droits d'enregistrements sont aussi un obstacle à la mobilité résidentielle alors que beaucoup de personnes souhaiteraient déménager vers un logement parfois plus adapté à leurs besoins parce que plus proche du boulot ou mieux adapté à ses besoins en termes de volume ou d'accessibilité des services (enfants ; handicap ; perte d'autonomie…).*

162.000 à 237.000 euros

Augmentation du montant moyen emprunté pour l'achat immobilier entre 2015 et 2021.

43%

Des 21-35 ans sont propriétaires à Bruxelles.

12,5%

C'est le taux des droits d'enregistrement en Wallonie et à Bruxelles (hors abattement).

3%

C'est le taux des droits d'enregistrement sur une propriété en Flandre. Ils peuvent descendre à **1%** si des rénovations énergétiques importantes sont effectuées.

 # Logement

28. Le forfait « Trois zéro » : Isoler sa maison sans frais ni tracas

Nous voulons permettre au maximum de personnes d'isoler leur logement afin de réduire la facture d'énergie et de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour y arriver, nous souhaitons créer un nouveau système de soutien dans lequel le citoyen peut réaliser les travaux sans rien faire et sans débourser un euro : le forfait « Trois zéros » pour zéro frais, zéro tracas et zéro émission.

Concrètement

Chaque bénéficiaire aura la possibilité de rénover en profondeur son logement et de faire baisser sa facture d'énergie, sans effectuer de lourdes démarches et sans débourser un euro, en recourant aux services d'un tiers investisseur. Ce tiers investisseur pourra être un organisme public dédié ou une entreprise privée agréée. Il s'occupera des travaux à réaliser (audit, cahier des charges, recherche des meilleurs entrepreneurs, suivi du chantier et contrôle de la qualité…), en concertation avec le propriétaire. Les économies d'énergie serviront pour moitié à faire baisser la facture d'énergie et pour moitié à rémunérer le tiers investisseur. Les citoyens pourront soit solliciter le forfait de leur initiative, soit être contacté par un opérateur désigné par la Région, dans le cadre d'une rénovation par rue, par immeuble ou par quartier.

Après 20, 30 ou 40 ans, une fois les travaux remboursés, le propriétaire bénéficiera de la totalité des économies d'énergie. Si le bien est entretemps revendu ou si le propriétaire vient à décéder, le forfait sera soit repris par l'acheteur ou les héritiers, soit soldé en utilisant une partie du montant de la vente ou de la succession. Ceci permet à des personnes plus âgées de bénéficier du forfait.

Pourquoi ?

- *Il est nécessaire d'isoler en profondeur autant de bâtiments que possible. Ces travaux de grande ampleur ont un coût que de nombreux ménages ne peuvent pas payer, même avec des primes de la Région. Le forfait 3 zéros répond à ce genre de situation.*
- *Le prix de l'énergie va augmenter dans les prochaines décennies, car l'énergie décarbonée a un coût. Il faut donc impérativement protéger les ménages en leur permettant d'isoler leur logement et ainsi de réduire leur consommation.*
- *Il n'est pas simple de gérer un chantier, de trouver les bons corps de métier, de comparer les prix, de contrôler les travaux ou encore d'accomplir les démarches administratives afin de bénéficier de primes. Le forfait propose un « all inclusive » avec un expert qui s'occupera de toutes ces tâches à votre place.*

67

Nonobstant quelques oscillations d'année en année, en Belgique, la consommation énergétique résidentielle liée au chauffage ne diminue pas depuis plusieurs années : 67 TWh en 2011 et… 67 TWh en 2019 !

15

Le chauffage résidentiel pèse environ 14% des émissions annuelles nationales de gaz à effet de serre. Nous sommes le second plus grand émetteur résidentiel de CO_2 en Europe après le Luxembourg !

160.000

En Belgique, il faudrait en moyenne rénover environ 160.000 logements par an, soit trois fois plus qu'aujourd'hui.

 # Climat # Logement

29. Et pourquoi pas à plusieurs ? : Soutenir les initiatives de logements partagés et d'habitats groupés

Nous voulons faciliter l'adoption de modèles alternatifs de logement afin de répondre aux crises successives du logement, de l'énergie, de la santé. Cela permet aussi de soutenir une nouvelle manière de vivre mieux en société.

Concrètement

Un cadre légal clair pour le logement partagé et l'habitat groupé (définition, conditions, financement, etc.) sera créé. Les législations relatives au logement qui entravent ce nouveau modèle de vivre ensemble (législation relative au bail, etc.) seront réformées.

Le statut de cohabitant sera supprimé afin de permettre aux personnes inscrites dans ces projets de maintenir leurs droits.

Pourquoi ?

- *Les logements partagés et les habitats groupés (colocation, logements intergénérationnels, etc) sont des projets de vie participatifs sous-tendus par un projet commun et des valeurs de solidarité, d'auto-détermination, de respect de soi et de l'environnement.*
- *Il est absurde de pénaliser la solidarité informelle, intrafamiliale ou citoyenne, à l'œuvre dans les logements partagés. Cette solidarité ne se résume pas, bien souvent, à la réduction d'une partie des frais de la vie courante, mais prend aussi la forme d'une entraide au jour le jour.*

32% des familles monoparentales plébiscitent l'habitat groupé

3/10 : 3 parents sur 10 (28%) ont renoncé à une remise en couple, un projet de colocation d'habitat groupé ou à l'accueil d'un ou d'une proche pour ne pas perdre ses revenus.

400 : le nombre approximatif d'habitats groupés en Région wallonne

 # Logement

30. Des logements adaptés à tous : Plus de logements adaptés pour les familles monoparentales ou nombreuses, pour les personnes âgées ou en situation de handicap

Nous voulons développer l'offre de logements adaptés aux personnes et aux familles en perte d'autonomie afin de leur permettre de continuer à vivre chez elles.

Concrètement

Un cadastre des logements adaptables publics et privés sera créé. Les mécanismes d'aides individuelles en matière d'aménagement et d'adaptation de logement (AVIQ, intervention des mutualités, etc.) seront renforcés. L'action AccessAndGO-ABP qui travaille, avec les sociétés de logement de service public (SLSP), à la création de logements sociaux adaptés sera pérennisée. Les professionnels du bâtiment seront incités à développer des projets de construction ou de rénovation de logements adaptables. Une offre de formation et un accompagnement technique spécifiques leur seront proposés.

Pourquoi ?

- *Permettre le maintien des seniors à domicile répond non seulement à un souhait de leur part mais aussi aux défis du manque de place à venir dans les maisons de repos.*
- *Les logements adaptables sont également destinés au handicap – permanent ou temporaire –, qui peut toucher n'importe qui, à n'importe quel âge.*
- *Le maintien à domicile permettra à la personne âgée ou en situation de handicap de conserver son cadre de vie et son réseau de relations. De plus, un logement adaptable offre, après adaptation, des espaces de vie sécurisants et confortables.*

30% des logements subventionnés doivent être adaptables

 # Logement # Aînés # Familles

31. Se loger, un droit : Des logements publics accessibles

Nous voulons concrétiser le droit constitutionnel à un logement décent en assurant aux personnes en situation de précarité sociale et/ou économique l'accès à des logements à loyer modéré. Nous souhaitons également favoriser l'accès au logement pour les familles monoparentales ou nombreuses.

Concrètement

Les moyens régionaux consacrés au logement public seront amplifiés afin de renforcer le financement des sociétés de logement de service public pour qu'elles puissent proposer des logements adaptés et de qualité aux bénéficiaires d'un logement social.

Les propriétaires seront fiscalement incités à confier leur logement aux agences immobilières sociales.

Des mécanismes d'aides spécifiques seront créés pour soutenir financièrement l'accès au logement des familles nombreuses ou monoparentales et des familles précarisées.

Pourquoi ?

- *L'accès à un logement décent et durable est un objectif primordial et indissociable de la dignité humaine. Il est également l'un des principaux facteurs d'inclusion sociale, d'émancipation et d'épanouissement des individus. Le logement est par ailleurs le poste de dépenses le plus important des ménages.*
- *Les opérateurs publics ont dès lors un rôle central en matière d'accès à un logement décent pour tous. A côté des communes qui détiennent de nombreux leviers (salubrité, lutte contre inoccupation …), les SLSP constituent l'acteur le plus important.*
- *A côté de l'outil de logement social que sont les SLSP, les AIS sont une réponse concrète aux attentes des habitants à la recherche de solutions de logement à loyer modéré.*
- *La crise du logement que connaissent nos Régions impose que les pouvoirs publics soutiennent ces acteurs-clé de l'accès au logement.*
- *Les familles monoparentales ou nombreuses sont confrontées à des difficultés majeures pour trouver un logement, le payer, vivre dans des conditions décentes.*

Chiffres

Plus de 100.000 logements d'utilité publique en Wallonie, soit 23 % du parc locatif.

10.000 logements sont mis en gestion par les AIS

46% des locataires de logements publics sont des personnes seules

80% des locataires de logements publics sont bénéficiaires revenus de remplacement

Une famille nombreuse ou monoparentale sur 5 dépense plus de la moitié de son revenu mensuel total net pour financer son logement

1 parent propriétaire sur 3 devient locataire suite à une séparation ou quand il devient parent solo pour une autre raison

17% des parents solo dorment avec un ou plusieurs de leurs enfants faute de place

 # Logement # Familles

32. Max 15 ! : Un train ou à bus tous les quarts d'heure près de chez soi

Nous voulons que les citoyens puissent disposer d'une solution en transports publics (trains, bus, métros, tram) à proximité à n'importe quelle heure de la journée et sans devoir attendre trop longtemps. Nous souhaitons plus précisément atteindre l'objectif d'un train ou d'un bus tous les quarts d'heure près de chez soi, dans et autour des villes, et d'un métro sur les lignes bruxelloises toutes les 2 minutes en heure de pointe ainsi qu'une offre prolongée les soirs de weekend.

Concrètement

L'offre de transport public sur les axes structurants ainsi que dans et autour des villes sera progressivement doublée, de manière à en renforcer la fréquence et d'élargir l'amplitude des horaires, notamment pour pouvoir encore prendre un train ou un bus plus tard dans la soirée et durant la nuit les weekends. Nous procéderons également au déploiement de lignes de bus à haut niveau de service dans les grandes villes et les villes moyennes ainsi que sur les axes structurants (itinéraires principalement en site propre, activation automatique du feu vert à l'approche d'un carrefour, arrêts équipés de quais et abris confortables…). Dans les zones moins densément peuplées, nous privilégierons un système de minibus à la demande, en veillant à assurer un accès à ce service au moins une fois par heure. Les correspondances entre minibus à la demande, bus à haut niveau de service, lignes de bus classiques et trains seront mieux assurées.

Pourquoi ?

- *La fréquence et les horaires de trains ou de bus sont inadaptés aux contraintes et attentes de très nombreux citoyens : pas de service aux heures souhaitées ; correspondances non assurées ; retards ; durée du trajet ; absence de solution aux gares et arrêts pour effectuer les « derniers kilomètres » jusqu'à la destination finale… Il est urgent de réinvestir, de mieux coordonner les lignes et de moderniser l'offre.*
- *A Bruxelles, les transports publics sont utilisés massivement car il y une solution pratiquement tous les quarts d'heure sur chaque ligne. Il est possible de tendre vers ce cadencement ailleurs, en combinant les trains avec des bus à haut niveau de service et des bus à la demande. Grâce à cette mesure, nous pouvons offrir une vraie alternative à la voiture.*
- *La priorité n'est pas la gratuité des transports publics : à quoi bon les rendre gratuits s'il n'y a pas davantage d'offres et que l'on continue à s'entasser dans les bus, métros et trains ? Cela continuera de dissuader les citoyens de se convertir au transport public. La clé pour un basculement modal est l'augmentation des dessertes et de leur fréquence.*

1/2

Un Wallon sur deux habite à plus de 10 minutes à pied d'une gare ou d'un arrêt de bus bien desservi

22%

22% des automobilistes sont prêts à abandonner leur voiture pour prendre les transports publics si la qualité et la quantité de l'offre s'améliore. Si on n'améliore pas l'offre mais que l'on rend gratuit les transports publics, ce chiffre tombe à 9%.

2h

En heure creuse, de nombreuses lignes ne proposent qu'un seul train par heure, voire toutes les deux heures.

 # Mobilité

33. Stop aux embouteillages : Développer des réseaux de covoiturage (RECO) autour des grandes villes

Nous voulons diminuer le temps perdu dans les embouteillages en réduisant le nombre de voitures en circulation en heures de pointe grâce à la création de « lignes » de covoiturage à « haut niveau de service » : un covoiturage plus fiable, plus rapide, plus confortable et plus souple.

Concrètement

Un réseau de covoiturage (RECO) sera mis en place autour de Bruxelles, puis d'autres villes fortement embouteillées comme Liège ou Charleroi. Cela implique de :

- réserver des bandes aux covoitureurs sur les autoroutes, nationales et certains boulevards pour dépasser les voitures « solo » bloquées dans les files ;
- créer des parkings de covoiturage faciles d'accès aux entrées des grandes villes et à des points d'embarquement situés en amont des embouteillages ;
- mettre en contact les covoitureurs via une application en ligne officielle dynamique, rassurante, conviviale et intelligente (géolocalisation ; évaluation des covoitureurs par les covoitureurs ; authentification via documents d'identité ; paiement automatique…) ;
- prévoir un service de navette « retour » vers le parking si on ne trouve pas de solution pour récupérer sa voiture en fin de journée, de manière à ne plus dépendre des horaires des autres.

Pourquoi ?

- *Aujourd'hui, les covoitureurs sont coincés dans les embouteillages et contraints à s'accorder sur leurs horaires de travail. Demain, avec le RECO, ils pourront sortir des files et utiliser une bande dédiée et organiser leur journée comme ils le souhaitent.*
- *Il est souvent compliqué de trouver d'autres covoitureurs intéressés à proximité de chez soi. Avec le RECO, il suffira de rejoindre l'une des lignes autour de la ville pour y laisser sa voiture et embarquer dans celle d'un autre.*
- *Le covoiturage est une solution peu coûteuse pour les pouvoirs publics, facile à mettre en place et qui peut rapidement produire des effets significatifs sur le trafic routier et les émissions de CO2 ou d'autres polluants. A deux dans une seule voiture et on divise directement par deux le carbone rejeté ainsi que le N02 et les particules fines.*
- *Faire la route à plusieurs favorise les liens et rend le trajet plus convivial.*

280

Un navetteur peut se retrouver coincé dans les files jusqu'à 280 heures par an, soit plus d'1h chaque jour ouvrable

80%

En heures de pointe, 80% des voitures ne sont occupées que par le conducteur.

7 sur 10

7 entreprises sur 10 envisageaient de quitter la région bruxelloise en raison de la congestion.

 # Mobilité

34. En charge ! : Déployer un réseau de bornes de recharge pour les voitures électriques

Nous voulons que le réseau de bornes de recharge publique sur le domaine public soit suffisant afin de réduire les obstacles infrastructurels à l'adoption d'un véhicule électrique

Concrètement

Afin de préparer les infrastructures utiles à l'arrivée des véhicules électriques, nous lancerons immédiatement en Région wallonne, comme cela a déjà été fait à Bruxelles, les concessions publiques nécessaires – tant sur les routes communales et régionales ainsi que sur les autoroutes – afin de permettre l'installation d'un point de recharge pour dix véhicules électriques et d'un superchargeur pour cent véhicules électriques, ceci en prenant en compte non seulement les statistiques d'immatriculations mais aussi l'impact de l'électrification des voitures de société ainsi que l'impact du transit des véhicules étrangers qui sont de plus en plus électrifiés.

Pour permettre aux personnes sans garage de disposer d'une option de recharge, nous instaurerons un droit à la prise et nous mettrons en place des règles de pénalisation des voitures « ventouses » qui restent plus longtemps que nécessaire sur les emplacements de recharge.

Pourquoi ?

- *Le Gouvernement wallon annonçait le déploiement de 12.000 points de recharge en mai 2021, pour finalement réduire son objectif la même année à 6000 points de recharge. En mars 2023, l'objectif a été diminué de 10% et ramené à 5400 points de recharge. Finalement, dans l'addendum au Plan National de Relance et de Résilience communiqué à la Commission européenne, le Gouvernement wallon revoit encore son objectif à la baisse et vise 4700 points de recharge… L'ambition de déploiement sur le domaine public ne répond pas aux ambitions du secteur ;*
- *Le secteur de l'électromobilité en Belgique souligne l'importance de mettre en œuvre un réseau permettant l'accès à un point de recharge lent ou semi-rapide pour 10 véhicules électriques et à un superchargeur pour 100 véhicules électriques ; ceci reflétant les besoins réels de la mobilité électrique en expansion.*

38%

Pourcentage de Belges se disant prêts à acheter une voiture électrique selon un sondage Ipsos-Le Soir du 18 décembre 2023

9 500

points de recharge accessibles au public (soit 4 750 bornes) en Région bruxelloise sont prévues pour 2025 par le Gouvernement. En 2022, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 1 325 points de recharge accessibles au public, composés de 645 points de recharge semi-publics et de 680 points de recharge publics,

… 2025

C'est la date de déploiement des premières bornes installées sur le domaine public wallon, avec deux ans de retard…

26

C'est le nombre de superchargeurs (+175kw) sur les aires d'autoroutes wallonnes selon la SOFICO auditionnée au Parlement wallon le 19 décembre 2022

 # Mobilité

35. Vive la vignette : Remplacer la taxe de circulation par une vignette autoroutière

Mettre en place le modèle suisse de vignette électronique permettant de prélever des recettes fiscales sur les automobilistes étrangers circulant sur nos autoroutes et réformer globalement la fiscalité automobile de façon à compenser le coût de la vignette pour les automobilistes roulant avec des véhicules moins polluants.

Concrètement

Il n'y a quasiment qu'en Belgique que l'usage de l'autoroute soit totalement gratuit pour les automobilistes étrangers. Quant au nombre d'étrangers traversant le pays, des chiffres allant jusqu'à 5 millions de véhicules ont déjà été avancés de manière crédible. Ce sont autant de recettes fiscales qui échappent à l'Etat, ce dernier se basant sur les seuls habitants pour entretenir les autoroutes.

Nous intégrerons une vignette électronique, comme en Suisse, applicable à tous les usagers de la route. En parallèle, nous réformerons la fiscalité automobile afin d'encourager l'usage de véhicules moins polluants.

Pourquoi ?

- *Il existe des mécanismes de vignette en Europe centrale et de l'est, comme en Autriche, Suisse, République tchèque, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Bulgarie. En France et en Espagne, l'usage de l'autoroute est bien évidemment payant ;*
- *Par ailleurs, les sociétés de leasing – dont dépendent les véhicules de société – ne paient pas d'impôts en Région wallonne, du fait d'un vide juridique soit un manque à gagner estimé à 47 millions d'Euros. Une vignette automobile permettrait de capter la juste part de fiscalité que les sociétés de leasing empêchent de percevoir ;*
- *L'intégration d'une vignette ne peut ne se réaliser que dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité automobile afin de conserver un niveau global de taxation identique pour le contribuable.*

5 millions

Estimation du nombre d'automobiliste étrangers traversant la Wallonie annuellement

42€

Cout de la vignette suisse

Environ 300.000

Le nombre approximatif de voitures de société, selon l'ULB, localisées en Wallonie et qui ne paient aucune taxe à la Région wallonne

 # Mobilité

36. Voyages en Europe : en train, pas en avion !

Donnons aux gens de bonnes raisons de voyager en train plutôt qu'en avion au sein de l'Europe ! La démocratisation des vols en avion nous a tous rapprochés. Grâce aux voyages, nous avons pu ouvrir notre esprit, découvrir de nouvelles cultures et faire de nouvelles expériences. Cette démocratisation s'est toutefois faite en dehors d'une réalité économique – avec d'importants subsides publics (pas de TVA, pas d'accises sur le kérosène, soutien des aéroports) – et surtout d'une réalité environnementale. Le train peut nous offrir la possibilité de rester aussi connectés l'un à l'autre au sein de l'Europe et de voyager sans polluer. Nous voulons augmenter drastiquement l'offre ferroviaire et s'assurer que son prix soit compétitif avec celui de l'avion.

Concrètement.

Les liaisons ferroviaires à grande vitesse et l'offre de trains de nuit entre les grandes villes européennes sera renforcée. Des tarifs compétitifs et abordables pour les voyages en train seront garantis. Ils devront être compétitifs par rapport à ceux des vols aériens. Une juste contribution sera demandée au transport aérien. Elle sera fonction de son impact sur l'environnement. Les vols en avions seront ainsi soumis à la TVA et le kérosène des avions aux accises, comme c'est déjà le cas pour les autres moyens de transport. La vie des voyageurs du train sera facilitée grâce à une meilleure intégration des outils de réservation des différentes compagnies et l'amélioration des droit des voyageurs en cas de retards qui font rater les correspondances avec des trains d'autres entreprises ferroviaires. Les séjours lointains plus longs seront encouragés en autorisant avec l'accord de l'employer et en encadrant juridiquement le « workation » (ou « tra-cances »), c'est-à-dire le télétravail depuis l'étranger.

Pourquoi ?

- *Renforcer l'offre de train permettra de continuer à interconnecter l'Europe et la découverte culturelle à travers le continent, tout en améliorant la qualité de l'air et en réduisant le bruit dans les zones urbaines.*
- *Les trains de nuit font gagner du temps de voyage et permettent d'économiser des nuits d'hôtels.*
- *L'avion est le poste d'émission de CO2 qui peut être réduit le plus facilement sans demander de trop grands sacrifices. C'est pourtant un secteur sur lequel le moins d'efforts ont été faits et sur lequel nous engrangeons le moins de résultats.*
- *Les importants subsides publics à l'aviation font que les avions sont 2x moins chers que les trains alors qu'ils sont 80x plus polluants.*

2x : les voyages en train sont en moyenne deux fois plus chers que les vols

80x : l'impact climatique de l'avion est 80 fois pire que celui du train.

120dB: le bruit d'un avion au décolage, qui survole nos quartiers

 # Mobilité # Climat

37. Le téléTRAINvail : Valoriser le travail durant le temps de déplacement en train comme temps de travail

Nous voulons rendre les transports publics plus attractifs et faciliter le quotidien des navetteurs, en leur permettant de travailler dans le train et de valoriser ces heures de travail en accord avec l'employeur.

Concrètement

Les prestations réalisées sur le trajet domicile-travail pourront être reconnues par l'employeur comme des heures de travail à ne plus accomplir au bureau. Le téléTRAINvail sera reconnu de la même manière que le télétravail, selon une convention ad hoc entre l'employeur et l'employé, qui clarifiera les droits et devoirs de chacun. Cette pratique sera promue auprès des entreprises et des administrations.

Les trains et les bus express (longue distance) seront équipés de tablettes et de prises électriques. Des espaces silencieux ainsi que des zones insonorisées pour les appels téléphoniques seront prévus dans les trains. Une bonne connexion à Internet sera garantie sur l'ensemble du réseau ferroviaire et routier. Des locaux et/ou des équipements adaptés seront prévus dans les gares et principaux arrêts ferroviaires et de transport en commun afin de permettre de travailler en attendant le train ou le bus.

Pourquoi ?

- *Rentabiliser le temps et les trajets et permettre aux travailleurs de partir plus tard de la maison et/ou y revenir plus tôt.*
- *Combiner les avantages du télétravail et du travail au bureau : des journées moins fatigantes et le maintien d'une dynamique d'équipe en présentiel.*
- *Mieux lisser dans le temps la demande de transport public pour éviter les pics et donc les trains et les bus bondés.*
- *Favoriser le report modal de la voiture vers le train ou le bus.*
- *Permettre à celles et ceux qui ne peuvent pas télétravailler en raison de leur fonction, de pouvoir mieux concilier vie privée et vie professionnelle.*

2

Beaucoup de navetteurs sont dans le train au moins 2h par jour. Ces 2h gagnées grâce au télétravail pourraient leur permettre de dormir un peu plus, d'effectuer quelques démarches avant ou après le travail ou encore de revenir un peu plus tôt à la maison et ainsi pouvoir partager du temps avec la famille ou réaliser des activités sportives, culturelles ou sociales.

 # Mobilité

38. Nos amis les animaux : Inscrire le bien-être animal dans la constitution

Nous voulons offrir une protection constitutionnelle aux animaux en inscrivant le bien-être animal dans la Constitution. En construisant ainsi un cadre juridique supérieur, solide et durable, nous souhaitons imposer aux autorités publiques de prendre des mesures de protection appropriées afin de veiller au bien-être des animaux en tant qu'être sensibles dans le cadre de l'exercice de leurs compétences respectives. Nous permettons aussi que la Cour constitutionnelle sanctionne directement toute disposition législative qui constituerait un recul significatif dans le niveau de protection offert aux animaux.

Concrètement

Nous proposons de réviser l'article 7*bis* de la Constitution et d'adopter une loi spéciale ayant pour objet d'étendre le contrôle de la Cour constitutionnelle à l'article 7*bis* de la Constitution.

Pourquoi ?

- *Nous considérons que les animaux sont des êtres sensibles, capables d'éprouver de la souffrance, de la peur et de l'appréhension, d'apprendre et d'entrer en relation entre eux et avec les êtres humains.*
- *L'animal a progressivement participé à l'épanouissement de l'homme dans de multiples dimensions, à la fois comme compagnon de vie, comme ami, comme confident ou encore comme membre de la famille à part entière. Il faut dès lors veiller à leur bien-être en leur donnant à boire et à manger en suffisance, en leur donnant du confort, en veillant à leur santé et à leur sécurité, en leur permettant d'exprimer les comportements propres à leur espèce et en évitant autant que possible qu'ils souffrent.*

92% des Belges estiment que le bien-être des animaux devrait être mieux protégé dans leur pays (Eurobaromètre, 2023)

60% des Belges déclarent être régulièrement en contact avec des animaux dans la vie quotidienne (Eurobaromètre, 2023)

 # Bien-être animal

39. Un élevage respectueux : Plan global d'amélioration des conditions d'élevage des animaux au sein des exploitations

Nous voulons assurer des conditions d'élevage respectueuses du bien-être des animaux. Nos agriculteurs appliquent déjà un haut niveau de normes en matière de bien-être animal. Il n'y a que de très rares exceptions, notamment en ce qui concerne le transport, dans lesquelles ces normes ne sont pas respectées et où des cas de maltraitances sont à déplorer. Afin d'y mettre fin, nous souhaitons mettre en œuvre progressivement un Plan global d'amélioration des conditions de détention des animaux au sein des exploitations. Ce plan comporterait des aides à la transition.

Concrètement

Le plan sera défini avec les secteurs et soutiendra l'amélioration des pratiques et des conditions de détention. Ce plan sera accompagné de mesures d'aides spécifiques pour encourager sa mise en œuvre.

Au niveau européen, nous plaiderons pour que les normes wallonnes deviennent des normes de référence pour toutes les exploitations en Europe afin de favoriser le bien-être des animaux et de lutter contre la concurrence déloyale. Le transport des animaux vivants devra notamment être limités à 250 km. Ce même regard sera porté sur les animaux importés en Europe.

Pourquoi ?

- *Les animaux d'élevage, au même titre que les animaux de compagnie, sont des êtres vivants. Nous devons être attentifs à leur bien-être.*
- *Le bien-être animal est devenu une préoccupation de plus en plus importante dans nos sociétés, en témoigne de nombreux citoyens qui accordent un intérêt particulier à la protection animale.*
- *Le développement des réglementations est essentiel non seulement pour les animaux mais aussi pour assurer une concurrence équitable entre les exploitations.*

10 millions

Plus exactement 10.122.247, c'était le nombre d'animaux d'élevage recensés en Wallonie en 2020.

250

250 km, c'est la distance maximale à laquelle nous entendons limiter le transport d'animaux vivants au niveau de la législation européenne.

2030

2030, c'est l'horizon auquel nous souhaitons mettre en œuvre ce plan global d'amélioration en concertation avec les secteurs concernés.

 # Bien-être animal # Agriculture

40. Un job plutôt qu'une allocation : assurer un droit à l'emploi et limiter les allocations de chômage dans le temps

Nous proposons d'instaurer un droit à l'emploi et de limiter les allocations de chômage à une période de 2 ans consécutifs pour éviter de faire tomber dans la dépendance les chercheuses et chercheurs d'emploi.

Concrètement

Les allocations de chômage seront revues à la hausse afin de mieux protéger les travailleurs contre une perte temporaire d'emploi. Au terme d'une période de chômage de 2 ans consécutifs, tout chercheur d'emploi se verra automatiquement proposer un contrat de travail dans le secteur public ou associatif, en tenant compte de son profil et de son parcours de formation. Le demandeur d'emploi aura également la possibilité de demander de convertir pendant un an son allocation de chômage en une aide de lancement s'il propose un projet entrepreneurial qui aura été jugé viable par une banque. Cet emploi sera rémunéré à l'instar du modèle français « territoires zéro chômeur ». Les modalités de l'octroi de ce nouveau contrat et de son échelle salariale seront déterminées par le gouvernement qui se concertera avec les acteurs et secteurs concernés. En cas de refus de la part du demandeur d'emploi, celui-ci perdrait ses allocations de chômage.

Une fois dans sa carrière, chaque personne pourra bénéficier d'allocations de chômage pendant trois années supplémentaires, pour un total de 5 ans, afin de reprendre des études ou une formation afin d'étoffer ses compétences ou se réorienter.

Pourquoi ?

- *Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes.*
- *Ce n'est pas le travail qui manque. Un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser – lorsque le critère de la rentabilité marchande n'est pas le seul déterminant dans le choix des activités.*
- *Il vaut mieux investir dans l'emploi que dans les allocations. La privation durable d'emploi coûte plus cher à la collectivité que la création des emplois nécessaires pour faire de l'emploi un droit.*
- *De plus en plus de personnes n'acceptent plus que la Belgique soit l'un des seuls pays au monde à octroyer des allocations de chômage illimitées dans le temps. Cette approche relève parfois davantage de l'assistanat que de la mobilisation des talents de chacun pour les réorienter adéquatement. Or travailler est un facteur d'épanouissement personnel important. C'est aussi une source essentielle de valorisation et de socialisation*
- *Nous nous inspirons du modèle scandinave : certes les allocations de chômage sont limitées à deux ans, mais elles sont revues à la hausse (par exemple 75% ou 80% du dernier salaire) pour ne pas ajouter de la précarité financière au moment de la perte du job, tandis que les frigos restent à remplir, les études des enfants à payer, les prêts à rembourser, etc. Plus serein, le chercheur d'emploi pourra alors se réactiver plus facilement.*

48,3% des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi étaient au chômage depuis 2 ans et plus (statbel).
6,2 milliards : c'est le coût du budget « chômage et interruptions de carrière » pour le fédéral (source BOSA)
51% des Wallons estiment qu'il faut limiter les allocations de chômage à deux ans (sondage IPSOS).

 # Emploi

41. Une cotisation sur les machines : Réduire les charges sur le travail tout en assurant le financement de la sécurité sociale

La digitalisation et la robotisation des entreprises est une bonne chose mais l'objectif doit être d'augmenter la productivité et pas de réduire leurs contributions à la sécurité sociale. Ces décisions doivent impérativement être neutres d'un point de vue sécurité sociale. Nous voulons donc, dans le cadre d'une réforme fiscale globale, réduire le coût du travail et renforcer le financement de la sécurité sociale en assurant que toutes les entreprises contribuent équitablement, tout en veillant au maintien de leur compétitivité.

Concrètement

L'amortissements du capital (à l'exception des biens immobiliers) seraient soumises aux cotisations patronales. Cela implique que les entreprises paieront des cotisations sociales non seulement sur les salaires mais aussi sur la valeur des amortissements de leur capital (machines, équipements, etc.). Le taux des cotisations patronales serait réduit de 5% grâce à cette participation de tous les facteurs de production à la sécurité sociale.

Pourquoi ?

- *Le coût du travail trop élevé freine la création d'emplois.*
- *L'Etat doit-il encourager fiscalement les entreprises à remplacer un caissier par une caisse automatique, un ouvrier par un robot ou un avocat par ChatGPT ? Non. Pourtant, c'est ce qui se passe actuellement car le cout salarial est soumis aux cotisations patronales alors que le cout des machines ne l'est pas.*
- *Cela permettra de pérenniser le financement de la sécurité sociale face à la digitalisation et la robotisation de la société en y élargissant l'assiette des cotisations.*

Trois chiffres clés

15% : le nombre d'emplois qui pourraient être entièrement automatisés

33% : Taux actuel des cotisations patronales payés pour les travailleurs mais pas les machines qui les remplacent

-5% : la réduction du cout des travailleurs que cette mesure apporterait pour les employeurs

 # Emploi

42. L'alternance, ça marche : Intensifier l'enseignement et la formation en alternance

Nous voulons organiser de manière plus efficace la formation et l'enseignement en alternance et responsabiliser les employeurs afin qu'ils soutiennent le développement de l'alternance. Nous pensons que la formation en alternance peut non seulement être épanouissante pour les jeunes et les travailleurs, mais constitue aussi un élément de réponse essentiel au problème majeur des métiers en pénurie et de fonctions critiques qui handicapent le redressement économique.

Concrètement

L'enseignement et la formation en alternance seront élargis à de nouveaux métiers et nous veillerons à ce que l'alternance soit accessible sur l'ensemble du territoire. L'offre de bacheliers et de masters en alternance sera également renforcée dans l'enseignement supérieur. L'accès de certaines aides aux entreprises aura pour condition l'ouverture de places de stages et la formations de stagiaires, notamment dans le respect de clauses sociales intégrées aux marchés publics.

Un rapprochement sera réalisé entre les opérateurs de la formation en alternance et de l'enseignement en alternance afin de favoriser les synergies entre eux. Les acteurs régionaux de formation professionnelle pourraient être représentés dans les conseils de direction des CEFA. Les centres IFAPME/EFPME pourraient être reconnus comme des écoles subventionnées dont les acteurs de la formation professionnelle seraient le pouvoir organisateur. Au sein de ces écoles en alternance, la formation générale pourrait être assurée par des enseignants sur la base de programmes adaptés et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles, tandis que le lien avec les entreprises pourrait être assuré par les organismes régionaux.

Pourquoi ?

- *Pour les jeunes qui y sont prédisposés, apprendre son futur métier en milieu d'entreprise, dans le cadre de la formation en alternance, est une garantie d'excellence, d'épanouissement et d'insertion dans la vie professionnelle, sans passer par une période d'inactivité et d'attente éventuelles d'allocations d'insertion.*
- *Même si elle est trop peu prisée en Belgique francophone, la formation en alternance affiche d'excellents résultats en termes d'insertion professionnelle pour les jeunes qui s'y engagent. Il convient de la stimuler plus efficacement. Un investissement plus volontariste des employeurs est, à cet égard, indispensable.*
- *Cette filière de formation est la meilleure voie pour fournir aux employeurs les profils qualifiés qui répondent à leurs attentes et besoins.*
- *La formation en alternance apparaît comme un élément de réponse essentiel au problème majeur des métiers en pénurie et de fonctions critiques qui handicapent le redressement économique.*
- *Le partage de cette compétence entre la Fédération et les Régions, génère des freins et des effets contre-productifs à cette politique. Le système actuel doit être simplifié et rationnalisé en valorisant les expertises premières de chaque niveau de pouvoir.*

Chiffres

85 % des apprenants de l'IFAPME obtiennent un emploi dans les 6 mois de la réussite de leur parcours de formation
IFAPME

158 Le nombre de métiers en pénurie et fonctions critiques répertoriés en Wallonie par le FOREM (2023). Ce nombre est de 108 à Bruxelles.

18.000 Le nombre d'emplois à pourvoir dans le secteur de la construction en Wallonie et à Bruxelles.

 # Emploi # Enseignement # Enseignement supérieur

43. Un droit au rebond : Octroyer un revenu de remplacement pour pouvoir se réorienter professionnellement

Nous voulons permettre aux travailleurs de bénéficier d'un revenu de remplacement quand ils donnent leur démission afin celui qui ne voit plus de sens dans son travail, qui est en profonde souffrance professionnelle puisse se réorienter professionnellement, sans perdre le bénéfice de ses indemnités.

Concrètement

Chaque travailleur aura la possibilité de démissionner deux fois dans une carrière professionnelle sans perdre ses droits aux allocations de chômage. Ce droit sera juridiquement balisé pour protéger à la fois le salarié — qui devra respecter les règles de préavis — et l'employeur.

Pourquoi ?

- *Actuellement, en cas de démission d'un emploi sans perspective d'une embauche, vous risquez d'être exclu des allocations de chômage pendant 4 à 52 semaines. De nombreux travailleurs n'osent dès lors pas quitter leur emploi afin de chercher une fonction épanouissante pour eux.*
- *Cela diminuera les risques de burn-out et de mise en maladie pour des motifs fallacieux.*
- *Cela protègera les artisans et indépendants, patrons de TPE ou PME, qui ne peuvent se payer le luxe de perdre un travailleur et de le remplacer à coût additionnel, avec un horizon incertain et le risque que son activité s'en trouve affectée.*

Chiffres

172,2 millions d'euros, c'est le montant que rapporterait cette mesure selon les estimations de l'ONEM.

1/5 Près d'une incapacité de travail sur 5 est causée par un burn out et/ou une dépression.

40% Augmentation de la fréquence des burn outs sur une période de 4 ans.

 # Emploi

44. La pension, ça compte : Création d'un compte pension individuel

Nous souhaitons la mise en place d'un nouveau système de calcul de la pension plus transparent, plus flexible, moderne et qui permettra d'harmoniser les différents statuts socioprofessionnels. A cette fin, nous proposons de mettre en œuvre le système de compte pension individuel proposé par les professeurs Hindriks et Devolder.

Concrètement

Un compte pension exprimé en euros sera ouvert pour chaque citoyen. Ce compte sera alimenté chaque année de travail par un montant de pension exprimé en euros et égal au salaire brut individuel de l'année (plafonné) multiplié par un taux appelé taux d'acquisition, à fixer chaque année. C'est donc le morceau de pension qui est promérité pour l'année de travail. En cas d'inactivité professionnelle durant l'année, à l'instar des périodes assimilées dans le calcul actuel des pensions, ce compte est alimenté par un salaire imputé (plafonné) multiplié par le taux d'acquisition. Le taux d'acquisition est donc identique pour les périodes d'activité et les périodes assimilées. Le nouveau droit en euros vient s'ajouter à ce qui a déjà été constitué et qui est revalorisé. Ce taux d'acquisition peut également être modifié pour prendre en compte des périodes de non-travail liées à la prise en charge de personnes malades, des congés pour s'occuper des enfants. Il peut également être majoré pour prendre en compte la pénibilité du travail, les discriminations de genre, les fins de carrière…

Ce système permettra l'harmonisation progressive entre les différents statuts de pension légale (salariés, fonctionnaires, indépendants). Les systèmes fonctionneront de manière identique selon des règles communes, mais le taux d'acquisition pourra être modifié selon le statut et favoriser la mobilité d'un statut vers un autre. La transition du système actuel vers celui du compte pension sera progressive et respectera le principe du standstill social et des droits acquis.

Pourquoi ?

- *Le système de pension actuel n'est ni tenable, ni équitable. Il est tourné vers le passé au détriment des générations futures. De multiples propositions ont été faites par des experts pour assurer la soutenabilité des pensions sans que le monde politique ne les écoute. Il est temps d'agir.*
- *Ce système est particulièrement lisible et permettra aux travailleurs de mieux appréhender les conséquences de leurs choix professionnels sur leurs choix de carrière.*
- *Ce système permet une meilleure flexibilité dans les prises en compte des fins de carrière, de la pénibilité du travail, des congés via la flexibilité du taux d'acquisition.*

Chiffres

- Selon le SPF Pensions, 67% des indépendants, 57% des salariés, mais seulement 6% des fonctionnaires ont une pension inférieure à 1.500 euros
- 52% des jeunes estiment que l'Etat ne saura pas payer leur pension légale
- En 2050, le coût des pensions sera supérieur de 2,1% du PIB à celles d'aujourd'hui.

 # Emploi

45. Le travail, ça paie : Moins d'impôt sur le travail

Revalorisons le travail et les travailleurs en réduisant l'impôt auquel ils sont soumis ! Afin d'encourager tous ceux et celles qui travaillent et contribuent au bien-être commun, tout en renforçant le différentiel avec le chômage, nous proposons un véritable changement de paradigme fiscal pour que les travailleurs (employés, indépendants ou fonctionnaires) gagnent en moyenne près de 500€ net en plus par mois.

Concrètement

Un "bonus bosseur" sera instauré afin de garantir un écart salarial d'au moins 450 EUR net par mois par rapport au chômage. Le bonus sera dégressif selon le niveau de salaire. La quotité exonérée d'impôt sera augmentée pour que les 1.000 premiers euros gagnés chaque mois ne soient pas taxés. Les taux d'imposition marginaux seront réduits pour qu'ils soient plus progressifs et le taux le plus élevé sera plafonné à 45%. Au total, l'impôt des personnes physiques sera réduit d'environ 20%.

Pourquoi ?

- *En diminuant la fiscalité sur le travail, les travailleurs disposent de plus de ressources pour répondre à leurs besoins.*
- *En allégeant la fiscalité sur le travail, on encourage la recherche d'emploi, on répond aux pénuries et main d'œuvre et on stimule l'activité économique.*
- *Le travail est aujourd'hui trop taxé par rapport à aux revenus du capital*

Chiffres

- 450 EUR : Montant initial du "bonus bosseur" par mois.
- 1000 EUR : Seuil de revenu mensuel exempté d'impôt.
- 20% : Réduction approximative de l'impôt des personnes physiques.

 # Fiscalité # Economie # Emploi

46. Non à la taxe sur la mort : Une taxation plus juste du capital

Le système actuel des droits de succession est injuste et inefficace. Les droits de succession sont injustes car ils frappent ceux qui sont confrontés à un décès soudain et les classes moyennes, tandis que ceux qui disposent d'un patrimoine font appel des experts pour organiser leur succession et éviter de payer des droits importants. Ils sont aussi discriminatoires selon le lien de parenté et sont même parfois confiscatoires puisqu'ils peuvent atteindre un taux de 70%. Nous voulons supprimer les droits de succession et assurer une contribution plus rapide et plus juste des revenus du capital.

Concrètement

Les droits de succession seront supprimés et remplacés par un taux fixe de 4-5% sur toutes les transmissions de capital à tout moment de la vie, avec un abattement pour les premiers 100.000€ transmis. En contrepartie, les revenus du capital seront mis plus rapidement à contribution, notamment en taxant les plus-values (au-delà de l'inflation).

Pourquoi ?

- *Contrairement à une idée répandue, les droits de succession n'exercent pas un rôle de modération ou de justice fiscale à l'égard des plus riches, car ceux-ci sont les premiers à veiller, à grand renfort d'experts fiscalistes, à créer des montages leur permettant d'éluder cet impôt. Seules au final les classes moyennes ou plus fragiles restent les dindons de la farce en honorant ces droits de succession faute d'anticipation.*
- *Une justice fiscale réelle plutôt que le leurre actuel de justice fiscale théorique*
- *En ayant une taxe beaucoup plus faible sur les transmissions, il n'y aura plus guère d'intérêt à réaliser tant de montages fiscaux pour l'éluder.*
- *En élargissant l'assiette de perception à toutes les transmissions et en taxant les plus-values, la contribution des revenus du capital sera plus juste et plus équitable. Cela permettra de réduire également les impôts sur le travail.*
- *Taxer les familles au moment où elles sont affectées par un deuil nuit à l'acceptabilité sociale de l'impôt et fragilise la solidarité. Dans certains cas, pour payer les droits de succession, la famille est contrainte de vendre des biens dont elle était propriétaire.*

0€ : les droits de successions qui ont été payés à la mort d'Albert Frère, le Belge le plus riche.
70% : le taux que peuvent atteindre actuellement les droits de succession
40% : le pourcentage dans la population des moins fortunés (<100.000€) qui ne devront jamais payés de droits de transmission dans notre système

 # Fiscalité

47. Une TVA environnement-santé : Un impôt sur ce qui est nuisible

Nous devenons ce que nous consommons, et la planète en subit les conséquences. Dans un monde où les enjeux environnementaux et sociaux prennent une importance croissante, il est essentiel de repenser notre approche fiscale. C'est dans cet esprit que nous envisageons de révolutionner la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en la transformant en une Taxe pour la Valeur Environnementale et Sociale.

Concrètement

La taxation sur la valeur ajoutée des biens et services sera modulée en fonction de leur impact environnemental, en particulier les émissions de carbone liées à leur production et transport, et de leur impact sur la santé, en ciblant notamment les produits chargés de sucre, de graisses ou fortement transformés. Les accises sur les produits du tabac seront augmentées.

Pourquoi ?

- *Encourager des choix de consommation plus durables et sensibiliser les consommateurs aux répercussions de leurs achats sur l'environnement et leur propre bien-être.*
- *Réduire la consommation de produits polluants et néfastes pour la santé, contribuant ainsi à un environnement plus sain et à une meilleure qualité de vie.*
- *Stimuler l'économie vers des pratiques plus vertes et soutenir les produits et services respectueux de l'environnement en les rendant financièrement plus accessibles.*

Chiffres

>20% : Taux d'obésité en Belgique,

0% : taux de TVES sur les fruits et légumes locaux

10 : Entre une pomme cultivée localement et un kiwi de Nouvelle-Zélande, le bilan carbone peut être multiplié par 10

 # Fiscalité # Climat

48. J'achète à côté de chez moi : Favoriser le commerce local.

Nous voulons favoriser une économie de proximité reposant la consommation de produits locaux et favorisant les échanges directs entre les producteurs et les consommateurs ou l'établissement de relations de fidélité entre commerçants et acheteurs.

Concrètement

Un label « Made in Belgium » sera créé. Il garantira la qualité et l'origine des produits. Les appellations plus locales et régionales seront également promues. Les projets structurés de ventes en circuits courts permettant aux consommateurs d'acheter directement chez le producteur seront facilités par la création de marchés de produits fermiers et artisanaux ainsi que de marchés couverts. Une exception alimentaire sera inscrite dans le code des marchés publics en Europe afin de favoriser une consommation locale et valoriser les circuits courts et les produits du terroir. Les collectivités locales sont trop limitées par des règles qui entravent leur capacité d'approvisionnement de proximité (cantines scolaires…).

L'offre commerciale de base au sein des quartiers et des cœurs de village sera renforcée et un moratoire sera instauré sur la création de nouveaux complexes commerciaux en dehors des centralités. La fast fashion et les achats impulsifs à distance seront découragés parce qu'ils aboutissent à de nombreux renvois de colis ou à la destruction de ceux-ci

Pourquoi ?

- *La création de liens directs entre producteur et consommateur favorise la qualité des produits consommés.*
- *La crise sanitaire du Covid-19 a démontré l'importance d'une maîtrise des filières portant sur les produits essentiels et a aussi suscité en Wallonie un regain d'intérêt pour les circuits courts alimentaires. Nous proposons de soutenir la création de projets structurés de ventes en circuits courts par la création de marchés de produits fermiers et artisanaux ainsi que de marchés couverts.*
- *Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, il est nécessaire de repenser notre façon de consommer et d'orienter nos achats vers des productions locales plutôt que des produits provenant de l'étranger qui, de plus, ont été produits avec des standards de production bien inférieurs à ceux appliqués dans notre pays. Il convient de soutenir nos producteurs locaux en consommant local et rétablir par la même occasion un lien direct entre le consommateur et le producteur.*
- *En Wallonie, nombre d'agriculteurs ont fait le choix de développer des ventes directes et en circuits courts. Ce développement est avantageux parce qu'il renforce la souveraineté alimentaire, assure des prix équitables aux agriculteurs et réduit l'empreinte carbone de l'alimentation. La stratégie « Farm to Fork » de la Commission européenne encourage également ce mouvement.*

4.598

Le nombre d'exploitations agricoles wallonnes qui ont vendu en circuits courts en 2020, soit près d'une ferme sur 3.

45

Le nombre de projets de halls relais agricoles lancés en 2011 et 2018 en Wallonie.

20

La distance moyenne maximale en kilomètre entre le domicile et le point de vente pour un achat en circuits courts selon un panel de consommateurs interrogés en 2021.

 # Economie

49. Travailleurs et patrons, main dans la main : Développer l'actionnariat salarié

Nous voulons soutenir les entreprises qui font participer leurs salariés à leur capital, à leurs bénéfices et à leurs décisions. L'objectif est de faire de chaque entreprise un projet commun, motivant pour les actionnaires, les dirigeants et les salariés plutôt qu'un lieu où ils s'affrontent.

Concrètement

Pour stimuler la participation des salariés au capital de leur entreprise et à la prise de décision au sein de celle-ci, nous proposons d'augmenter significativement l'avantage fiscal lié à l'octroi d'actions de l'entreprise à ses salariés à la condition que ceux-ci soient représentés au sein du conseil d'administration, par exemple par le biais d'une coopérative d'actionnaires salariés.

Pourquoi ?

- *La croissance bénéficie de plus en plus aux actionnaires et de moins en moins aux salariés. Cette dérive est source de frustrations, de démotivation et de conflits au sein des entreprises.*
  En partageant mieux les bénéfices, le pouvoir de décision et les risques, on stimule la motivation des salariés, on aligne davantage leurs intérêts sur ceux des dirigeants et des actionnaires et on leur permet de participer à la maitrise des risques. Il s'agit, comme l'ont souhaité la Commission et le Parlement européens, de renforcer le pouvoir d'achat et la motivation des travailleurs de l'entreprise au sein d'un projet dont les bénéfices et les risques sont mieux partagés.
- *En Europe, la Belgique est en queue de peloton en matière de participation des salariés tant au capital et aux bénéfices qu'à la prise de décision. Elle est loin derrière... et seulement devant...*
- *La participation au capital des salariés concerne une petite minorité de travailleurs (x %) qui se partagent des sommes astronomiques.*

1 % : En Belgique, en 2022, 1 % du capital des entreprises est détenu par des salariés ordinaire.

0,7 % : sur les 6,8 millions d'actionnaires salariés en Europe seuls 0,7 % sont en Belgique.

2 % : la part des entreprises qui ont une représentation des salariés dans leur conseil d'administration.

 # Emploi # Economie

50. Oser entreprendre : Renforcer l'esprit d'entreprendre

L'esprit d'entreprendre doit être stimulé et un environnement favorable aux TPME – (toute) petite et moyenne entreprise – doit être crée. Nous voulons réformer la fiscalité pour favoriser l'initiative, réduire la charge administrative, et développer des outils de soutien aux indépendants.

Concrètement

Les charges sociales pour les TPME seront réduites afin de favoriser l'embauche de nouveaux travailleurs. Les démarches administratives pour la création et la gestion des PME seront simplifiées. L'accès au financement des TPME sera facilité par la création de partenariats avec des banques et des fonds d'investissement. Les TPME désireuses de se lancer dans l'exportation seront mieux accompagnées. Les procédures de candidatures aux marchés publics seront simplifiées pour favoriser la participation des TPME.

L'esprit d'entreprise sera stimulé dans l'enseignement, notamment afin d'inciter les jeunes à créer des entreprises éco-responsables pouvant apporter des réponses aux enjeux climatiques avec des solutions innovantes et économiquement viables. Les statuts d'étudiant-entrepreneur et d'étudiant-indépendant seront harmonisés et un accompagnement pratique et éducatif spécifique sera prévu pour les jeunes désireux de se lancer. Les règles en matière d'accès à la profession en Wallonie seront simplifiées. La condition du diplôme de gestion de base pour la création et la gestion d'entreprise sera supprimée.

Le développement et l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin seront renforcés. L'accès aux financements sera facilité pour les femmes entrepreneures. Des appels à projets spécifiques seront mis en place pour les femmes entrepreneures. Un module de formation à la construction et à la gestion de projets sera axé sur la déconstruction des stéréotypes de genre qui découragent les femmes d'entreprendre.

Pourquoi ?

- *Les TPME sont le moteur de notre économie et sont très difficilement délocalisables. Il s'agit donc d'emploi de qualité à promouvoir.*
- *Avec 83,7 indépendants pour 1.000 habitants âgés de 15 à 74 ans en 2022, la Belgique se situe en 11e place parmi les pays de l'UE27. Il reste donc une marge de progression significative.*
- *On compte près de 148.000 femmes indépendantes (tous régimes confondus) en Wallonie et à Bruxelles. Mais les hommes sont presque deux fois plus nombreux. Selon l'Inasti, il y a une évolution de 12,90% dans la population des femmes entrepreneures en Wallonie et 11,63% à Bruxelles au cours des cinq dernières années. Mais près de 40% des femmes estiment qu'il est plus difficile d'entreprendre lorsqu'on est une femme.*

Chiffres

2 : Il y a deux fois plus d'hommes indépendants que de femmes

891 euros : En 2021, la pension moyenne des fonctionnaires s'élevait à € 2.978, celle des salariés, à € 1.363 et celles des indépendants, à € 891

6.443 : Le nombre de sociétés en faillite est en augmentation : 6.443 en 2022 contre 4.513 en 2021.

 # Entrepreneuriat

51. Une pension minimale de 1500 euros nets pour les indépendants : Améliorer le statut social des indépendants

Nous considérons qu'il n'y a plus de raison de différencier les statuts socio-professionnels. Nous voulons que les indépendants bénéficient de l'accès au chômage, des droits aux congés parentaux et d'une indemnité d'incapacité dès le premier jour de maladie au même titre que les employés. Les règles en matière de contributions sociales et de pensions seront harmonisées.

Concrètement

Les indépendants et leur famille bénéficieront d'un statut social digne. Il sera progressivement harmonisé dans le temps avec le statut social des travailleurs et comprendre :

- Un droit au chômage et à une formation en cas de faillite ;
- Une indemnité d'incapacité de travail correcte et un service de remplacement en cas d'incapacité de travail de plus d'une semaine ;
- Une pension minimale de 1.500 euros net, tout en assouplissants les conditions pour y avoir accès.

Pourquoi ?

- *Les TPME sont le moteur de notre économie et sont très difficilement délocalisables. Il s'agit donc d'emploi de qualité à promouvoir.*
- *L'indépendant belge moyen, qui a travaillé toute sa vie, qui a su entreprendre, innover et contribuer considérablement à notre société, touche une pension moyenne de seulement 904€ nets par mois. Pour les femmes, ce montant ne s'élevait qu'à 476,81€ nets par mois en 2020… Un camouflet au visage de nos indépendantes et indépendants, ainsi qu'à celui de la lutte pour l'égalité des genres.*

Chiffres

1/6 : Un indépendant sur 6 gagne moins que le seuil de pauvreté

891 euros : En 2021, la pension moyenne des fonctionnaires s'élevait à € 2.978, celle des salariés à € 1.363 et celles des indépendants, à € 891(montants bruts)

1/3 : Un indépendant sur trois dit avoir une mauvaise santé mentale, voire une très mauvaise santé mentale.

 # Entrepreneuriat

52. « Belgique Future Ready » : Mettre en place une stratégie digitale nationale

Nous voulons placer la Belgique à la pointe de la transition numérique en développant une stratégie digitale commune aux niveaux fédéral et régional. Nous souhaitons notamment préparer la main-d'œuvre belge aux défis du marché du travail en constante évolution, en mettant l'accent sur l'adaptation aux changements technologiques.

Concrètement

Un poste de commissaire la stratégie digitale sera créé et occupé par un haut-fonctionnaire, non-politique. Il sera chargé de coordonner la mise en application d'une stratégie numérique commune entre les différentes entités. Un conseil numérique fédéral, composé de représentants des entités fédérées, du fédéral et des corps intermédiaires, aura pour mission d'harmoniser et coordonner les initiatives numériques. Un régulateur fédéral unique sera chargé d'assurer une harmonisation des régulations existantes aux différents niveaux de pouvoir et de garantir une sécurité juridique pour les acteurs du numérique.

Chaque citoyen disposera d'un compte formation personnalisé et de crédits formation pour des cours certifiés qu'il pourra accumuler et utiliser lorsqu'il le souhaite. Des formations internes en entreprise et des stages de reconversion seront développés en partenariat avec le secteur privé pour s'adapter à de nouveaux rôles. La réorientation professionnelle vers des métiers demandant une maîtrise du numérique sera soutenu par des conseillers spécialisés et une garantie de revenu pour les formations à temps plein.

Pourquoi ?

- *La Belgique fait face à des défis dans la coordination de sa stratégie numérique en raison de sa structure fédérale complexe. L'OCDE a indiqué que la Belgique se situe en dessous de la moyenne européenne pour la mise en œuvre de services publics numériques, en partie à cause de cette fragmentation. L'Union européenne insiste sur une régulation renforcée avec des lois comme le RGPD et le DSA, mais la mise en œuvre dépend souvent des régulateurs nationaux.*
- *Harmoniser les réglementations sur le numérique est essentiel pour stimuler l'innovation et la compétitivité.*
- *Le développement du numérique demande à de nombreux travailleurs de pouvoir avoir accès à des formations afin de rester en phase avec l'évolution des besoins du marché du travail.*

16ème

La Belgique a récemment chuté de quatre places pour se classer 16ème en Europe selon le Digital Economy and Society Index (DESI) en matière de performance dans les domaines clés de la numérisation. Cette baisse est principalement due à un retard en matière de connectivité et à des prix élevés pour le haut débit et le déploiement de la fibre

46%

Selon le Baromètre de l'Inclusion Numérique 2022 de la Fondation Roi Baudouin, le nombre de Belges exposés au risque d'exclusion numérique est passé de 40% en 2019 à 46% en 2021.

80%

des employeurs belges rencontrent des difficultés pour combler leurs postes vacants[9]

 # Numérique

[9] Ce chiffre provient de l'enquête annuelle sur la pénurie de talents réalisée par ManpowerGroup en 2023, basée sur un échantillon représentatif de 510 employeurs belges.

53. Nos données, un bien commun : Faire des données personnelles anonymisées ayant une utilité publique un bien commun

Nous voulons conserver la souveraineté sur les données personnelles de nos citoyens et éviter leur appropriation par des acteurs privés ou étrangers. C'est pourquoi nous proposons que les données personnelles ayant une utilité publique soient considérées comme un bien commun.

Concrètement

Les données personnelles collectées par les entreprises privées seront accessibles de manière anonymisée et sécurisée pour l'utilité publique, sous le strict contrôle de l'Autorité de Protection des Données (APD). L'utilisation des données sera strictement limitée et surveillée pour assurer la protection de la vie privée. Les données seront utilisées pour améliorer les services publics, la gestion des ressources et la planification des politiques publiques.

Pourquoi ?

- *Dans un contexte où les données deviennent un moteur clé de la croissance économique, la Belgique est confrontée à des défis majeurs pour maximiser les bénéfices de l'économie des données. Cela inclut la construction d'infrastructures robustes, l'encouragement à l'innovation en science des données, et l'assurance d'une utilisation éthique des données. La propriété des données et leur contribution au bien commun sont au cœur de ces enjeux.*
- *L'utilisation des données doit se faire dans un cadre responsable garantissant que le caractère éthique et sécurité de leur utilisation.*
- *Nous devons veiller à conserver la souveraineté sur les données personnelles de nos citoyens et éviter leur appropriation par des acteurs privés ou étrangers.*

Chiffres

829 Mia

C'est la valeur prévue du marché des données dans l'UE d'ici 2025, représentant 5,8% du PIB total.

82%

Environ 82 % du trafic Web contient des scripts tiers de Google, et la moitié de ces scripts suivent les activités en ligne des utilisateurs. Cette statistique démontre le rôle important de Google dans la collecte et le suivi des données en ligne.

48%

Avec 48 % des parts de marché détenues, l'Europe s'impose sur le marché mondial des services numériques. Elle est le premier marché numérique mondial.

 # Numérique

54. Stop au cyberharcèlement : Mettre fin à l'impunité en ligne

Nous voulons lutter contre le cyberharcèlement et mettre fin à l'impunité en ligne que permet l'anonymat sur les réseaux sociaux. Nous ne voulons plus que des comportements qui ne seraient pas acceptés dans la vie ordinaire soient tolérés en ligne.

Concrètement

En cas de dépôt d'une plainte relative à un comportement en ligne, les identités numériques des citoyens pourront être vérifiées par un tiers indépendant, sans que les hébergeurs aient accès à ces données. Une chambre judiciaire spécifique sera dédiée au traitement rapide des délits de harcèlement en ligne.

Pourquoi ?

- *Les réseaux sociaux, essentiels dans la communication moderne, sont confrontés à des défis majeurs comme la désinformation, les discours haineux et les atteintes à la vie privée. La nécessité d'une régulation équilibrée qui protège à la fois les droits fondamentaux et encourage l'innovation est devenue cruciale. La Belgique, en partenariat avec l'UE, s'efforce d'instaurer des mesures réglementaires pour garantir la sécurité en ligne tout en préservant la liberté d'expression et l'intégrité démocratique.*
- *Ces mesures permettront de réduire le harcèlement, les arnaques et les activités illégales en ligne, grâce à une identification rapide des auteurs tout en assurant la protection des données personnelles et la vie privée des utilisateurs.*

Chiffres

42%

Des adolescents ont déjà été victimes de cyber-harcèlement sur Instagram.

5500 Mia

C'est le coût annuel mondial de la cybercriminalité.

 # Numérique # Justice

55. Numérisation équilibrée : Garantir l'accès numérique et non-numérique aux services publics belges

Une digitalisation intégrale de l'administration en Belgique permettrait de la moderniser et de renforcer son efficacité. L'évolution vers un guichet unique numérique doit néanmoins se faire en garantissant l'existence d'alternatives non numériques, tels que les lignes téléphoniques, les guichets physiques et les correspondances postales, aux personnes qui le souhaitent. Nous assurerons donc à chaque citoyen à la fois un accès numérique et une alternative non numérique aux services publics.

Concrètement

Un "Guichet Unique numérique" (GUN) centralisera toutes les interactions administratives en ligne pour offrir un accès rapide, sécurisé et personnalisé aux citoyens et entreprises via une interface intuitive. En parallèle, le programme "Admin 4.0" sera lancé afin de numériser les processus internes de l'administration. Ce programme comprendra la formation continue des employés, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, la mise en place de plateformes collaboratives, la garantie de la continuité du service, ainsi que la préservation d'une alternative non numérique pour ceux qui en ont besoin.

Cette garantie d'accessibilité, proposée par Vanessa Matz lors de cette législature, doit être consacrée dans la loi pour assurer l'équité et l'inclusion de tous les citoyens dans le processus de digitalisation.

Pourquoi ?

- *La digitalisation est essentielle pour rendre l'administration plus efficace, transparente et réactive aux besoins des citoyens et des entreprises. Elle permet de simplifier les démarches administratives, de réduire les délais et les coûts, et d'améliorer la sécurité des données. En outre, elle garantit que tous les citoyens, quelle que soit leur aisance avec la technologie, ont un accès équitable aux services publics.*
- *Le maintien d'une option non digitale est indispensable pour garantir l'accès aux services publics pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques, mais aussi pour assurer la continuité des services en cas de problème informatique et pour assurer la sécurité des données.*

51 % de la population a rempli et envoyé des formulaires en ligne au cours de la dernière année, soit 11 % de plus qu'en 2019 avant la crise10.

[10] E-government and e-commerce on the rise in Belgium, Statbel

56. Chaque élève est unique : Renforcer la personnalisation des apprentissages

Nous souhaitons que l'école prenne mieux en compte les différences entre les enfants et que les apprentissages deviennent plus personnalisés. Les élèves doivent pouvoir avancer à leur propre rythme, bénéficier de remédiation spécifique dès qu'ils rencontrent des difficultés, pouvoir effectuer des activités de dépassement dans les matières où ils sont à l'aise.

Concrètement

50 millions d'euros (environ 20.000 périodes) seront consacrés au développement des dispositifs de différenciation pédagogique pour tous les élèves. Tous les élèves bénéficieront de 2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé durant lesquelles il y aura plus d'un enseignant par classe afin de pouvoir travailler en plus petits groupes. La taille maximale des classes sera réduite dans la mesure du possible. L'attention à la différenciation des apprentissages sera renforcée dans le cadre de la nouvelle formation initiale des enseignants. Une fonction d'assistant d'enseignement ou d'encadrant polyvalents sera créé. Cet assistant d'enseignement viendra en soutien de l'enseignant (surveillance d'exercices, de contrôle, présence durant les heures d'accompagnement personnalisé, organisation de table de discussion dans les cours de langues moderne…). Les formules d'enseignement innovantes et le recours à des outils numériques favorisant la différenciation des apprentissages seront soutenus.

A titre d'exemple de formule innovante, on peut imaginer que, sur cinq heures de cours de mathématiques, trois heures seraient données en groupes classes de plus petite taille permettant à l'enseignement de mieux suivre ces élèves, et deux heures seraient consacrées à des exercices individuels et adaptés à chacun qui seraient effectués avec l'aide d'outils numériques en regroupant plusieurs classes dans le réfectoire par exemple et sous la supervision d'un des professeurs de mathématique (ou d'un assistant d'enseignement) à tour de rôle à qui les élèves qui en ont besoin pourraient poser des questions.

Pourquoi ?

- *L'hétérogénéité des classes est trop importante pour pouvoir enseigner la même chose à tous les élèves au même rythme.*
- *Le décrochage scolaire concerne les élèves qui sont difficultés scolaires parce qu'ils ne maîtrisent pas les prérequis mais aussi des élèves qui sont insuffisamment stimulés.*
- *Ce type de formule innovante permet de réduire le nombre d'élèves par classe dans les moments qui demandent le plus d'attention, de dégager des heures de cours et donc de lutter contre la pénurie de professeurs, de diminuer le nombre d'heures en classe et donc de rendre les classes disponibles pour d'autres activités. Elle contribuerait aussi à la lutte contre la pénurie.*

62,82% : le pourcentage d'élèves de sixième secondaire ayant redoublé au moins une fois

3,7% : le pourcentage d'élèves en décrochage scolaire dans le secondaire ordinaire

32 : La taille maximale (hors dérogations) d'une classe dans l'enseignement secondaire

 # Enseignement

57. Un prof dans chaque classe : Lutter contre la pénurie d'enseignants

L'enseignement, c'est avant tout un prof dans une classe devant des élèves. Or actuellement la pénurie d'enseignants est telle que de nombreuses heures de cours ne sont pas données. Nous souhaitons faire de la lutte contre cette pénurie la priorité de la prochaine législature.

Concrètement

Les enseignants pourront bénéficier d'une revalorisation salariale d'au moins 10% s'ils acceptent de prester deux périodes supplémentaires consacrées à l'encadrement ou au soutien des élèves. Ils pourront prester des heures supplémentaires pour compenser l'absence d'un collègue. Ces heures supplémentaires seront défiscalisées. Le nombre de périodes en classe demandé à chaque enseignant sera adapté en fonction de la charge de travail (temps de préparation, corrections…) requise selon les disciplines : un professeur d'éducation physique et à la santé pourrait par exemple prester plus de périodes devant la classe qu'un professeur de français. La charge en classe sera adaptée en début et en fin de carrière, tandis que la taille maximale des classes sera réduite dans la mesure du possible. Le système des DPPR (disponibilité précédant l'âge de la retraite) sera adapté afin d'inciter financièrement à la prise de DPPR partielles et de permettre de prester encore des heures de cours volontaires à l'issue de la DPPR, en veillant à son caractère réversible. Enfin, les enseignants qui le souhaitent pourront prester certaines heures de cours rémunérées après l'âge de la retraite, en gardant leur ancienneté pécuniaire acquise durant leur carrière.

La formation et l'accompagnement des enseignants débutants seront renforcés. Des outils seront mis à leur disposition pour ne pas être submergé par la masse de travail des débuts, notamment des supports de cours de qualité. Les enseignants débutants engagé pour au moins un mi-temps dans une école pourront obtenir un contrat à temps plein jusqu'à la fin de l'année en acceptant de faire partie d'une plateforme d'enseignants disposés à remplacer au pied levé des enseignants absents dans une zone donnée.

Dans le cadre d'une réforme plus large de la fonction publique et de la revalorisation salariale proposée, l'engagement des enseignants via des contrats à durée indéterminée plutôt que leur nomination sera encouragée. La mobilité des membres du personnel entre les réseaux et PO sera facilitée.

Une fonction d'assistant d'enseignement ou d'encadrant polyvalent sera créé. Cet assistant facilitera la différenciation des apprentissages, mais pourra aussi superviser le travail des élèves en cas d'absence de l'enseignant.

Pourquoi ?

- *La pénurie d'enseignants est un phénomène qui ne concerne pas que la Fédération Wallonie Bruxelles, loin de là. De très nombreux pays sont concernés par un décrochage des enseignants en place et un nombre trop restreint de jeunes qui s'inscrivent dans les formations dédiées à l'enseignement. C'est surtout dans les 5 premières années que les enseignants débutants (première ou deuxième carrière) décrochent, en particulier ceux qui n'ont pas suivi une formation pédagogique initiale de qualité.*
- *La pénurie de professeurs sans précédent que nous connaissons traduit un malaise qu'on ne peut plus ignorer. Le salaire n'est pas seul en cause. Les conditions de travail (nombre d'élèves, charge administrative, succession des réformes) sont également pointées du doigt.*
- *Suite à la mise en œuvre de la nouvelle réforme initiale des enseignants et à l'allongement de celle-ci, la question du barème que toucheront des nouveaux enseignants doit d'ailleurs être tranchée et aura inévitablement comme conséquence une demande d'égalité de traitement des enseignants en place. Toutefois, afin qu'une revalorisation salariale soit soutenable budgétairement et afin de lutter contre la pénurie, celle-ci devra être associé avec une augmentation des périodes consacrées à l'encadrement des élèves.*
- *Trop d'enseignants débutants renoncent à exercer ce métier en début de carrière en raison de conditions de travail difficiles. Le régime des nominations notamment les condamne à des horaires incomplets, dispersés entre plusieurs écoles et n'assure pas la moindre stabilité d'une année à l'autre aux enseignants en début de carrière. La précarité de leur statut les empêche régulièrement d'obtenir un prêt hypothécaire. Lorsqu'ils ont*

des compétences recherchées dans d'autres secteurs, leur choix est vite fait. La rigidité du régime statutaire actuel est un frein dans le parcours professionnel des enseignants débutants.

Chiffres

- 36% : nombre global d'enseignants débutants qui décrochent dans les 5 premières années de carrière
- 10% : La revalorisation salariale minimale proposée aux enseignants
- 200h : Le nombre d'heures de cours qu'un élève perd par an parce que le professeur est absent. Cela correspond à six semaines de cous.

 # Enseignement

58. L'extra-école : Mieux adapter l'école au rythme des élèves et des réalités familiales

Nous souhaitons que l'organisation de l'école tienne mieux compte du rythme biologique des élèves et des réalités des parents afin qu'ils — souvent la mère — ne soient pas contraints de réduire leur temps de travail. Nous voulons notamment laisser aux écoles la possibilité d'adapter la journée scolaire selon ces rythmes biologiques.

Concrètement

Toute les écoles organiseront au moins deux activités extrascolaires (sportives ou artistiques) par semaine, accessibles à tous les élèves qui le souhaiteraient au sein des écoles ou à proximité immédiate (avec rangs et accueil extrascolaire assurés par l'école). Une heure d'études encadrées gratuite et accessible sur base volontaire sera proposée à chaque élève. La gratuité de l'accueil extrascolaire sera progressivement réalisée.

Les écoles qui le souhaiteront pourront, dès l'enseignement primaire, proposer des projets pédagogiques spécifiques en adaptant l'organisation de la journée scolaire pour qu'elle soit en phase avec le rythme biologique des enfants. Dans ces écoles, les activités culturelles et sportives seront intégrées dans la grille horaire, en début d'après-midi, par exemple, quitte à terminer les cours un peu plus tard.

Pourquoi ?

- *Les horaires de cours ne sont pas toujours optimaux eu égard au rythme biologique de nos enfants dont le niveau d'attention peut varier au cours de la journée et de la semaine. Différentes études ont en effet montré que le niveau de concentration des enfants était optimal en matinée puis déclinait à partir de 11h avant de reprendre en milieu d'après-midi.*
- *De nombreux parents ne peuvent pas être présents à 15h30 et souhaiteraient faire bénéficier leurs enfants d'activités extrascolaires. La gestion de l'après-scolaire est une source de stress importante dans de nombreuses familles.*
- *Faute de moyens suffisant, les écoles ne sont que trop rarement en mesure d'offrir un accueil extra-scolaire de qualité.*

Chiffres

15h-17h : La période de l'après-midi la plus propice à la concentration et aux activités intellectuelles

24,8% des femmes travaillent à temps partiel pour s'occuper de leurs enfants ou d'adultes handicapés contre 9,9% de leurs homologues masculins.

64% le pourcentage des familles dont les enfants restent à l'école après la fin des cours

 # Enseignement

59. Des écoles autonomes : Harmoniser l'organisation des réseaux d'enseignement

Nous voulons renforcer l'autonomie des écoles et favoriser un rapprochement entre les réseaux d'enseignement en privilégiant un seul modèle d'organisation et de financement des écoles où un élève serait enfin égal à un élève.

Concrètement

Les écoles libres continueraient à être organisées par des associations sans but lucratif (ASBL). Ces écoles seraient incitées à se regrouper en PO de taille plus importante. La gestion des écoles officielles serait confiée à des organismes publics, distincts de l'autorité publique (communes, provinces, COCOF). Ces organismes bénéficieraient de la même autonomie que les PO de l'enseignement libre. Toutes les écoles seraient subventionnées sur la base de règles identiques. L'égalité de traitement serait ainsi respectée et les rôles de chacun clarifiés.

Pourquoi ?

- *Actuellement, les écoles francophones sont organisées ou subventionnées par la FWB. Les écoles organisées par la FWB sont regroupées dans un seul pouvoir organisateur (PO), sous la forme d'un OIP, Wallonie-Bruxelles Enseignement. Les écoles subventionnées sont organisées soit par des autorités publiques (communes, provinces en Wallonie, COCOF à Bruxelles), soit par des ASBL (libres confessionnelles ou non confessionnelles). Historiquement, des différences de financement de fonctionnement existent entre les écoles organisées et les écoles subventionnées. De ce fait, les élèves ne sont pas mis sur un même pied d'égalité et le cloisonnement entre les différents réseaux nuit à la mobilité des enseignants.*
- *Cette harmonisation permettra que l'organisation de l'enseignement dépendent d'associations dont la gestion sera autonome par rapport au pouvoir politique, tandis que les autorités publiques se concentreront sur leurs missions de régulation et de subventionnement.*
- *Dès lors que les règles décrétales sont les mêmes pour tous les établissements, quel que soit leur réseau, et que nous voulons traiter chaque élève selon le principe « un enfant = un enfant », il n'y a plus aucune raison de maintenir des règles discriminantes en termes de subventionnement des bâtiments scolaires, de financements en fonctionnement, de mobilité entre les réseaux pour les enseignants, etc.*

Chiffres

5 : le nombre de réseaux d'enseignement existant en Communauté française

75% : les subventions de fonctionnement des écoles subventionnés par rapport à celle dont le pouvoir organisateur WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement)

85% : le pourcentage d'élèves fréquentant l'enseignement subventionnés

 # Enseignement

60. Orientation réussite ! : Mieux préparer les élèves de fin de secondaire aux études supérieures

Nous voulons réduire l'échec au début de l'enseignement supérieur en favorisant une organisation de l'enseignement qui permet aux élèves de s'orienter progressivement dans leur choix d'études supérieures. Nous souhaitons également introduire des méthodes d'apprentissages plus proches de l'enseignement supérieur au sein des dernières années de l'enseignement obligatoire de transition et s'assurer au début de l'enseignement supérieur que les étudiants disposent des compétences nécessaires à leur réussite.

Concrètement

Les méthodes d'enseignement en fin de secondaire évolueront progressivement vers des modes d'enseignement axés sur l'autonomie et la responsabilité aux élèves comme la présentation de rapports et recherches individuels, l'apprentissage de l'argumentation personnelle écrite et orale, les travaux de groupes afin de préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur.

Un test d'auto-évaluation obligatoire sera organisé au début de l'enseignement supérieur afin de permettre à chaque étudiant de vérifier sa maîtrise des prérequis disciplinaires et des compétences transversales, comme la maîtrise de la langue française, la capacité de compréhension de textes et de synthèse ou la connaissance des outils numériques nécessaires, à la réussite des études choisies. L'étudiant dont le test révèlera des lacunes aura accès à des activités de remédiation.

Le premier quadrimestre de la première année du supérieur comportera en outre prioritairement des activités pédagogiques favorisant un renforcement des compétences transversales, disciplinaires et numériques. Ces activités pédagogiques pourraient être prises en charge par des enseignants du secondaire. Les étudiants ayant de nombreux échecs lors de la session d'examen de janvier consacreront le second quadrimestre à des activités de remédiation et de réorientation afin de les réinscrire dans une dynamique de réussite.

Pourquoi ?

- *Le taux de réussite en première année de l'enseignement supérieur est faible : 39 % dans les Hautes Écoles et 34 % dans les Universités. Ces échecs ont un impact social important et sont principalement dus à une mauvaise orientation*
- *Le Pacte pour un Enseignement d'excellence a abouti à la mise en place progressive d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire de la maternelle jusqu'à la troisième secondaire. Comme les élèves auront acquis un socle commun de savoirs et de compétences plus large, il est essentiel de favoriser une orientation progressive durant la fin du secondaire.*

Chiffres

6/10

Le nombre d'étudiants qui abandonnent ou échouent en première année du supérieur

76%

Part des élèves sortants de l'enseignement secondaire d'années diplômantes du CESS en 2013-2014 qui accèdent à l'enseignement supérieur dans les 3 ans suivant leur sortie

2%

Entre 2014-2015 et 2019-2020, augmentation du nombre de premiers diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

 # Enseignement # Enseignement supérieur

61. Investir dans l'avenir : Renforcer le financement de l'enseignement supérieur

Nous voulons renforcer le financement de l'enseignement supérieur en assurant l'accessibilité à celles et ceux qui y aspirent. L'actuel sous-financement menace la qualité de l'enseignement supérieur. Les établissements font face à une massification des étudiants sans moyens adéquats. Un refinancement urgent et une autonomie accrue sont nécessaires pour garantir un enseignement de qualité et accessible. Les fonds par étudiant sont inférieurs de 22 % à la moyenne de la Communauté flamande.

Concrètement

Le financement de l'enseignement supérieur ne sera plus restreint à une « enveloppe fermée », au profit d'un mécanisme de financement qui préserve structurellement l'enseignement supérieur d'une dégradation de ses moyens par étudiant. Mettre en œuvre des moyens d'action entre les niveaux de pouvoir pour soutenir le refinancement de l'enseignement supérieur, notamment en raison des limites budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Le salaire des chercheurs sera entièrement exonéré du précompte professionnel., cela porterait un financement supplémentaire de 230 millions d'euros par an.

Afin d'assurer un financement plus équitable des étudiants non-résidents européens, un fonds de compensation européen sera créé. A défaut, des alternatives au niveau national seront envisagées.

Pourquoi ?

- *Le financement de l'enseignement supérieur doit se faire de manière privilégiée via les allocations de fonctionnement des établissements. À cette fin, ces allocations doivent augmenter en fonction du nombre d'étudiants ;*
- *Les établissements sont confrontés à la massification de la population étudiante avec un financement qui ne tient pas compte de leur croissance. Les moyens par étudiant se sont dégradés : inférieurs de 22 % à la moyenne de la Communauté flamande et des pays scandinaves, et inférieurs de 7 % à celle de nos pays voisins (France, Allemagne, Pays-Bas).*
- *Les établissements ne peuvent désormais se concentrer sur leur mission première d'éducation. Leur autonomie de gestion se retrouve davantage menacée. Lors de la législature 2014-2019, un refinancement de 107,5 millions d'euros avait été obtenu contre 80 millions d'euros los de l'actuelle législature.*
- *Le secteur évalue les besoins à 250 millions d'euros. Des mesures fortes existent : - la prise en charge du coût des étudiants étrangers provenant de l'UE qui représentent 250 millions par an, qui pourraient être récupérés à l'aide d'un « fonds européen de compensation » ; - ou encore, l'exonération du précompte professionnel des chercheurs, avec un manque à gagner de 230 millions par an.*

Chiffres

22 %

Les moyens par étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles se sont dégradés de 22 % par rapport à la Flandre

230 millions

Le financement complémentaire que rapporterait l'exonération complète du précompte professionnel des chercheurs.

74 %

La part des étudiants non-résidents provenant de France, dont la proportion augmente depuis les réformes du secteur de la Santé et de Parcorsup'. La majorité des étudiants retournent dans leur pays d'origine aux termes des études.

 # Enseignement supérieur

62. All in : Automatiser l'octroi des allocations d'études dans les allocations familiales

La précarité atteint un nombre important d'étudiants dans l'enseignement supérieur. Pour lutter contre ce risque de pauvreté et sachant qu'une part importante des étudiants ne demandent pas la bourse à laquelle ils pourraient pourtant avoir droit, nous voulons rendre l'octroi de la bourse automatique.

Concrètement

Pour les personnes qui y ont droit, les bourses d'études seront inclues dans les allocations familiales. Les données connues pour l'octroi des allocations familiales permettront ainsi d'octroyer automatiquement la bourse d'étude et de la rendre mensuelle. En intégrant au budget des allocations familiales le budget des allocations d'étude, la mesure est donc largement financée. Une allocation spécifique « logement » pourrait y être couplée.

Pourquoi ?

- *En en faisant un droit automatique, on permet l'égalité entre tous les étudiants, on lutte contre la pauvreté, on assure l'efficacité de ce droit aux allocations d'étude.*
- *Les étudiants qui aujourd'hui passent à côté du système d'allocations d'études, par manque d'informations ou à cause des difficultés administratives importantes, alors qu'ils y ont droit, pourraient en bénéficier.*

36.000 : c'est le nombre de boursiers en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Près de **38 %** des étudiant·e·s ne savent pas s'iels remplissent les conditions afin de bénéficier d'une aide sociale.

25.507, c'est le nombre d'étudiant·e·s dépendant d'un CPAS (Centre public d'action sociale) en décembre 2021. Ce chiffre a presque triplé en 15 ans : passant de 8.913 en janvier 2007 à 25.507 en décembre 2021.

 # Enseignement supérieur # Famille

63. Qui cherche trouve : Renforcer les budgets et les partenariats en matière de recherche

La recherche fondamentale et appliquée est essentielle pour résoudre les défis sociétaux, stimuler la prospérité économique et améliorer la compétitivité. Le développement de partenariats entre établissements, Universités, Hautes Écoles, ESA, ainsi qu'avec des entreprises privées est centrale et doit être renforcé. Nous voulons accroître la part de l'investissement public en R&D mais également mieux valoriser les résultats obtenus et leur diffusion dans l'économie.

Concrètement

Certains enseignants-chercheurs dans les universités auront la possibilité de se spécialiser davantage dans la recherche. Afin de permettre une meilleure appréhension des problèmes complexes, la collaboration entre différentes disciplines sera favorisée par la création de programmes de subvention spécifiques pour des projets de recherche interdisciplinaires. Des fonds spécifiques seront alloués aux projets de recherche qui abordent des défis sociétaux tels que le changement climatique, la santé publique et l'inclusion de personnes en situation de handicap et pour ceux réalisés en partenariats avec des O.N.G. et d'autres acteurs de la société civile.

Les cellules de valorisation des résultats de la recherche seront pérennisées afin d'assurer une meilleure diffusion des recherches répondant aux besoins des acteurs et actrices socio-économiques. Les partenariats en matière de recherche entre les universités, les hautes écoles, les écoles supérieures des arts et les entreprises, ainsi que la réalisation de doctorat en entreprises, seront renforcés, notamment par des incitants fiscaux.

Les synergies intra-belges seront stimulés par des financements conjoints entre le Fédéral et les entités fédérée et les collaborations internationales seront encouragées.

Pourquoi ?

- *Une recherche de qualité contribue à la compétitivité économique et permet le développement de secteurs innovants susceptibles d'attirer les investissements.*
- *L'investissement dans la recherche permet la création d'emplois hautement qualifiés.*
- *Les moyens alloués à la recherche et la promotion de partenariats internationaux sont susceptibles d'attirer des chercheurs talentueux et contribue au renforcement de la communauté scientifique pour faire de la Belgique un lieu attractif pour des professionnels hautement qualifiés.*
- *Les partenariats dans la recherche favorisent le partage des connaissances et joue un rôle clé pour créer un environnement collaboratif et interdisciplinaire pour résoudre des problèmes complexes.*

Chiffres clés

3% Les financements publics alloués à la recherche et développement ont baissé de 3% l'an dernier en Belgique, pendant qu'ils augmentaient de 5% à l'échelle de l'Union[11].

27491 En 2019, 27491 personnes travaillent dans le domaine de la recherche en Wallonie, dont 37% de femmes[12.]

68% des publications qui émanent des chercheurs – chercheuses de la FWB étaient en 2021 issues de collaborations internationales[13.]

238 En 2022, 238 spin-offs sont actives en Wallonie. Les principaux secteurs d'activités sont l'ingénierie et technologies (49%), les sciences de la santé (38%) et les sciences agronomiques (10%)[14.]

 # Enseignement supérieur

[11] L'Écho, 04/08/23
[12] Eurostat
[13] Les chiffres clés de la FWB, 2022
[14] Chiffre du réseau LIEU

64. Ingénieur.e : Favoriser l'attractivité des filières STEM notamment pour les femmes

Les filières STEM (sciences, technologies, engineering and mathematics) n'attirent pas suffisamment d'étudiants, et plus particulièrement d'étudiantes alors qu'elles sont essentielles pour répondre aux défis actuels et répondre à la demande des entreprises. Nous voulons renforcer l'intérêt pour les filières d'études et les métiers scientifiques et techniques.

Concrètement

Les méthodes d'apprentissage des mathématiques et des sciences seront diversifiées en vue de renforcer leur attractivité et les acquisitions des savoirs et compétences. L'enseignement de l'informatique en secondaire sera davantage tourné vers l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat.

Les enseignants seront sensibilisés aux problématiques de genre et à la lutte contre les stéréotypes de genre, notamment en ce qui concerne les métiers et l'orientation d'études. Les jeunes femmes seront encouragées à choisir les filières d'étude et les métiers numériques et à s'orienter vers des formations qualifiantes dans des secteurs en pénurie et d'avenir, comme la construction ou l'ingéniorat.

Pourquoi ?

- La part des métiers STEM est appelée à croître de 25 % en Europe d'ici 2030[15]. Le déploiement de l'intelligence artificielle dans de nombreux domaines devrait soutenir cette tendance. Les compétences STEM seront les plus demandées dans les années à venir, en particulier dans les métiers plus qualifiés.
- Le genre est le facteur le plus décisif pour les choix d'orientation vers les métiers techniques : les jeunes femmes sont clairement moins attirées par les métiers techniques que leurs homologues masculins.
- Beaucoup de métiers en pénurie sont dans des secteurs qui restent des bastions masculins. Sortir des stéréotypes de genre dans l'enseignement pourrait amener vers ceux-ci davantage de femmes.

Chiffres clés

- En 2020, **15,2%** des diplômés de l'enseignement supérieur en FWB l'ont été dans les filières STEM pour 25,6 % au niveau de l'UE-28[16].
- **28%** seulement des stagiaires dans des formations FOREM à composantes STEM sont des femmes[17].
- En janvier 2020, **88%** des demandeurs d'emploi positionnés sur des métiers en pénurie, dont une majorité de métiers techniques, étaient des hommes ; seuls 7 % de la réserve de main d'œuvre féminine étaient positionnés sur ces métiers.

 # Enseignement # Enseignement supérieur # Numérique #Emploi

[15] McKinsey Global Institute (2020) The future of work in Europe. Automation, workforce transitions, and the shifting geography of employment, McKinsey & Co.
[16] Eurostat
[17] Calculs et données : Forem

65. La crèche, un droit : Augmenter le nombre de places d'accueil et en garantir progressivement la gratuité

Nous voulons investir progressivement, mais massivement, dans l'accueil de la petite enfance pour atteindre, en 2030, un objectif prioritaire : une place de qualité pour toutes les familles demandeuses. Nous souhaitons également atteindre progressivement la gratuité de l'accueil afin d'instaurer un droit à la crèche similaire au droit à l'enseignement. Les premiers 1000 jours de vie d'un enfant sont cruciaux pour son développement. Si le principe de la gratuité de l'école a été sacralisé, il doit en être de même avec la petite enfance, premier maillon de la chaine éducative et d'épanouissement.

Concrètement

La Fédération Wallonie-Bruxelles doit garantir, par un refinancement, une offre suffisante de places (via le public, l'associatif ou le privé). Il faut commencer par soutenir les crèches subventionnées dont près d'un quart sont en déficit et menacent de fermer en réinjectant les 125 millions d'euros prévus sous la législature précédente dans la cadre de la réforme MILAC (milieux d'accueil). Régions et Communauté mobiliseront en outre le public, l'associatif et le privé pour un renforcement substantiel de la programmation de création de places, en veillant à ce que l'ensemble du territoire de Wallonie et de Bruxelles en bénéfice à hauteur de ses besoins. Le développement d'initiatives nouvelles, notamment les crèches en entreprise ou dans des pôles de mobilité tels que les gares, sera également encouragé. La qualité de l'accueil sera renforcée de sorte à atteindre le taux d'encadrement de 1,5 ETP pour 7 places prévu dans la réforme MILAC non mise en œuvre durant cette législature.

L'attractivité de la profession sera assurée grâce à une revalorisation salariale. Les formations seront harmonisées et le nouveau bachelier en Accueil et éducation du jeune enfant sera largement promu. Des campagnes d'informations seront lancées auprès des publics susceptibles d'opter pour les métiers de l'enfance dès la fin du tronc commun dans l'enseignement secondaire.

La gratuité de l'accueil sera élargie progressivement en ciblant en priorité les travailleurs à bas salaire. L'objectif est d'abord de doubler le nombre de places en crèches ou autres milieux d'accueil et de rendre progressivement ces places gratuites. Pour les parents aux revenus moyens et élevés, la charge financière sera allégée dans un premier temps grâce à un doublement de la déductibilité des frais de garde. La déductibilité passera à 31,4 €/jour (déductible à 45%). Pour un enfant allant à la crèche 220 jours/an, cela représente annuellement une économie de 1.540€ supplémentaire (128€/mois). Par ailleurs, il sera étudié d'accorder le statut familles nombreuses aux ménages dès 2 enfants au lieu de 3, en ce compris pour les familles recomposées.

Pourquoi ?

- *Les mille premiers jours de l'enfant, de sa naissance à ses trois ans, sont décisifs non seulement pour son développement, mais aussi pour la santé globale de l'adulte qu'il deviendra. Les études sont sans équivoque : un accès à un milieu d'accueil de qualité peut gommer une partie des inégalités et briser le cercle vicieux de la pauvreté.*
- *Trop d'enfants quittent la crèche dès deux ans et demi alors qu'ils ne sont pas prêts à aller à l'école uniquement pour des raisons financières. Cela n'est pas bon pour l'enfant et nuit à la qualité de l'accueil des autres enfants à l'école.*
- *Le manque de places est un obstacle important à la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Des parents, trop souvent des femmes, ne sont pas en mesure de reprendre leur travail dans de bonnes conditions faute d'un accueil de qualité en suffisance. Cela renforce les discriminations sur le marché du travail.*
- *Il y va aussi de la vitalité sociale et économique de toute une communauté. Pour toutes ces raisons, le financement public de l'accueil de la petite enfance n'est jamais une dépense, mais toujours un investissement.*
- *Il manque 800 puéricultrices et accueillantes, et les inscriptions à la baisse dans les filières de formation sont inquiétantes. Un soutien au personnel des milieux d'accueil et un renforcement de l'attractivité de la profession sont donc indispensables.*

Chiffres

Taux de couverture moyen en FWB en 2022 : **37.2%** (les taux de couverture présentent de grandes disparités d'une région à l'autre, variant de 30,9% pour le Hainaut à 50,5% pour le BW).

Nombre de places d'accueil en FWB en 2022 : **45 591 places**.

1383 places d'accueil perdues entre 2019 et 2022.

Cout-moyen d'une place en crèche : 463 euros

 # Famille # Fiscalité # Emploi # Egalité des genres

66. 300 euros par mois par enfant : Renforcer les Allocations Familiales et simplifier l'impôt des personnes physiques

Un enfant égal un enfant. Et les parents ont bien besoin de soutien pour leur permettre de s'épanouir dans de bonnes conditions et satisfaire leurs besoins. Nous voulons renforcer et simplifier les aides aux familles en augmentant les allocations familiales.

Concrètement

Les allocations familiales seront augmentées afin d'atteindre 300 euros mensuelle par enfant, dès le premier enfant et indépendamment du nombre d'enfants dans la famille. L'actuelle exonération d'impôt pour enfant à charge sera remplacée par cette allocation majorée pour plus de simplicité et d'équité.

Pourquoi ?

- *Cela permettre de mieux subvenir aux besoins financiers des familles, de leurs enfants et de leur éducation, notamment les familles dont les revenus sont trop faibles pour bénéficier pleinement des exonérations d'impôt pour enfant à charge.*
- *Nous voulons garantir une aide égale pour tous les enfants, indépendamment de la taille de la famille.*
- *Cela rendre plus simple et plus lisible de soutien aux familles, particulièrement pour les plus petits revenus.*

Trois chiffres clés pour illustrer

- **300 euros** : Montant mensuel des allocations familiales proposé par enfant
- **50 300** : Le nombre de naissance en 2022 en Wallonie et à Bruxelles
- **20% d'enfants touchés par la pauvreté en Belgique**

 # Famille # Fiscalité

67. 100 heures de service d'aide à domicile lors d'une naissance : Permettre aux parents de se consacrer à leur enfant

La naissance d'un enfant est un moment charnière dans la vie d'un couple. Nous voulons favoriser une plus grande égalité entre les genres et permettre aux hommes comme aux femmes de concilier leur vie de parent et leur carrière professionnelle en fournissant un soutien plus important lors de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

Concrètement

100 heures de service d'aide à domicile (aide-ménagère, aide familiale, garde à domicile) seront octroyées gratuitement lors d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant afin que les parents puissent se consacrer à leur enfant et trouver un meilleur équilibre entre vie familiale, professionnelle et sociale. Ces heures pourront être utilisées pendant trois ans pour réaliser des tâches de la vie quotidienne (courses, ménage, repas, etc.). Dans le même temps, nous veillerons à agir sur la pénurie de personnel dans l'aide à domicile, en travaillant sur la reconnaissance de ce secteur pourvoyeur d'emploi et de sens, et sur le manque de visibilité de ces métiers essentiels.

Pourquoi ?

- *Toutes les familles ne bénéficient pas de l'aide et du soutien de grands-parents, ceux-ci étant parfois encore occupés par leur propre parcours professionnel, éloignés par la distance ou absents en raison de décès ;*
- *Certaines mutuelles interviennent déjà financièrement, sous certaines conditions et dans certaines situations : nous souhaitons étendre cet avantage à tous les ménages. Nous voulons être aux côtés des familles et simplifier leur quotidien ;*
- *Soutenir les parents qui viennent d'avoir un enfant est essentiel pour prévenir la dépression post-partum des femmes et le burnout parental.*

Chiffres

50 300 : Le nombre de naissance en 2022 en Wallonie et à Bruxelles

Natalité en 2022 (chiffres de l'ONE) : 14 744 à Bruxelles et 35 565 en Wallonie ~ 50 300 naissances x (100 x 10€) = 50 300 000€ ~ **50 millions € par an**

40,7% : Le **temps partiel** est majoritairement féminin avec **40,7% des femmes salariées** tandis que les hommes ont recours au temps partiel à 11,9%. Pour 26% des femmes salariées travaillant à temps partiel, la raison est : s'occuper de ses enfants ou d'autres personnes dépendantes.

8% : La Belgique fait partie du top 5 des pays dans lesquels la problématique du burnout parental est la plus présente. En Belgique, les chiffres les plus prudents suggèrent que **5 à 8% des parents** seraient actuellement en situation de burnout parental, soit **entre 150.000 et 210.000** et au minimum 100.000 mères et 50.000 pères.

 # Famille # Egalité des genres # Emploi

68. Parent solo mais pas seul : réduire la précarité des familles monoparentales

Nous proposons de créer un statut « famille monoparentale » et combattre les facteurs de précarité des familles monoparentales. Nous voulons également garantir que les créances alimentaires dues soient bien versées.

Concrètement

Le statut « famille monoparentale » se basera sur la composition familiale à savoir des enfants à charge d'un seul parent, et la situation socio-économique des ménages. Les différents niveaux de pouvoirs seront obligés d'adopter une stratégie globale et transversale pour les familles monoparentales axées sur les facteurs de précarité. Des mesures d'aides à l'achat ou à la location de logements pour les familles monoparentales notamment seront mise en place. Par exemple, en considérant la monoparentalité dans la grille de points de préférence pour l'accès aux logements sociaux, et ce, pour 5 points, ou en facilitant la location en commun d'un logement par plusieurs familles monoparentales. Cela passera par l'individualisation des droits.

Les missions du SECAL, le service des créances alimentaires seront étendues, pour garantir une meilleure application des décisions judiciaires en matière de pensions alimentaires. Le tribunal de la famille pourra en outre imposer que la créance soit directement perçue sur les revenus du parent qui ne respecterait pas ses obligations.

Le supplément de « famille monoparentale » dans les allocations familiales sera accordé à toutes les familles dont le revenu est inférieur à 45.000€, contre 31.000€ actuellement. Ce soutien financier permettra aux parents solos d'assumer plus facilement les lourdes responsabilités financières liées à l'éducation et à l'épanouissement de leurs enfants. Les dispositions fiscales défavorables aux familles monoparentales d'un enfant étudiant jobiste seront revues. Les étudiants issus d'une famille monoparentale auront accès à un statut majorant l'allocation d'études à l'instar des étudiants « pourvoyant seul ».

La réinsertion socio-professionnelle des parents solos sera facilitée par des programmes d'accompagnement personnalisé et l'accès à des services de garde d'enfants lorsqu'ils font des démarches de recherche d'emploi.

Les familles monoparentales bénéficieront d'une offre de congés parentaux renforcés. L'accès à des temps partiel sera également facilité. L'employeur pourra bénéficier de compensations financières afin d'éviter les discriminations à l'embauche ou à la promotion.

L'offre de logements publics accessibles aux familles monoparentales sera renforcée. L'accès à ces logements sera facilité par l'octroi d'un suppléent de 5 points dans la grille de points de préférence. Les propriétaires seront encouragés à louer à des familles monoparentales trop souvent discriminées par exemple en passant par l'intermédiaire d'agences immobilières sociales pour leur donner davantage confiance.

Les familles monoparentales bénéficieront du tarif réduit pour les transports en commun bus, tram, métro (Tec, Stib), et trains (Sncb).

Pourquoi ?

- *Les familles monoparentales font partie des groupes les plus exposés aux inégalités, à la précarité et à l'isolement social. Un état de fait qui s'est aggravé avec la pandémie de covid-19.*
- *Le logement est un facteur clef de stabilité et un déterminant majeur de la santé. Or les familles monoparentales sont trop souvent discriminées par les propriétaires privés.*
- *Le non-paiement des pensions alimentaires favorise la précarité et l'insécurité financière des familles monoparentales.*

Chiffres clefs

→ 38,2% et 40%

Les taux de risque de pauvreté pour les familles monoparentales en Wallonie et à Bruxelles.

→ 1/3

La proportion de parents au sein d'une famille monoparentale ayant dû reporter un suivi médical ou des soins pour un enfant pour raisons financières en 2022.

→ 50%

Des familles monoparentales en Wallonie vivent avec un revenu sous le seuil de pauvreté.

→ 40% des pensions alimentaires sont impayées ou irrégulièrement payées en Belgique.

 # Famille

69. La culture pour tous : refinancer la culture et assurer son accès à chacun

Nous proposons d'agir et de refinancer la culture pour que chaque citoyen, dès le plus jeune âge, ait accès à une offre culturelle variée et de qualité, près de chez lui, qu'il la connaisse et qu'il puisse en faire usage. L'enjeu étant de neutraliser le plus possible les obstacles – qu'ils soient d'ordre financier, liés à la mobilité ou symboliques – de façon à ce que chacun se sente légitime de rentrer dans une institution culturelle ou de participer à une activité culturelle ou d'éducation permanente. L'accessibilité en termes de mobilité, de prix et de communication, doit être renforcée.

Concrètement

Le refinancement des différentes filières artistiques (Écriture et Livre, arts vivants, arts visuels, design et mode, etc.) sera poursuivi en réservant une partie des moyens aux soutiens à la carrière professionnelle des artistes et à leur promotion personnelle en Belgique et l'étranger. Les sources de financement privé seront développées, notamment par un cadre fiscal et législatif qui place mécénat et sponsoring sur un pied d'égalité. Des infrastructures publiques seront affectées à l'accueil des compagnies en recherche, expérimentation et création, et la pratique des résidences artistiques sera soutenue.

Les moins de 25 ans bénéficieront de la gratuité du pass-musées. Celui-ci donne accès, à prix réduit, aux musées de la FWB et permet d'avoir des réductions sur les frais de transport. Les dispositifs garantissant l'accès physique et sensoriel à la culture pour les personnes en situation de handicap seront démultipliés : rampe d'accès, ascenseur, reproductions en 3D, audiodescriptions, audioguide avec détection infrarouge, sous-titrages, etc.

Pourquoi ?

- *La culture, dans notre pays, a trop souvent été considérée comme une politique publique accessoire, une variable d'ajustement des crises sanitaires ou des contraintes budgétaires. La culture doit jouer un rôle pivot dans l'arsenal des politiques publiques.*
- *Terrain fertile pour l'acquisition d'habilités sociales, interculturelles et citoyennes, et source d'émancipation, la culture doit entrer dans nos vies dès le plus jeune âge et nous accompagner tout au long de la vie. Elle doit être pour tous, partout et tout au long de la vie.*
- *La culture est un élément vital pour une société dynamique, elle s'exprime dans la manière de raconter l'Histoire, de nous rappeler le passé, mais aussi de nous divertir et de nous permettre d'imaginer l'avenir.*
- *Les activités culturelles et créatives permettent de se construire dès le plus jeune âge. Elles favorisent la curiosité, la construction et l'épanouissement de soi. Elles constituent un outil au service de l'estime et de la conscience de soi, un outil au service de la communication, un outil au service des compétences sociales.*
- *La culture est un espace privilégié de rencontre, de découverte de l'autre et de compréhension mutuelle, contribue à établir les conditions propices au rapprochement des individus et est une source d'enrichissement collectif. Elle agit ainsi sur les conditions du vivre-ensemble.*
- *Les récentes crises ont montré que nous avons viscéralement besoin de culture et de créativité. L'art fait partie intégrante de nos vies. Quels que soient nos goûts musicaux, nos auteurs favoris, les peintures et styles photographiques qui nous font le plus rêver et voyager, l'art, sous ses formes presque infinies, est ce qui nous rassemble autour d'une culture humaine commune. Plus encore, l'art nous aide à trouver un sens à nos vies.*

Chiffres

En 2022, le périmètre culturel a représenté **7,65 %** du budget total des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Périmètre culturel : 1 119 539 millions d'euros.

43% des dépenses sont destinées à des opérateurs culturels ayant leur siège à Bruxelles.

La Participation culturelle, les Arts vivants et l'Audiovisuel constituent **83%** des dépenses culturelles.

 # Culture

70. Une reconnaissance pour nos artistes : garantir un véritable statut aux artistes

Nous voulons assurer une reconnaissance et un statut social dignes aux artistes. Le statut des artistes créé sous cette législature n'en est toujours pas réellement un. Nous voulons répondre aux inquiétudes et demandes du secteur et réaliser les améliorations nécessaires pour que chaque artiste ou technicien puisse enfin bénéficier d'un statut décent tant sur le plan social que fiscal et se sente considéré par la société.

Concrètement

Les artistes doivent obtenir une gestion spécifique (organisme spécifique ou département spécifique, circuit financier spécifique, sortie des statistiques des demandeurs d'emploi…) et ne pas être traités comme des demandeurs d'emploi. La mission la Commission du travail des Arts nouvellement instituée, doit bénéficier d'un soutien accru. Les conditions et la charge de travail doivent être évalués afin de pouvoir apporter, en concertation avec les membres, les adaptations nécessaires. Les exigences prévues pour le renouvellement automatique de l'attestation indispensable pour accéder au statut doivent être revues en concertation avec les fédérations représentatives. Le périmètre des bénéficiaires doit être repensé afin de réduire les faiblesses du volet « social » de cette réforme qui, en l'état actuel, exclut certains métiers techniques et les métiers de la diffusion. L'accès au statut ne doit pas être conditionné à la nécessité que « la nature du travail réalisé soit strictement artistique ». Les techniciens, diffuseurs, et professeurs d'écoles des arts par exemple devraient y avoir accès.

Pourquoi ?

- *La réforme récemment menée au fédéral ne répond pas malheureusement à la totalité des besoins exprimés. Il est indispensable que la concertation avec les artistes se poursuive durant la phase d'implémentation de la réforme, l'objectif étant qu'une politique d'emploi artistique ambitieuse, couplée à de nouvelles pratiques professionnelles, ait pour effet de supprimer la majorité des problèmes qui relèvent du « statut d'artiste ».*
- *Soutenir les artistes et investir dans la culture est un choix de société porteur de nos valeurs.*

Chiffres

- Faute de statut, il n'existe pas de cadastre belge des artistes. Néanmoins, nous savons, grâce à la Banque Nationale Belge, qu'il y a environ 18.500 artistes sous régime indépendant en Belgique (7.500 à titre principal et 11.000 à titre complémentaire). A ce nombre, il faut rajouter plus de 20.000 autres personnes (salariés, intérimaires occupés à d'autres tâches, etc.). En 2021, selon l'ancienne Commission Artistes, **41.000 personnes** étaient titulaires d'une carte artiste et 1.300 titulaires d'un visa artiste.
- Selon l'ONEM, l'allocation mensuelle moyenne par artiste en 2019 s'est élevée à **930,12 €.**

 # Culture

71. Des lieux pour créer : soutenir les résidences d'artiste et ouvrir aux artistes les infrastructures publiques

Favoriser la création demande d'offrir aux artistes, aux compagnies, aux directions d'institutions, les conditions qui permettent la rencontre de lieux (théâtre, festival, résidences d'artistes, cirques, cinéma…) avec des créateurs et leurs créations. Nous voulons contribuer à dynamiser la création et le développement culturel en encourageant l'innovation, le décloisonnement et la transversalité. Il s'agit de mieux soutenir les artistes notamment en encourageant les résidences d'artiste et en leur ouvrant les infrastructures publiques.

Concrètement

Les projets associatifs visant à multiplier les résidences artistiques seront soutenus et des infrastructures publiques de la Communauté française seront affectées à l'accueil des compagnies et artistes en recherche, expérimentation et création. La mise en réseau, au niveau national comme international, des lieux de résidence existants sera soutenue. Une attention particulière sera ainsi accordée au renforcement des liens entre les artistes et les publics à travers les résidences, notamment via les réseaux des bibliothèques, des centres culturels et des associations d'éducation permanente. La réalisation de projets éphémères, tels que l'utilisation de surfaces commerciales vides comme atelier ou galerie pop-up, sera encouragée. Le refinancement des aides aux écritures et au développement, ainsi que le développement des résidences, sera poursuivi en réservant une partie des moyens aux soutiens à la carrière professionnelle des artistes et à leur promotion en Belgique et à l'étranger.

Pourquoi ?

- *La culture est essentielle pour tous et est un pilier du vivre-ensemble. C'est un terrain fertile pour l'acquisition d'habilités sociales, interculturelles et citoyennes. Elle doit entrer dans nos vies dès le plus jeune âge et nous accompagner tout au long de la vie.*
- *Les projets de résidence favorisent la rencontre entre l'œuvre, l'artiste et le public et sont souvent créateurs de liens et de sens.*
- *Accueillir des artistes en résidence dans des domaines aussi variés que le cinéma, la littérature, la musique, les arts plastiques, le théâtre… apporte à l'artiste comme aux personnes fréquentant la structure qui l'accueille (école, université, maison de repos, etc.) un enrichissement mutuel et ouvre de nouveaux horizons. Elle offre aux enfants, étudiants, personnes âgées, prisonniers, expatriés, etc. l'opportunité de pouvoir dialoguer avec ces artistes, de se confronter à leur vision de l'homme et du monde, et d'œuvrer avec eux à un projet artistique commun.*

Chiffres :

Plusieurs lieux en Fédération Wallonie-Bruxelles proposent d'accueillir des artistes en résidence. Un répertoire de résidences d'artiste a été publié en octobre 2023 par le Ministère de la FWB, il recense **116 lieux**.

 # Culture

72. Jeunes & Engagés : Donner à tous les jeunes la possibilité de faire un service citoyen

Nous proposons d'offrir à tous les jeunes qui le souhaitent la possibilité de réaliser un service citoyen. Ce service, dans des domaines variés comme l'associatif, les travaux publics, ou des projets personnels, vise à renforcer la solidarité, le sens de la citoyenneté, et à créer des liens entre différentes communautés. Il offre une occasion unique de s'engager pour le bien commun, tout en favorisant l'intégration sociale et le vivre-ensemble.

Concrètement

Tous les jeunes auront la possibilité de faire un service citoyen de six mois. Il aurait la possibilité fractionner le service en plusieurs périodes. Les volontaires seront valorisés par un certificat attestant des compétences acquises et une dispense du stage d'attente de chômage. Le service citoyen comptera pour la pension et sera dédommagé substantiellement pour qu'il ne suscite pas uniquement l'adhésion des jeunes privilégiés.

Ce service pourrait devenir obligatoire à long terme si la généralisation du service citoyen conduit à trouver naturel que les jeunes consacrent quelques mois de leur existence à la société. Ce service devrait idéalement être développé au niveau européen.

Pourquoi ?

- *Le service citoyen permet de combattre l'individualisme croissant et renforcer la solidarité. Il contribuer à créer un sens de la citoyenneté et une expérience partagée. Il favorise l'intégration sociale et le brassage culturel entre les jeunes.*
- *S'il est souhaitable à terme que tous les jeunes consacrent quelques mois de leur existence à la société, imposer du jour au lendemain serait contreproductif. S'il est vécu comme une contrainte par le jeune, il n'aura d'intérêt pour personne. Nous susciterons une adhésion forte en multipliant l'offre de services citoyens afin que les jeunes qui le souhaitent puissent s'y engager et y penser tout au long de leur scolarité.*

Chiffres

7,5 millions d'euros

C'est le budget dégagé par le conclave budgétaire de 2024 pour le Service Citoyen. Pour permettre à 893 jeunes d'effectuer chaque année un Service Citoyen.

6 mois

C'est la durée du service citoyen que nous proposons.

893 jeunes

C'est le nombre de jeunes pouvant aujourd'hui participer à un service citoyen chaque année.

 # Vie associative # Jeunesse

73. SOS enfants : Renforcer les lieux d'accueil des jeunes en difficultés

Nous voulons créer davantage de places en famille d'accueil et en hébergement pour les enfants et les jeunes en difficultés ainsi que renforcer l'accompagnement de leur famille afin de favoriser la réintégration en famille. La mesure d'éloignement constitue le dernier recours de placement pour un enfant.

Concrètement

Nous voulons permettre aux opérateurs existants de procéder à des investissements, soutenus par les pouvoirs publics, en vue d'augmenter leur potentiel d'accueil dans les zones prioritaires. Le manque de place d'accueil dans les grandes villes, par exemple à Bruxelles, à Liège ou Charleroi. Il existe pourtant des bâtiments publics inoccupés tant en Région bruxelloise et qu'en Wallonie. Une partie de ceux-ci pourrait être convertis en lieux d'accueil.

Nous voulons également renforcer l'accompagnement des familles grâce à des services de parrainage.

Pourquoi ?

- *Lors des grèves à répétition dans le secteur de l'aide à la jeunesse, les travailleurs dénoncent le manque de places d'accueil pour les jeunes en difficulté ou en danger. Faute d'accompagnement adéquat, au moment opportun ou malgré cet accompagnement, des situations se détériorèrent pour les enfants, contraints aujourd'hui d'être pris en charge tardivement ou installés dans des hôpitaux ou des lieux d'urgence qui sont inadaptés sur le long terme.*
- *Chaque enfant, chaque jeune doit être protégé, soigné, éduqué avec bienveillance. Chacun doit être accompagné, avec affection et repères, pour acquérir estime de soi, se socialiser, s'émanciper et se projeter dans un avenir avec confiance.*
- *Les situations de prises en charge sont de plus en plus complexes. Les problématiques vécues par les familles sont multifactorielles : problèmes sociaux, psychologiques, économiques, problèmes liés au handicap. La santé mentale occupe une place prépondérante dans les pathologies rencontrées et touche également certains enfants et jeunes à la croisée de différents secteurs.*

894 mineurs en danger à Bruxelles

Chiffres pour Bruxelles, communiqués par l'administration de l'aide à la jeunesse, 572 enfants sont en attente d'une prise en charge en service résidentiel général (SRG) et 322 en attente d'une prise en charge en accompagnement. En Wallonie, 556 enfants sont en attente d'une prise en charge en SRG et 782 sont sur une liste d'attente pour une prise en charge en accompagnement.

80 à 90 dossiers

C'est le nombre de dossiers gérés par un seul agent au sein des services de l'aide à la jeunesse (SAJ) alors que la norme est de 47 dossiers par agent. Les dossiers sont plus complexes que par le passé : problèmes sociaux, psychologiques et de santé mentale, économiques, problèmes liés au handicap.

41.714

Le nombre de jeunes pris en charge par l'Aide à la jeunesse sur une année.

 # Aide à la jeunesse

74. Une seconde chance pour les jeunes : Améliorer la prise en charge des jeunes ayant commis des infractions

Nous voulons favoriser la sortie de la délinquance des jeunes en recourant davantage à la justice restauratrice et à la « désistance »[18]. Nous souhaitons ainsi donner la priorité à l'aide dans le milieu de vie ainsi qu'aux mesures alternatives au placement, lorsque celles-ci correspondent au profil du jeune.

Concrètement

Les magistrats et l'opinion publique doivent être davantage sensibiliser à l'approche restauratrice/réparatrice qui permet de réduire le taux de récidive du jeune auteur. Les Services d'actions restauratrices et éducatives (SARE) doivent bénéficier d'un soutien accru, tandis qu'il faut s'assurer du bon fonctionnement des Équipes mobiles d'accompagnement (EMA) qui ont pour mission d'accompagner les jeunes délinquants au terme de leur placement en IPPJ et de favoriser leur réinsertion sociale, familiale et scolaire. Nous voulons également développer les séjours de rupture comme prise en charge des jeunes ayant commis des infractions et s'assurer du bon suivi des jeunes lors de leur retour en Belgique. Enfin, la collaboration école- IPPJ (Institution Publique de Protection de La Jeunesse) doit être renforcée pour que les jeunes en IPPJ aient accès à une scolarité adéquate.

Pourquoi ?

- *Un jeune ayant commis un fait qualifié infraction est avant tout une jeune en danger. Il s'agit de fournir un accompagnement adéquat à ces jeunes et à leur famille.*
- *Les mesures doivent s'inscrire dans une démarche éducative et restauratrice. Il existe un éventail de mesures éducatives allant de la réprimande, à la prestation éducative et d'intérêt général, en passant par la guidance. Il s'agit de répondre au mieux à la situation de chaque jeune.*

Chiffres autour des jeunes ayant commis un fait qualifié infraction - FQI (chiffres clés de FWB - 2022)

1173 Jeunes

C'est le nombre de jeunes hébergés en IPPJ : 448 jeunes en régime fermé et 725 jeunes en régime ouvert.

574 Jeunes

C'est le nombre de jeunes accompagnés dans leur milieu de vie.

1527 Garçons versus 193 Filles

C'est le nombre de filles et de garçons pris en charge en services publics en fonction du régime : Régime ouvert, Régime fermé, Accompagnement dans le milieu de vie, Investigation et évaluation dans le milieu de vie.

 # Aide à la jeunesse #Protection de la jeunesse

[18] Processus par lequel, avec ou sans l'intervention des services de justice pénale, l'auteur d'infraction met un terme à ses activités délinquantes et mène une vie respectant la loi par le développement de son capital humain (par exemple ses capacités individuelles et ses connaissances) et de son capital social (par exemple l'emploi, la création d'une famille, les relations et les liens sociaux et l'engagement dans la société civile).

75. Garantie autonomie : Faire de l'autonomie un nouveau droit

Nous voulons permettre à chaque citoyen ou citoyenne de pouvoir rester vivre chez lui ou chez elle quand survient une perte d'autonomie, en bénéficiant de services à domicile.

Concrètement

La garantie autonomie sera une nouvelle branche de la sécurité sociale et un nouveau droit social.

Elle garantira pouvoir compter sur des services à domicile de qualité avec l'aide de personnes qualifiées : le soutien d'une aide-ménagère sociale pour l'entretien, d'une aide familiale pour cuisiner, vous aider administrativement ou faire vos courses avec vous, d'une garde malade pour ne pas rester seul. Cette couverture sociale spécifique permettra aux personnes en perte d'autonomie, et notamment aux personnes vieillissantes, de rester le plus longtemps possibles chez elles.

Les personnes en perte d'autonomie recevront en outre une allocation forfaitaire calculée en fonction de l'importance de leur situation de dépendance sur base du niveau d'autonomie de la personne.

Le financement de ce nouveau droit sera assuré par une contribution obligatoire dès 26 ans, en partie proportionnelle aux revenus individuels.

Pourquoi ?

- *95% de la population souhaite vieillir à domicile, mais les services d'aides au domicile actuellement organisés en Wallonie ou à Bruxelles fonctionnent avec des budgets fermés et ne peuvent répondre à toutes les demandes. Il manque en outre de places disponibles en maison de repos.*
- *Les aidants proches sont épuisés. Ils doivent pouvoir être soutenus dans leur investissement aux côtés d'un membre de leur famille que ce soit un enfant en situation de handicap ou une personne vieillissante.*
- *Cette mesure créerait 2500 emplois de qualité en Wallonie sans compter ceux à Bruxelles.*

95% de la population souhaite vieillir chez elle

2500 emplois créés en Wallonie

Z : à trouver le nombre d'aidants proches ou d'aidants proches qui craquent …

 # Ainés # Handicap # Santé

76. Une fin de carrière adaptée : Offrir des possibilités d'adaptation souple des fins de carrière

Nous voulons augmenter l'âge de départ réel à la retraite. A côté d'incitants fiscaux invitant le travailleur à rester actif professionnellement le plus longtemps possible, nous voulons surtout proposer des aménagements concrets sur le lieu du travail afin d'assurer de bonnes conditions au travailleur âgé. Il est également important d'anticiper les fins de carrière dans les choix des travailleurs en vertu de ses envies, de ses soucis de santé, de ses perspectives d'évolution…

Concrètement

- Les dernières années de travail seront valorisées via une majoration du taux d'acquisition dans le système de compte pension *réformée* que nous proposons. Le travailleur âgé pourra prendre une pension à temps partiel et continuer à travailler parallèlement tout en réduisant son temps de travail. L'ergonomie des lieux de travail sera revue pour réduire la pénibilité du travail. La formation en cours de carrière sera promue pour aider les travailleurs à s'adapter aux évolutions de leur contexte professionnel. Le mentorat et la formation intergénérationnelle au sein des entreprises seront favorisés pour que le know-how acquis au fil du temps soit transmis à la génération suivante via la déduction de 150% du salaire d'un jeune travailleur formé par un autre en fin de carrière.

Pourquoi ?

- *La Belgique est connue pour présenter un écart important entre l'âge effectif et l'âge légal de la retraite. Si ce dernier est de 65 ans à l'heure actuelle (il atteindra 67 ans d'ici 2030), la sortie effective du marché du travail s'est opérée en moyenne à 61 ans.*
- *Augmenter l'âge effectif de départ à la pension est indispensable afin de financer la sécurité sociale et d'assurer la soutenabilité des pensions et des soins de santé.*
- *Proposer au travailleur des aménagements raisonnables en termes d'organisation du travail ou d'ergonomie lui permettra de pouvoir continuer à travailler plus longtemps.*
- *Il faut veiller à passer le savoir entre les jeunes travailleurs et les travailleurs plus expérimentés.*

Chiffres

- Le taux d'emploi des travailleurs entre 55 et 64 ans est de 56,6%
- La proportion de jours non travaillés passe de 0,09 % chez les travailleurs de 20 ans à 12,63 % chez ceux de 60 ans
- Presque 2/3 des allocations dans le cadre du crédit-temps concernent les systèmes des fins de carrière.

 # Emploi # Aînés

77. Non à la haine : Rendre inéligible les personnes répandant des discours de haine

Nous voulons adopter lutter contre les discours de haine sur les réseaux sociaux et insister sur le rôle d'exemple que doivent avoir les représentants du peuple.

Concrètement

Les personnes répandant des discours de haine, conformément à l'article 33 du Code pénal, seront frappés d'une peine d'inéligibilité. Dans le cas où celles-ci sont élues d'un parti politique, ce parti perdra une partie de son financement public s'il ne procède pas à leur exclusion.

Pourquoi ?

- *Sur les réseaux sociaux, les discours haineux se propagent de plus en plus, et les conflits internationaux qui divisent les opinions ne font qu'aggraver ce problème. Cela s'ajoute aux soucis liés au harcèlement individuel en ligne.*
- *Empêcher ceux qui propagent des discours de haine d'être éligibles protège les droits fondamentaux en signalant un engagement envers la dignité, la non-discrimination et la sécurité de tous les citoyens.*
- *L'inéligibilité en raison de discours de haine favorise la tolérance et la diversité, affirmant l'importance d'une coexistence pacifique entre des individus aux origines, croyances et orientations variées.*
- *L'inéligibilité des propagateurs de discours de haine préserve la cohésion sociale en évitant la propagation de messages divisifs et haineux.*

7.310

Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances, a enregistré, en 2022, 7.310 signalements qui ont mené à l'ouverture de 1.887 dossiers pour discriminations, discours ou actes de haine.

1/3

En Belgique, un tiers des discriminations sont fondées sur des critères "raciaux"

6ème

La Belgique est le 6ème pays d'Europe ayant le plus de personnes de couleur de peau noire en déclarant avoir été victimes de discrimination au cours des 12 derniers mois (44%).

 # Numérique # Démocratie

78. Des Etats généraux de la cohésion interculturelle : Agir collectivement pour renforcer le vivre ensemble

Nous souhaitons renforcer la cohésion entre personnes de différentes origines et convictions religieuses ou philosophiques. Nous proposons de réunir les citoyens de diverses cultures dans la prise de décisions autour d'un "pacte citoyen de cohésion interculturelle" qui permettrait d'élaborer de manière participative et transpartisane un plan d'actions commun à la société civile et aux institutions politiques.

Concrètement

Des "États généraux de la cohésion interculturelle" seront organisés. Ils impliqueront la participation de citoyens, associations, jeunes et écoles en Belgique. L'objectif est de comprendre prioritairement les attentes et les valeurs des personnes de 16 à 40 ans, ainsi que des acteurs de la société. Ces résultats guideront la création d'un "pacte citoyen de cohésion interculturelle" et une stratégie nationale pour mettre en œuvre ces idées, visant à renforcer la cohésion sociale et à promouvoir une vie harmonieuse ensemble en Belgique.

Pourquoi ?

- *Les États généraux favorisent une participation inclusive de divers groupes de la société, renforçant ainsi le sentiment d'inclusion et de représentation dans la création de politiques de cohésion interculturelle.*
- *En se concentrant sur la génération des 16-40 ans, cette mesure anticipe les défis futurs et assure que les aspirations de ceux qui façonneront la société sont prises en compte dans le développement de politiques de cohésion interculturelle.*
- *L'élaboration d'un "pacte citoyen de cohésion interculturelle" permet une approche collaborative, encourageant la co-construction de solutions inclusives par la société pour relever les défis de la cohésion sociale.*

20%

20% de la population belge est d'origine étrangère

3/4

3 Bruxellois sur 4 sont soit belge d'origine étrangère (environ 40%), soit non-belge (+/-35%)

30%

Des francophones considèrent la religion comme une menace pour la démocratie (78 % des francophones pensent que l'islam est une menace ; 19,6% pensent la même chose pour le christianisme)

 # Diversité

79. Une Union sur la migration : Gérer de manière cohérente et humaine les flux migratoires au niveau européen

Nous voulons une gestion cohérente et humaine des flux migratoires. Nous proposons une approche pragmatique et globale, tout en étant humaine et respectueuse des personnes et incluant la coopération avec les pays d'origine, les pays voisins du pays d'origine, l'harmonisation à l'échelle européenne du droit d'asile, la mise en œuvre stricte des conditions d'accueil et l'aide au développement.

Concrètement

Un Pacte européen sur la migration sera adopté au niveau européen afin d'assurer une prise en charge cohérente et harmonisée par l'ensemble des Etats-membres des flux migratoires. Ce pacte devra assurer un traitement efficace et humain. Il devra garantir le respect des droits fondamentaux des personnes migrantes, dont l'interdiction de l'enfermement des familles avec enfants mineurs. Il devra imposer que les accords conclus entre l'UE et les pays tiers visant à gérer les flux migratoires respectent également les droits fondamentaux des personnes migrantes.
L'UE et/ou la Belgique pourront également mettre en place des couloirs humanitaires, en collaboration avec les organisations civiles dans les pays d'où proviennent de nombreux migrants (généralement des pays en guerre) afin d'offrir une possibilité de migration plus sûre et mieux contrôlée. Il s'agit de mettre en place des postes à l'étranger pour déterminer si les candidats migrants sont en situation de vulnérabilité (victimes de persécutions, tortures et violences, familles avec enfants, personnes handicapées…) et leur offrir la possibilité de venir en Belgique par des voies plus sûres. Des partenariats avec les associations de terrain, comme par exemple Sant 'Egidio, seront créées afin de faciliter l'identification des ces personnes.
Il faut également s'appuyer sur l'Agence européenne d'asile et l'Agence européenne de protection des frontières (FRONTEX) qui disposent de mandats renforcés et de capacités techniques opérationnelles pour épauler les autorités nationales sur le terrain.

Pourquoi ?

- *La Belgique ne pourra pas gérer seule l'afflux de migrants. Il est nécessaire de passer par solutions harmonisées entre les 27 Etats de l'UE.*
- *Trop de personnes humaines meurent en Méditerranée en essayant de rejoindre l'Europe sur des embarcations de fortune. Cela fait le jeu des trafiquants. Nous voulons développer les couloirs humanitaires pour offrir une possibilité de migration plus sûre et mieux contrôlée et éviter les voyages sur des embarcations de fortune en Méditerranée, qui ont déjà provoqué un très grand nombre de morts, parmi lesquels de nombreux enfants ;*

28.000 : En moins d'une décennie, près de 28.000 personnes migrantes ont perdu la vie en traversant la mer Méditerranée. Cette route migratoire est devenue la plus dangereuse au monde.

388.000 : Frontex (l'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes) a enregistré environ 388.000 entrées irrégulières aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE) en 2023.

 # Migration

80. Un lit pour chaque demandeur d'asile : Développer les capacités d'accueil et accélérer les procédures d'examen des demandes d'asile

Nous souhaitons que chaque demandeur d'asile puisse être hébergé. Laisser dans la rue des demandeurs d'asile est inhumain et renforce le sentiment d'insécurité. Il s'agit d'une obligation internationale. Il n'est pas acceptable non plus que le traitement des demandes prenne des mois, créant une incertitude pour les demandeurs d'asile et démultipliant le nombre de places d'accueil nécessaires.

Concrètement

Le nombre de places dans le réseau d'accueil sera augmenté en prévoyant notamment des places tampons (1.500 places) afin de pouvoir faire face à une éventuelle crise humanitaire majeure. Un équilibre sera recherché entre les dispositifs d'accueil collectif et les places individuelles. Des places d'accueil spécialisées seront créées pour répondre aux besoins des personnes vulnérables, par exemple des centres pour les jeunes mères ou les personnes LGBTQIA+. Les dispositifs de scolarisation des primo-arrivants seront renforcés. L'accompagnement des MENA (Mineur étranger non accompagné) par des tuteurs sera renforcé grâce à une meilleure rémunération de ceux-ci. Il manque 1200 tuteurs sur 3500. La gestion des places d'accueil doit également être optimisée en instaurant un suivi effectif des bénéficiaires de l'accueil afin que les bénéficiaires ayant le droit à l'accueil puissent remplacer les personnes qui n'y ont plus droit.
Le traitement des demandes sera accéléré. Le processus de traitement des dossiers sera totalement digitalisé afin de favoriser une gestion plus rapide et juridiquement correcte, ainsi que les décisions deviennent plus qualitatives. Cette nouvelle procédure devra faire l'objet d'un screening périodique. L'échange d'informations entre les différents services compétents pour traiter les demandes d'asile (Office des étrangers et CGRA) sera amélioré. Des objectifs clairs et des indicateurs identiques seront déterminés afin de favoriser un traitement cohérent des demandes. Les dossiers papiers seront remplacés par des dossiers entièrement électronique commun à tous les services (Office des étrangers, CGRA, Conseil du contentieux des étrangers). Le personnel des services compétents pour juger des demandes d'asile (Office des Étrangers et CGRA) sera renforcé et stabilisé. Ces collaborateurs seront mieux valorisés et auront accès à des promotions. Une attention sera portée à leur bien-être et à la charge mentale liée au traitement des dossiers sensibles.

Pourquoi ?

- *Entre 2.500 et 300 candidats à l'asile continuent à dormir dans la rue. Le monde judiciaire et les institutions des droits humains ont tous condamné le déni d'accueil du gouvernement*
- *Accueillir les demandeurs d'asile est un devoir moral mais fait également partie de nos obligations internationales.*

Entre 2.500 et 3.000

- C'est le nombre de personnes qui sont dans l'attente d'une place d'accueil.

9.000

- On comptabilise plus de 9.000 condamnations par le tribunal du travail pour violation du droit d'accès à la procédure d'asile et inexécution des décisions de justice sans compter le nombre très élevé de mesures provisoires adoptées par la Cour européenne des droits de l'Homme.

1200 D'après le Délégué général aux droits de l'enfant, sur 3.500 Menas enregistrés, 1.200 n'ont pas de tuteurs.

 # Migration

81. L'intégration par l'emploi : Favoriser le travail des personnes étrangères

Nous voulons augmenter le taux d'emploi des personnes étrangères en améliorant leur insertion dans le marché du travail.

Concrètement

Les procédures d'équivalence des compétences et des diplômes doivent être améliorées afin que les personnes étrangères présentes sur notre territoire puissent mieux valoriser leur compétences et qualités professionnelles et les mettre au service du bien-être collectif. Leur parcours de formation, notamment dans les métiers en pénurie, sera mieux pris en compte afin de favoriser leur insertion au marché du travail.

Afin de renforcer l'activation des demandeurs d'asile au marché du travail , le délai d'attente avant de pouvoir travailler sera réduit de quatre à deux mois et ils bénéficieront d'un accompagnement et d'un soutien à l'emploi. Les demandeurs d'asile qui perçoivent un salaire inférieur à 800 euros seront exonérés de la contribution à l'accueil pour ne pas les dissuader de travailler.

Pourquoi ?

- *Si l'on souhaite atteindre le taux d'emploi de 80% en 2030, il faut également adopter des mesures cibles qui visent à améliorer l'intégration des ressortissants étrangers - et en particulier ceux provenant de pays hors de l'UE - au marché du travail.*
- *Pour doper la croissance, renforcer la sécurité sociale, atténuer les effets liés au vieillissement et résorber les métiers dits en pénurie, notre marché de l'emploi doit nécessairement passer par une meilleure insertion des ressortissants étrangers.*
  Cette démarche ne constitue pas seulement une opportunité économique pour notre pays mais représente, également, un facteur essentiel d'émancipation dans le chef des ressortissants étrangers et participe, donc, à une dynamique favorable à la cohésion sociale et au vivre ensemble.

54%

- Selon le rapport de la Banque Nationale, en 2019, le taux d'emploi des immigrés extra-européens ne dépassait pas 54 %, soit près de 19 % de moins que les natifs.

 # Migration # Emploi

82. La loi est la loi : Exécuter les ordres de quitter le territoire

Nous voulons rendre plus efficace la politique d'éloignement des personnes en situation irrégulière. Nous souhaitons un traitement plus rapide des demandes d'asile et qu'un plus grand nombre d'ordres de quitter le territoire soient exécutés, une fois devenus définitifs, afin de diminuer le nombre de personnes en situation irrégulière sur notre territoire.

Concrètement

Une commission permanente pour le suivi de la politique d'éloignement des étrangers ayant reçu un ordre de quitter le territoire sera créée.
Cette commission sera chargée d'évaluer à intervalles réguliers l'exécution pratique des dispositions légales et réglementaires dans le cadre de la politique de retour. Pour mener à bien cette mission et afin de pouvoir être fondée sur une base sociale solide, la commission permanente de la politique d'éloignement est basée sur une composition représentative. A côté des représentants des services et institutions concernés par l'éloignement, elle est également composée de représentants de la société civile, ainsi que d'experts indépendants. En outre, elle exerce sa tâche en toute indépendance.

Pourquoi ?

- *Actuellement, les ordres de quitter le territoire qui sont devenus définitifs après épuisement des voies de recours sont trop peu suivi d'effet. Ce manque de suivi aboutit à une augmentation du nombre de personnes en situation irrégulière qui sont des cibles faciles pour les trafiquants et les marchands de sommeil.*

Entre 100.000 et 200.000
C'est le nombre de personnes en situation irrégulière sur notre territoire.

19%[19]
C'est le pourcentage des ordres de quitter le territoire qui ont été exécutés en 2022.

 # Migration

[19] En 2022, il y a eu 28.693 ordres de quitter le territoire (cfr bulletin des questions et réponses écrites B11 du 12 mai 2023) et 5.497 éloignements effectifs (cfr https://dofi.ibz.be/fr/figures/eloignement)

83. Une personne = une personne : Individualisation des droits sociaux

Les femmes se voient trop souvent attribuer le statut de cohabitant qui entraîne une réduction de leurs allocations. Cette situation pénalise également les familles qui accueillent sous leur toit une personne en situation de handicap ou de dépendance. Nous souhaitons mettre fin à ces discriminations et contribuer à une meilleure égalité entre les hommes et les femmes. C'est pourquoi nous boulons individualiser les droits sociaux en supprimant le statut de cohabitant.

Concrètement

Le statut de cohabitant sera progressivement supprimé. Dans une logique de lutte contre la précarité, nous commencerons par les allocations les plus éloignées du seuil de pauvreté. Nous moderniserons la législation sur le statut de cohabitant afin d'intégrer les nouveaux modes de vie (cohabitation, logement kangourou…) en redéfinissant le critère d'avantage économique et en évitant que cela entraîne des pertes de droits. Les spécificités des familles monoparentales seront également prises en compte.

Pourquoi ?

- *Le droit social ne peut peser sur les choix de vie des citoyennes et citoyens, ni les inciter pour des raisons financières à vivre dans la solitude.*
- *Les femmes sont particulièrement discriminées par le statut de cohabitant*
- *Le statut de cohabitant est générateur de fraude sociale*
- *Le statut date d'il y a 40 ans et n'est plus du tout adapté aux nouvelles formes de vie : colocation, logement kangourou…*

Chiffres

51,4 % de femmes sont cohabitantes contre seulement 39,9 % des hommes.
Le statut de cohabitant en Belgique concerne **584.000** personnes
L'alignement des allocations pour les cohabitants sur les allocations pour personnes isolées a un coût estimé à **1,86 milliard** d'euros par an, pour l'ensemble des prestations sociales, dont 446.000 millions d'euros pour la branche chômage.

 # Social # Egalité des genres

84. Housing First : Développer l'offre des centres d'accueil pour les sans-abris

Nous souhaitons renforcer les politiques d'aide aux sans-abris et favoriser leur inclusion dans la société selon l'approche « Housing First ». Bénéficier d'un toit est la première étape de la réinsertion sociale. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux enfants.

Concrètement

Les programmes « Housing First », pilotées par les pouvoirs publics, seront pérennisés et renforcer. Il s'agira de leur accorder des moyens suffisants afin d'inscrire les programmes existants dans une vision à long terme. Des programmes « Housing first » seront développés dans les zones qui ne sont pas couvertes actuellement. Le travail d'accompagnement dans le logement sera mutualisé entre les différents opérateurs du logement.
Le décret wallon de 2016 destiné à créer davantage d'abris de nuit en Wallonie sera pleinement mis en œuvre afin de garantir une plus large solidarité territoriale à la prise en charge de l'urgence sociale. (Et Bxl ?)

Pourquoi

- *Le dispositif fait ses preuves. Les résultats du programme depuis 2013 sont très encourageants et s'expliquent par deux facteurs : la priorité donnée à un accès immédiat au logement, sans autre condition que celles auxquelles est soumis tout locataire, et un accompagnement intensif assuré par une équipe multidisciplinaire.*

Chiffres clefs :

→ 90%

Les taux de maintien en logement. Là où celui d'un accompagnement via les programmes traditionnels est de 48%

→ N°1

L'extension et/ou le développement du programme Housing first sont ressortis comme les premières actions prioritaires à promouvoir selon les acteurs de terrain à la suite de l'étude de dénombrement de sans-abris en 2022.

→ 96

Nombre de personnes qui ont pu être relogées de façon durable en Wallonie en 2022.

 # Social # Logement

85. Une société inclusive : Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap

Le handicap impacte tous les aspects de la vie quotidienne, il impacte l'ensemble des politiques publiques. Nous souhaitons développer une politique plus cohérente et répondant au caractère holistique de l'inclusion. Le handicap ne peut plus être considéré comme une politique secondaire.

Concrètement

De nouvelles places d'hébergement et en centre de jour seront ouvertes dans différents types de structures. La présence de personnes en situation de handicap dans les débats démocratiques sera facilitée et elles seront consultées pour toutes les décisions qui les concernent. Un plan handistreaming sera adopté à tous les niveaux de pouvoir en début de législature, avec un budget spécifique et des évaluations seront prévues en cours de législature. La mise en place des pôles territoriaux pour soutenir les aménagements raisonnables dans les écoles sera accélérée. Les écoles seront également incitées à créer des classes à visée inclusive en leur donnant les moyens humains et financiers nécessaires. Le « jobcoaching » à destination des employeurs et des personnes en situation de handicap sera développé.

Pourquoi ?

- *La personne handicapée mérite d'avoir une réelle place dans la société et de contribuer à une société où chacun trouve sa place. Le temps n'est plus au lancement d'études. Les problèmes sont connus depuis longtemps. Le secteur a besoin d'actions concrètes ici et maintenant et de financements conséquents.*
- *Les problèmes des personnes en situation de handicap découlent moins de la nature de leur handicap que de la manière dont la société est organisée. Il faut, comme la Convention onusienne relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) le prévoit, lever un maximum d'obstacles qui les empêchent d'exercer leur droit de participer pleinement à la vie sociale dans toutes ses facettes.*

15%

Population mondiale qui est en situation de handicap

80%

Nombre de personnes dont le handicap survient au cours de la vie

23%

Pourcentage de personnes en situation de handicap qui travaillent, alors que la moyenne européenne est de 50%.

 # Handicap

86. Un Plan ERICh : Au moins 100 millions de plus pour améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap

En 2017, Maxime Prévot a lancé un vaste programme de rénovation des institutions, à hauteur de 60 millions d'euros, baptisé ERICh, Ensemble rénovons les institutions pour citoyens handicapés. Pendant cette législature, ce plan a été poursuivi sans pour autant prévoir une augmentation des budgets pour ce Plan. Nous souhaitons lancer un plan ERICh, plus ambitieux que les précédents, en prévoyant un budget de €100 millions supplémentaires.

Concrètement

Ce plan couvrira deux types de projets :

- Des projets de rénovation importante pour améliorer la qualité de vie des bénéficiaires ;
- Des projets de plus petite envergure de mise en conformité, rénovation des sanitaires ou autres.

Pourquoi ?

- *Les personnes en situation de handicap doivent, elles aussi, pouvoir profiter de lieux de vie et d'hébergement de qualité. Cela nécessite de rénover les bâtiments et les alentours pour offrir un lieu apaisé où les personnes se sentent réellement chez elles. Sans financement ambitieux, les rénovations ne sont pas à la hauteur des attentes.*

40

Le nombre de structures qui ont pu bénéficier d'un financement dans le cadre du Plan ERICh entre 2017 et 2019.

31

Le nombre de structures qui ont pu bénéficier d'un financement dans le cadre du Plan ERICh entre 2019 et 2023. Le montant total dépensé était de €4,4 millions.

€1 million

Avant 2017, les gouvernements débloquaient seulement €1 million par an pour les travaux dans les bâtiments d'accueil aux personnes en situation de handicap

 # Handicap

87. Pas de tabou : Un droit à la vie affective et sexuelle pour les personnes en situation de handicap

Nous affirmons que la sexualité participe à la réalisation de chaque être humain, qu'elle soit l'expression d'un amour partagé ou d'une recherche commune de plaisir. Chacune et chacun a droit à une vie sexuelle épanouie, dans le respect de l'autre. Le droit à la vie affective et sexuelle doit être reconnu aux personnes en situation de handicap. Nombreuses sont celles qui éprouvent en effet encore aujourd'hui des difficultés à accéder à une vie affective et relationnelle épanouie.

Concrètement

Le personnel de soin et d'encadrement des structures d'hébergement de personnes en situation de handicap sera mieux formé au respect de la diversité des orientations sexuelles, d'identités et d'expressions de genre. Les personnes en situation de handicap pourront recevoir, à leur demande, des soins sexuels de personnes qualifiées et formées continuellement lorsqu'elles ne peuvent développer par elles-mêmes des relations intimes. L'accompagnement sexuel sera encadré légalement afin d'établir des conditions claires pour l'accompagnement sexuel et protéger tant l'accompagnateur/l'accompagnatrice que la personne handicapée. La personne en situation de handicap qui sollicite une assistance sexuelle ne devra pas justifier sa dépense lorsqu'elle est sous la tutelle administrative d'un tiers. L'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelles (EVRAS) sera adapté aux différents types de handicap afin de permettre un débat sans tabou sur la question des soins sexuels aux personnes en situation de handicap.

Pourquoi ?

- *Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir vivre leur sexualité comme n'importe quelle autre personne. Or, le handicap est encore souvent un frein pour rencontrer la bonne personne.*
- *Permettre à la personne handicapée de recourir à cette assistance sexuelle peut lui donner confiance et lui permettre de construire une relation stable et durable.*
- *Si certaines associations organisant l'accompagnement sexuel des personnes en situation de handicap reçoivent des subsides publics, il manque toujours un cadre légal pour que l'accompagnement sexuel ne soit plus assimilé à de la prostitution, mais reconnu comme un soin. Aujourd'hui, trop peu d'institutions permettent aux personnes qu'elles accueillent d'y avoir accès.*

€60

Prix pour une consultation auxquels il faut ajouter €35 de frais de déplacement

1

Nombre d'asbl qui offre un service d'assistance sexuelle aux personnes en situation de handicap.

 # Handicap

88. Plus d'infrastructures sportives : garantir des lieux de sport partout sur le territoire et ouvrir les écoles aux associations sportives

Nous voulons garantir une répartition équitable des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire afin de pouvoir offrir la possibilité à un maximum de jeunes de s'épanouir en pratiquant le sport de son choix.

Concrètement

De nouveaux moyens financiers seront dégagés pour rénover les infrastructures sportives et en créer de nouvelles dans les zones du territoire encore non couvertes. Les partenariats entre les établissements scolaires et les associations sportives seront renforcées afin de mettre à disposition des infrastructures scolaires en dehors des heures de cours. Les établissements entrants dans ce processus pourront bénéficier de soutien publics (rénovation, contrats spécifiques pour le personnel…).

Pourquoi ?

- *La pratique sportive est souvent entravée par l'état de vétusté des installations sportives, ce constat est particulièrement marqué dans la pratique de la nage. Le nombre de piscines publiques disponibles n'a jamais été aussi dramatiquement bas. L'explosion des coûts de réalisation des projets et l'inertie du Gouvernement bloquent de nombreux projets, d'autres étant même abandonnés.*
- *La pratique du sport de manière collective ou individuelle comporte de nombreux bienfaits tant pour la santé qu'au niveau social, en jouant un rôle d'intégration et de rencontres interculturelles. Il est essentiel de mettre à disposition des installations sportives de qualité pour permettre la pratique du sport.*
- *Beaucoup d'établissements scolaires disposent d'infrastructures sportives dont l'usage s'arrête à la fin de la journée scolaire, il faut optimaliser l'occupation de ces installations en permettant aux clubs sportifs de pouvoir y accéder.*

150

Le nombre de minutes par semaine de pratique de l'activité sportive recommandées par l'OMS

91

Le nombre de piscines publiques opérationnelles en Wallonie en 2023, on en comptait 30% de plus en 2017.

50%

Le taux de subvention de base prévu par l'actuel décret wallon de financement des infrastructures sportives. Avec les éventuels bonus, le taux ne peut dépasser les 70%. Il limite également l'intervention à un maximum de 3 millions d'euros. Avant cette réforme le taux pouvait atteindre 85%.

 # Sport

89. Le sport pour toutes et tous : Renforcer la pratique et la valorisation du sport

Le sport peut être une source d'épanouissement physique et émotionnel pour toutes les personnes, quel que soit leur âge, leur genre, leur condition physique ou leur situation financière. C'est pourquoi nous voulons favoriser un sport accessible à toutes et tous et souhaitons mieux valoriser le sport féminin, développer le handisport et favoriser l'activité physique des personnes âgées.

Concrètement

L'accessibilité financière du sport sera soutenue grâce à des dispositifs d'aide à l'affiliation des personnes moins favorisées dans des clubs sportifs.

La participation des femmes dans tous les sports sera encouragée par des programmes spécifiques afin d'éliminer les obstacles qui peuvent dissuader la participation féminine et de briser les stéréotypes. Les compétitions féminines seront mieux couvertes dans les médias L'accès des femmes à des postes à responsabilités devra être favorisé au sein des fédérations et instances du sport.

L'offre de pratiques sportives accessibles aux personnes en situation de handicap, sera développée pour toutes les déficiences (mentales, physiques et sensorielles). Une attention particulière sera accordée à l'accessibilité des infrastructures et de leurs abords, ainsi que la disponibilité de matériel sportif adapté. La Ligue Handisport francophone bénéficiera d'un financement plus important. Le handisport de haut niveau sera mieux soutenu et médiatisé.

Les initiatives qui encouragent la participation des personnes âgées, en adaptant les programmes sportifs pour répondre à leurs besoins spécifiques et en veillant à la disponibilité d'infrastructures adaptées, seront également mieux soutenues.

Pourquoi ?

- *L'égalité des genres est au cœur de notre démarche. Encourager le sport pour les femmes et les filles permet de briser les stéréotypes.*
- *Le sport, même à un âge avancé, contribue à la santé physique et mentale. Notre engagement envers le développement d'une pratique sportive pour tous les publics repose sur la conviction que le sport peut être un vecteur d'inclusion, de diversité, et de bien-être.*
- *En soutenant le handisport, en promouvant l'égalité des genres dans tous les sports, et en adaptant les pratiques sportives aux besoins des personnes âgées, nous façonnons un paysage sportif où chaque individu, quelle que soit sa situation, trouve sa place*

Chiffres

30 %

Dans les fédérations sportives, 70% des affiliés sont des hommes et seulement 30 % des femmes. Sur 61 fédérations, 48 comptent plus de 50% des membres masculins, et 22 fédérations plus de 75%.

47,7 %

L'écart de pratique sportive entre les filles et les garçons se creuse dès la préadolescence. En cinquième primaire, seulement 47,7% des filles font du sport 3 fois par semaine contre 66,9% des garçons. À l'âge adulte les femmes privilégient le sport dit « libre » tel que le jogging et le fitness, les hommes sont davantage inscrits dans des clubs.

7 %

Les femmes n'occupent que 7% des présidences de fédérations sportives belges, soit 4 fédérations sur 61.

7,8%

On constate une augmentation de la représentation des sportifs handisport, preuve des bons résultats enregistrés ces dernières années : 7,8%, contre 6,2% l'an dernier.

 # Sport # Egalité des genres # Handicap #Aînés

90. De la graine de champion : Augmenter le nombre de sportifs sous contrat

Nous voulons soutenir le sport d'élite. Les athlètes de haut niveau ne sont pas seulement des porte-drapeaux, mais aussi une source d'inspiration pour de nombreux jeunes.

Concrètement

Nous visons à améliorer la performance sportive en augmentant le nombre de sportifs sous contrat. Cette augmentation découle d'un accroissement des budgets de l'Administration générale du sport, de la mise en place de contrats adaptés dès le plus jeune âge, ainsi que le développement d'infrastructures adaptées, notamment pour accueillir les compétitions.

Pourquoi ?

- *Pour mettre en place un sport d'excellence, accessible à toutes et tous, le sport doit attirer le plus grand nombre de praticiens en favorisant la diversité, l'inclusion. Une politique attractive pour le sport doit être mise en place à l'approche de grandes compétitions, en partenariat avec le monde économique et académique, en aménageant les parcours ;*
- *Nos sportifs professionnels jouent un véritable rôle d'ambassadeur dans notre pays. Les sportifs de haut niveau jouent un rôle de locomotive pour le sport francophone en général, mais plus particulièrement pour les plus jeunes. La croissance d'affiliés dans certains sports est « boostée » par nos professionnels ;*
- *Les contrats doivent jouer un rôle incitatif, mais également être adapté à chaque sportif et sportive, en fonction des disciplines. Les contrats ont une durée d'un an, renouvelable dont la rémunération varie en fonction du degré de qualification du sportif (CESS, bachelier, Master) ;*

Chiffres

3

Il existe 3 types de contrats sportifs : les contrats sportifs de haut niveau (SHN), les contrats APE (pour les sportifs de plus de 26 ans) et les contrats ACS (pour ceux résident en Région Bruxelles-Capitale).

77

La Fédération Wallonie-Bruxelles offre un contrat à 77 sportifs de haut niveau pour l'année 2024 à l'approche des Jeux Olympique de Paris.

60-40%

La répartition par genre – 60-40% - reste dans la moyenne des dernières années, ce qui constitue une représentation importante par rapport aux membres des fédérations sportives (70%-30%).

 # Sport

91. Le Papavantage : 30 jours de congé de paternité

Nous proposons d'augmenter le congé de paternité (ou du co-parentalité) afin de favoriser une plus grande égalité des genres. Nous souhaitons également que ce congé soit obligatoire pour que les pères (ou les co-parents) puissent les prendre sans craindre de conséquences professionnelles négatives et pour réduire les inégalités professionnelles entre femmes et hommes.

Concrètement

Le congé de paternité/co-parent sera allongé à 30 jours et deviendra obligatoire. Ce congé pourra être réparti durant la première année de l'enfant. Il pourrait être allongé de deux semaines par an dès 2025, pour arriver à 15 semaines d'ici 2030, soit un quota de congé identique à celui de la mère. Ce congé pourrait alors être renommé congé de naissance, identique pour la mère et le père, ce qui montrerait l'importance des rôles de chacun des deux parents.

Ce congé sera indemnisé à l'équivalent de 100% du salaire. .

Pourquoi ?

- *Actuellement, les papas sont perçus par le législateur comme ayant un rôle « secondaire ». Leur congé est facultatif alors que le congé de maternité est obligatoire les 9 premières semaines. De plus, les papas qui adoptent ont droit à un congé de 30 jours alors que les autres papas n'ont droit qu'à 20 jours. Il y a là une discrimination entre les papas qui n'est pas acceptable.*
- *Le prix Nobel d'économie 2023, Claudia Goldin, démontre que la parentalité est un facteur clé d'inéquité au sein des couples et un frein pour les femmes dans le monde professionnel car la charge de la famille pèse de manière disproportionnée sur les femmes qui réduisent leur temps de travail.*
- *Un congé égalitaire permettrait de rompre avec les stéréotypes de genre transmis aux enfants et qui véhicule des comportements sexistes. L'Espagne, où le congé de paternité/coparent dure 16 semaines, a montré l'exemple.*

67%

Le nombre de parents favorables à un congé paternité/coparent égalitaire

16 semaines

La durée du congé paternité/coparent en Espagne

50% /80%

De femmes sur le marché de l'emploi au niveau mondial contre 80% d'hommes

 # Egalité des genres # Famille

92. A travail égal, salaire égal : Interdiction des inégalités salariales

Nous voulons supprimer les discriminations salariales entre les femmes et les hommes. Nous proposons de mettre en place un système de transparence des rémunérations, des contrôles effectifs dans les entreprises et une sanction financière adaptée à la taille de l'entreprise.

Concrètement

Nous souhaitons anticiper l'application de la proposition de directive européenne qui prévoit la transparence sur les salaires en 2026. Les employées doivent avoir le droit de recevoir des informations sur leur niveau de rémunération individuel et sur les niveaux de rémunération moyens, ventilées par sexe, pour les catégories de travailleurs accomplissant le même travail. Cela permettra de créer un index de l'égalité femmes-hommes qui évaluera les inégalités entre femmes et hommes dans les entreprises. Le classement des entreprises sur base de cet index sera publié et accessible à toutes et tous. Enfin, un contrôle effectif du respect des règles dans les entreprises sera instauré et pourra conduire à des sanctions financières.

Pourquoi ?

- *Le principe de l'égalité salariale entre femmes et hommes est inscrit dans de nombreux textes législatifs internationaux et belges. Malgré cet arsenal juridique important, cette égalité salariale n'est pas encore une réalité.*
- *L'écart salarial reflète l'inégalité de genre sur le marché du travail. Une partie de l'inégalité peut être attribuée à différents mécanismes cachés, préjugés et stéréotypes, qui conduisent à la ségrégation et à des discriminations fondées sur le sexe.*
- *Le fait d'être plus ouvert sur les salaires permettra plus d'équité entre les travailleurs et plus spécifiquement plus d'égalité entre les salaires des femmes et des hommes.*

Chiffres

9,2%

L'écart salarial au niveau du salaire horaire en défaveur des femmes. Cet écart monte à 23,1% si l'on prend en considération les salaires annuels en raison de la répartition inégale de la durée du travail et à environ 40% si on ajoute les avantages extralégaux.

55-64 ans

L'écart de rémunération augmente avec l'âge et est le plus important dans cette tranche d'âge

2066 : année ou serait atteint l'égalité salariale si rien ne change

47% des Belges n'ont aucun problème à communiquer sur leur rémunération

43,5% - 11% le pourcentage de femmes et d'hommes travaillant à temps partiel, ce qui influence l'écart salarial

 # Egalité des genres # Emploi # Economie

93. Tolérance 0 pour les violences envers les femmes : Protéger les femmes victimes de violences conjugales

Nous voulons que les femmes victimes de violences conjugales soient mieux prises en charge, qu'elles se sentent écoutées et que toute forme de tolérance à l'égard de ces violences soit condamnée. Nous souhaitons assurer aux victimes ainsi qu'à leur famille un environnement bienveillant, sain et sécurisant et une prise en charge avec humanité et sérieux par des membres formés à cet effet de la police et du parquet en application du nouveau Code pénal sexuel qui met le consentement au centre de toutes les infractions à caractère sexuel.

Nous demandons aussi la mise en œuvre rapide des mesures prises dans le plan d'action national de lutte contre les violences basées sur le genre 2021-2025, ainsi que l'élaboration d'un Plan National de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des mineurs. Ce plan doit comporter des volets de prévention, de sanctions effectives à l'égard des auteurs, de protection de ces derniers à l'égard des auteurs, de prise en charge multidisciplinaire avec des professionnels de la santé, de soutien au secteur associatif qui accompagne en 1ère ligne les victimes.

Concrètement

La violence sexiste sera considérée comme un crime en vertu du droit de l'UE, parallèlement au trafic et à l'exploitation sexuelle, pour permettre des définitions juridiques, des normes et des peines pénales minimales communes dans toute l'UE.

Chaque victime sera accompagnée dès l'accueil au sein d'un commissariat de police ou d'un hôpital par des agents formés aux risques psycho-sociaux et aux violences basées sur le genre, notamment pour éviter aux enfants de reproduire les violences ou de devenir eux-mêmes victimes à l'âge adulte et tenter de mettre fin aux cycles de violences conjugales et intrafamiliales. Il sera possible de déposer la plainte à l'hôpital afin d'encourager la dénonciation des faits, comme c'est déjà possible dans les Centres de prise en charge des violences sexuelles dont le nombre doit être accru d'urgence. Le spectre des techniques d'enquête susceptibles d'être utilisées par la police sera élargie. Elle pourra par exemple procéder à des enquêtes de voisinage ou réaliser des autopsies psychologiques.

Des tribunaux comporteront des chambres spécifiques pour les violences intrafamiliales dans lesquelles siègeront des magistrats formés aux risques de récidive, à l'emprise de la victime par l'auteur des violences, aux conséquences subies par les enfants et au besoin de retrouver une sphère familiale apaisée et tranquillisée. Il sera plus facile d'interdire au conjoint violent de résider dans le logement familial. Afin de mieux protéger les victimes, le port d'un bracelet anti-rapprochement pourra être imposée avant, pendant et après une procédure contre un auteur de coups ou d'harcèlement par exemple.

Des lieux spécifiques seront créés pour accueillir les auteurs de violence afin de les accompagner et de les éloigner des victimes sans contraindre celles-ci à quitter leur domicile. Inversement, les femmes qui préfèrent quitter leur domicile pour leur sécurité et celle de leurs enfants, auront accès à des logements sécurisés dont l'adresse est anonyme et où elles bénéficieront d'une aide psychologique, juridique et administrative. Un soutien accru sera accordé aux associations qui accompagnent les auteurs de violences intrafamiliales et les responsabilisent pour un mieux-être des familles et une diminution des récidives. Les professionnels seront encouragés à se former afin de dépister et accompagner spécifiquement les enfants victimes d'abus.

Pourquoi ?

- *Aussi essentielles soient-elles, les relations les plus intimes peuvent devenir toxiques. La violence s'immisce trop souvent au sein du couple et ce sont très majoritairement les femmes qui en sont les victimes. La plupart des féminicides ont d'ailleurs lieu dans le cadre familial. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale.*
- *Chaque année, 40 000 plaintes pour violences conjugales sont enregistrées en Belgique. La réalité est certainement plus grave encore, car de nombreuses victimes ne déposent pas plainte en raison de la lourdeur des démarches de leur crainte de ne pas être crues ou de la peur, de la honte et de la culpabilité.*
- *Très souvent, les enfants victimes ou témoins de violences intrafamiliales les reproduisent plus tard*
- *35 scènes de coups se produisent en moyenne avant qu'une femme subissant des violences conjugales ose se rendre à la police pour porter plainte.*

- *Une femme sur quatre est victime de violence physique et/ou sexuelle au sein du couple (en Belgique 24% pour 22% en Europe)*
- *40 à 49% des femmes depuis l'âge de 15 ans ont subi des violences conjugales d'ordre psychologique: rabaisser ou humilier une femme en privé, à insister de savoir où elle se trouve d'une manière qui va au-delà d'une inquiétude générale, et à se mettre en colère si elle parle avec d'autres hommes*
- *Selon Vie Féminine, en 2018, 70% des plaintes pour des faits de violences sont classées sans suite alors que ces victimes de violences psychologiques et/ou physiques peinent toujours à briser le silence*
- *Une meilleure prise en charge de la victime avec la possibilité de porter plainte dans les hôpitaux et auprès d'agents spécialisés dans le domaine des violences sexuelles permettrait d'aider ces trop nombreuses victimes qui n'osent pas porter plainte.*

Chiffres (choisir parmi les suivants)

8,9% des femmes ont vécu des contacts ou des relations sexuelles forcées avant l'âge de 18 ans. La plupart du temps, l'auteur est un membre de la famille ou une personne de l'entourage proche.

23% de ces victimes féminines mineures n'ont jamais parlé de ces faits à quelqu'un. Les victimes féminines de violence ne portent plainte que dans une minorité des cas (13,9%)

35 scènes de coups se produisent en moyenne avant qu'une femme subissant des violences conjugales ose se rendre à la police pour porter plainte

Une femme sur quatre est victime de violence physique et/ou sexuelle au sein du couple (en Belgique 24% pour 22% en Europe)

40 à 49% des femmes depuis l'âge de 15 ans ont subi des violences conjugales d'ordre psychologique : rabaisser ou humilier une femme en privé, à insister de savoir où elle se trouve d'une manière qui va au-delà d'une inquiétude générale, et à se mettre en colère si elle parle avec d'autres hommes

103 dossiers pour violences au sein du couple (physiques, sexuelles, psychiques ou économiques) sont ouverts… chaque jour par la police fédérale, selon ses statistiques 2020. Qui ne mentionnent pas les attentats à la pudeur, le harcèlement, les féminicides, ni les viols

Selon Vie Féminine, en 2018, 70% des plaintes pour des faits de violences sont classées sans suite alors que ces victimes de violences psychologiques et/ou physiques peinent toujours à briser le silence

 # Egalité des genres # Sécurité # Justice

94. Plus de pouvoir pour l'électeur : renforcer la participation citoyenne et l'importance du vote

Nous voulons renforcer la participation des citoyens à la vie politique pour que leur avis puisse s'exprimer en dehors des périodes électorales. Nous sommes favorables à l'organisation fréquentes de référendums comme en Suisse et à l'ajout, comme en Communauté germanophone, d'une assemblée de citoyens tirés au sort à côté des parlements élus. Nous souhaitons également réformer le système électoral en nous inspirant de l'Allemagne afin de donner plus de poids au vote des électeurs et leur permettre de voter pour des candidats de différents partis ou de l'autre communauté linguistique.

Concrètement

Au niveau fédéral, comme au niveau des Régions et des Communautés, une assemblée citoyenne pourrait proposer de nouveaux textes législatifs et rendre des avis sur ceux qui sont débattus dans les parlements. Ses avis feront l'objet d'un suivi argumenté du Gouvernement et du Parlement. L'assemblée serait composée paritairement de citoyennes et citoyens tirés au sort pour un mandat de deux ans. Des référendums seraient organisés lorsqu'un certain nombre de citoyens, l'assemblée citoyenne tirés au sort ou un Parlement le demanderait. Des garde-fous seraient prévus pour respecter chacune des Régions, ainsi que les droits fondamentaux des citoyens et en particulier de ceux issus des minorités.

Pour chaque élection, l'électeur aurait deux voix. La première lui permettrait de désigner son élu local sur base de circonscriptions où il n'y aurait qu'un seul siège à pourvoir. La seconde voix serait attribuée à des partis présentant des listes de candidats au sein d'une circonscription fédérale. Chaque parti obtiendrait un nombre de sièges proportionnel à la somme des voix récoltées dans les circonscriptions locales et la circonscription fédérale. Ces sièges seraient attribués aux vainqueurs des circonscriptions locales, puis aux candidats fédéraux selon l'ordre de leur liste. Il n'y aurait plus de suppléants, ni d'effet dévolutif de la case de tête dans les circonscriptions locales.

Pourquoi ?

- *Les citoyens ont le sentiment d'être dépossédés de leur pouvoir. Ils ont l'impression que les décisions sont prises en dehors d'eux, selon des procédures opaques, par des élus issus d'un système électoral injuste et par des ministres issus de coalitions qu'ils n'ont pas choisies.*
- *Le fossé entre représentants politiques et citoyens est trop important. Nombreux sont celles et ceux qui pensent que leur voix n'est entendue qu'au moment des élections, tous les cinq ou six ans. Entre les échéances, ils ont la sensation de ne pas exister et subissent bon nombre de décisions sur lesquelles ils n'ont pas de prise. La tenue de référendums permettrait une participation directe des citoyens et de donner lieu à un large débat. Ils incitent aussi les responsables politiques à tenir compte des intérêts de tous les citoyens.*
- *Une assemblée citoyenne tirée au sort permet à des citoyens de faire l'expérience de la délibération politique et d'y apporter son expérience. Cela permet d'entendre des points de vue qui n'ont pas souvent l'occasion d'être exprimés. L'assemblée ne peut cependant avoir de pouvoir décisionnel parce qu'elle n'est pas représentative de l'ensemble de la population.*
- *Les élections restent le mode de participation citoyenne le plus important pour la légitimité des institutions. Or, trop souvent, les citoyens ont l'impression que leur vote ne compte pas et sont de plus en plus tentés de s'abstenir, voire de ne pas se déplacer pour aller voter. C'est pourquoi nous estimons nécessaire de renforcer le pouvoir des électeurs et de favoriser la présence au Parlement d'élus avec un fort ancrage local, tout en préservant un scrutin proportionnel et une représentation de la diversité des opinions politiques. Le système proposé permet également de voter pour un candidat local dans lequel on a confiance, même s'il n'appartient pas nécessairement au parti dont on se sent le plus proche.*

Chiffres

- 2 ans : la durée du mandat des citoyens et des citoyennes qui composeraient l'assemblée citoyenne tirées au sort
- 4 : le nombre de fois que les Suisses ont l'occasion de donner leur avis chaque année
- 2 : le nombre de voix que les électeurs auraient à chaque élection

 # Démocratie

95. Un gouvernement fédéral en six mois : Permettre aux électeurs de choisir entre différentes coalitions s'il n'y a pas d'accord de gouvernement

Les Engagés veulent imposer un délai maximal de six mois pour la formation du fédéral. Si ce délai n'est pas tenu, nous proposons que ce soit les électeurs qui départager les différentes coalitions et décident des partis qui formeraient le Gouvernement.

Concrètement

Si un gouvernement fédéral n'est pas formé au bout de six mois, l'électeur sera invité à retourner aux urnes pour trancher entre différentes coalitions. Les partis se présenteront sur une liste commune avec les autres partis avec lesquels ils souhaitent former une coalition et gouverner. Ces listes de coalition devront comprendre des candidats de partis issus des deux grandes communautés linguistiques. Seuls 30 des 150 sièges de la Chambre seront remis en jeu La totalité de ces 30 sièges iront à la liste de coalition qui aura obtenu le plus de voix dans l'ensemble du pays et seront répartis entre les partis proportionnellement aux scores qu'ils avaient obtenus lors des élections fédérales. Ces 30 sièges s'ajouteront aux 120 sièges restants et devraient permettre à cette coalition de disposer d'une majorité parlementaire.

Pourquoi ?

- *Lors de deux des trois dernières législatures, nous avons assisté à des formations gouvernementales interminables pendant lesquelles les citoyens se sont retrouvés sans gouvernement. Cela a retardé des prises de décisions, la réalisation de projets, les investissements…*
- *Si les présidents de parti ne parviennent pas à se mettre d'accord pendant six mois, ce sont les citoyens qui doivent pouvoir trancher.*
- *Obliger les partis à dire avec qui ils veulent former une coalition est beaucoup plus transparent que de négocier en secret pendant des mois.*

Chiffres

652 : le nombre de jours entre le moment où le Gouvernement Michel a perdu sa majorité et la prestation de serment du Gouvernement Vivaldi

7 : le nombre de présidents de parti qu'il a fallu mettre d'accord pour former le Gouvernement Vivaldi

589 : Le nombre de jours entre la chute du Gouvernement Leterme le 26 avril 2010 et la mise en place du gouvernement Di Rupo. C'est la plus longue période sans gouvernement de plein exercice

 # Démocratie

96. L'Etat fédéral, chef d'orchestre du pays : Donner au Fédéral un pouvoir de coordination

Nous voulons renforcer l'État fédéral et en faire le garant de la loyauté fédérale. Si certaines refédéralisations sont souhaitables dans les domaines exigeant une coordination forte des politiques, nous voulons surtout donner à l'État fédéral un rôle de coordination et de direction stratégique afin d'assurer la cohérence entre les politiques menées. Le Fédéral doit devenir le chef d'orchestre du pays.

Concrètement

Certaines compétences, notamment dans le domaine de la santé, du climat ou de la sécurité routière, seraient refédéralisées. Pour les compétences imposant une coordination entre les entités fédérées, l'État fédéral pourra fixer dans les lois spéciales des objectifs-cadres contraignants (en matière de réduction des déficits publics, de taux d'emploi, de réduction de CO2…) et des normes (budgétaires, sociales, fiscales…). Les Régions et les Communautés devraient respecter ces objectifs mais pourraient choisir la manière de les atteindre. Si les entités fédérées n'atteignent pas ces objectifs, l'État fédéral pourra se substituer à elles et prendre des décisions à leur place, mais à leurs frais.

Pourquoi ?

- *Notre système fédéral et ses différentes réformes entraînent un éclatement des compétences et des processus parfois difficiles à comprendre. Cette incompréhension engendre inévitablement un éloignement du citoyen de la chose publique.*
- *Le manque de concertation et de coordination entre les différents gouvernements nuit fortement à l'efficacité des politiques publiques. Cela crée aussi un sentiment de déresponsabilisation. Comme tout le monde est toujours un peu compétent, personne ne l'est jamais complètement et il est toujours possible de défausser sa responsabilité sur quelqu'un d'autre*
- *Le Fédéral est le garant du respect de nos obligations internationales et de la loyauté fédérale, mais ne dispose pas actuellement de réel moyen de s'assurer de la coopération des entités fédérées.*

Chiffres

7 : Le nombre de gouvernements différents dans le pays.

 # Démocratie

97. La politique n'est pas une carrière : Limiter le cumul des mandats dans le temps et revoir le financement des partis

Nous souhaitons limiter le nombre de mandats qu'un élu peut exercer dans afin de favoriser le renouvellement des parlements et la présence au Parlement de personnes ayant d'autres expériences professionnelles. Nous voulons également revoir le mode de financement des partis afin d'éviter que les partis les plus importants soient avantagés financièrement.

Concrètement

Un parlementaire ne pourrait pas réaliser plus de trois mandats complets. Chaque élu siégerait au maximum pendant quinze années sur l'ensemble de sa vie. Une fois, cette limite atteinte, il pourrait terminer le mandat en cours. Un ministre ne pourrait lui pas exercer plus de deux mandats complets.

Tous les partis démocratiques qui se présenteraient aux élections fédérales/régionales/communautaires et soutenus par au moins 50 000 citoyens disposeraient d'un financement minimal identique pour financer leurs campagnes électorales. Après les élections, chaque parti ou mouvement bénéficierait d'une dotation de fonctionnement liée à la taille du groupe politique dans les différents parlements.

Pourquoi ?

- *Entrer en politique doit rester un engagement citoyen au service de projets collectifs, non une carrière que l'on embrasse.*
- *Les partis politiques disposent de dotations publiques importantes. Elles sont essentielles afin qu'ils ne soient pas dépendants de financements privés de groupes qui pourraient en attendre une contrepartie. Mais certains partis ont aujourd'hui accumulé des réserves faramineuses qu'ils investissent parfois dans des activités sans lien avec la politique. C'est en particulier le cas des partis qui ont de nombreux élus. Ces réserves leur donnent aussi un avantage au détriment des partis émergents. Ils peuvent notamment financer plus facilement des campagnes de communication ou sponsoriser leurs contenus sur les réseaux sociaux. Ce n'est pas parce que l'on a gagné l'élection précédente que l'on doit être avantagé pour l'élection suivante. Nous voulons mettre fin à ces privilèges et travailler à plus d'équité et de transparence.*

Chiffres

3 Le nombre maximal de mandats qu'un parlementaire pourrait exercer. Pour les ministres, nous proposons que ce soit deux mandats maximums.

34.323.874,47€ : les dotations publiques par parti en 2021

+/-134 millions € : le patrimoine net des partis politiques en 2020 selon la RTBF

 # Démocratie

98. Moins de Ministres, moins de Cabinets : Réduire le nombre de ministre et supprimer progressivement les cabinets

Nous voulons réduire le nombre de ministres et mettre fin aux cabinets ministériels pléthoriques afin de rendre à l'administration son rôle, de la responsabilisant, en la motivant et en la dépolitisant.

Concrètement

Les gouvernements des entités fédérées seraient limités à 5 ministres. Celui de la Communauté française serait composé de deux ministres de la Région wallonne et deux de la Région bruxelloise et être présidé par le Ministre-président wallon pendant une moitié de la législature et par le Ministre-président bruxellois durant l'autre. Les cabinets seront progressivement supprimés et remplacés par une cellule stratégique restreinte à quelques collaborateurs directs. Le numéro 1 de chaque administration sera choisi en début de législature par le ministre, tandis que le reste de l'administration sera dépolitisée.

Pourquoi ?

- *Les gouvernements comprennent trop de ministres qui ont souvent trop peu de compétences. Cela conduit à un éclatement des responsabilités et un manque de coordination. Cela favorise aussi une hausse des dépenses publiques, chaque ministre voulant disposer d'un budget lui permettant de développer des politiques nouvelles.*
- *Aujourd'hui, les cabinets sont hypertrophiés et les administrations souvent démotivées. La taille des cabinets est "justifiée" par la politisation et la faiblesse des administrations. La démotivation de l'administration est expliquée par la confiscation d'une partie de son rôle et de ses membres par les cabinets. Cette situation est préjudiciable aux citoyens et à la bonne gestion, notamment parce que les cabinets sont souvent plus préoccupés par la prochaine échéance électorale que par le moyen ou le long terme et parce qu'ils ne disposent pas de la même expertise que l'administration.*
- *L'administration doit retrouver un rôle de prospective, de proposition et d'exécution de la politique décidée avec elle. L'administration doit se sentir respectée dans son expertise, tandis que le politique doit pouvoir faire confiance à une administration dépolitisée.*

Chiffres :

48 : Le nombre de ministres et secrétaires d'Etat en Belgique

28 : ministres et secrétaires d'Etat francophones (GW : 8, GFWB : 5, GBXL : 3 +2, GFED : 7+3) à comparer avec les 20 ministres et secrétaires d'Etat flamands (GVL : 9, GFED :8 et GBXL :3)

81 : Le nombre de membres du cabinet du Ministre-président Bruxellois

50,5 : le nombre moyen d'ETP pour un cabinet wallon

46,4 : nombre moyen d'ETP pour un cabinet de la FWB

37,4 : nombre moyen d'ETP pour un cabinet fédéral.

 # Démocratie

99. De l'argent pour les communes : Assurer le financement des communes et des zones de secours

Nous voulons soutenir le financement des communes en transférant le régime de pension des agents locaux vers le régime de droit commun par l'arrêt de la statutarisation. Quant aux zones de secours, nous souhaitons pérenniser le transfert du financement communal vers une autre autorité et que l'autorité fédérale assure enfin son rôle base régalien en les finançant adéquatement.

Concrètement

Afin de financer les pensions des futurs fonctionnaires statutaires locaux, le recours à la contractualisation deviendra obligatoire pour les futurs recrutements (à l'exception de fonctions particulières régies par des règles spécifiques, tels les policiers, pompiers et directeurs généraux locaux) ? Cela permettra à moyen terme de transférer la quasi-totalité du régime de pension de ces agents vers l'ONSS. La hausse temporaire de cotisation de responsabilisation sera intégralement prise en charge par l'autorité fédérale et les Régions.

Concernant les zones de secours, nous concrétiserons le transfert de 100% du financement communal des zones de secours vers une autre autorité publique. Nous indexerons automatiquement les dotations fédérales aux zones de secours et nous prévoirons un véritable financement fédéral des zones de secours à hauteur de 50% de la dotation globale.

Pourquoi ?

- *Belfius estime que la cotisation de responsabilisation (qui s'ajoute aux cotisations de base, elles-mêmes déjà majorées) à charge de l'ensemble des communes, provinces et CPAS wallons devrait passer à 143 millions EUR en 2019 à plus de 625 millions EUR en 2027 ; c'est infinançable. Le Plan Oxygène n'a apporté aucune solution pérenne en la matière ;*
- *Selon l'Union des villes et communes de Wallonie, le financement des pensions statutaires locaux est condamné à brève échéance. Ainsi, la facture de pensions statutaires totale pour les entités locales s'élèvera à au moins 100 % du coût réel de leurs pensions statutaires d'ici à 2028.*
- *L'autorité fédérale ne finance, factuellement, que presque 20% des services incendies. Sur les 80% restants, l'Union des villes et communes de Wallonie estime, sur base des budgets 2023, qu'environ 123 millions sont à charge des provinces ; le reste (environ 273 millions) est encore à charge des communes et ne cesse d'augmenter… La promesse d'un financement fédéral des zones de secours à hauteur de 50% des dotations n'a jamais été tenue ;*

625 millions

La cotisation de responsabilisation à charge des communes, provinces et CPAS en Wallonie en 2027 selon Belfius

20%

La part réelle du financement global des zones de secours assurée par l'autorité fédérale en 2023

121 millions

Le montant inscrit au budget 2023 par l'ensemble des provinces wallonnes pour le financement des zones de secours

 # Pouvoir locaux

100. Un jugement ordinaire en un an : Réduire l'arriéré judiciaire

Nous voulons réduire l'arriéré judiciaire et tendre à ce que les jugements dans les affaires « ordinaires », tant dans les matières civiles que dans les matières pénales, soient rendus dans un délai de principe d'un an.

Concrètement

L'arriéré judiciaire est lié au manque de moyens budgétaires et humains de la justice ! Le budget de la justice doit être porté à 1 milliard d'ici 2030 et les 258 magistrats manquants par rapport aux cadres légaux (2355/2613) doivent être engagé. Il faut aussi revoir ces cadres : la Belgique a presque 2x moins de magistrats (13/100.000 habitants) que la moyenne européenne (22/100.000 habitants), pour 3x plus d'affaires civiles… Une fois les cadres remplis et revus, des mesures visant à accroître l'efficacité de la Justice devront être prises. Nous reverrons alors les procédures civiles et pénales afin d'éviter les temps morts et de permettre que les affaires les plus simples puissent être tranchées dès l'audience d'introduction.

Pourquoi ?

- *En Belgique, la plupart des justiciables doivent attendre des années pour obtenir un jugement dans un litige, en particulier à Bruxelles. La Belgique a été condamnée à plusieurs reprises pour la lenteur de sa justice !*
- *Le problème du dépassement du délai raisonnable trouve son origine dans le manque de moyens alloués à la Justice et le manque criant de magistrats, mais également dans le manque de rationalisation de certaines procédures en première instance. Il faut remédier à cela !*

13,23

Le nombre de juges en Belgique pour 100.000 habitants alors que la moyenne européenne est de 22,20 pour 100.000 habitants.

7,26

Le nombre de procureurs en Belgique pour 100.000 habitants alors que la moyenne européenne est de 15,22.

258

Le nombre de magistrats à recruter pour respecter la loi (les cadres).

2040

L'année de fixation décidée par la Cour d'appel de Bruxelles dans une décision du 18 octobre 2023 en matière fiscale.

#Justice

101. Moins de récidives : Préparer la réinsertion dès le prononcé de la peine

Nous voulons limiter le risque de récidive. La prison est l'ultime remède mais quand une peine est prononcée, il faut un meilleur accompagnement en prison dès le premier jour pour préparer la réinsertion.

Concrètement

Le recours à des peines alternatives à la prison, telles que les peines de travail et les probations (des mises à l'épreuve), sera stimulé et accompagné de l'engagement du personnel nécessaires, notamment 150 assistants de Justice supplémentaires. Le passage par des plus petites structures de détention sera favorisé pour éviter de mélanger les petits délinquants avec les grands criminels, ainsi que pour permettre une meilleure transition entre la prison et la société. L'intégration par le travail des détenus sera renforcée lorsque c'est adéquat. L'encadrement au niveau du personnel pénitentiaire et l'accompagnement psycho-social sera revu afin de disposer d'un personnel suffisant dont la mission première sera d'encadrer le parcours de détention et de préparer à un parcours de réinsertion du détenu.

Pourquoi ?

- *Investir dans un véritable accompagnement des détenus par des professionnels dès le premier jour de la détention est un investissement humain qui peut amener un effet retour important tant dans le parcours individuel des détenus que globalement pour limiter le nombre de récidives et donc de détenus à charge de la société.*
- *Un détenu qui sort plus dangereux qu'il n'est entré, c'est un échec pour l'Etat de droit et un danger pour ses victimes potentielles.*

60%

Le taux de récidive dans notre pays

2 ans

Un détenu sur 4 récidive dans les 2 ans

+ de 55.000€

Le coût annuel d'un détenu

#Justice

102. Se sentir en sécurité : Engager 3.684 policiers supplémentaires

Nous voulons que chaque citoyenne et chaque citoyen se sentent en sécurité en rue et puissent faire appel à la police lorsqu'ils en éprouvent le besoin. Cela demande d'augmenter les effectifs de la police intégrée.

Concrètement

Nous proposons de remplir les cadres de la police intégrée et d'engager ainsi 3.684 policiers supplémentaires. Ce nombre tient compte du déficit en personnel à la police fédérale (2.158) et à la police locale (1.526).

Pourquoi ?

- *Les effectifs au sein de la police intégrée ont fondu au fil des années.*
- *Pour relever les défis liés aux nouveaux phénomènes de criminalité (grande criminalité, narco-trafic, cybercriminalité, terrorisme), la Police fédérale doit absolument pouvoir remplacer les policiers qui partent à la pension et remplir les cadres des effectifs.*

3.684

- C'est le déficit en personnel à la police intégrée calculé par la police fédérale. Il est réparti comme suit :
    - 2.158 à la police fédérale ;
    - 1.526 à la police locale.

1.400

- C'est le nombre de policiers qui partent chaque année à la pension.

1.600/an

- C'est l'effort de recrutement fixé dans l'accord du gouvernement mais qui n'a pas été atteint.

 # Sécurité

103. La police, cela se respecte : Lutter contre les violences à l'égard de la police

Nous voulons combattre les violences à l'encontre des policiers afin que ceux-ci se sentent respectés et puissent exercer leur mission essentielle pour tous de manière apaisée.

Concrètement

Tout fait de violence avérée à l'encontre de policiers doit recevoir rapidement une réponse pénale adaptée notamment par le biais d'une procédure accélérée, et que les victimes puissent bénéficier de toutes les aides utiles (assistance en Justice, aide psychologique, etc.).

L'outil MISI - Melding Incidenten Signalements Incidents - qui sert à enregistrer les faits de violence contre et par la police doit être amélioré pour permettre d'obtenir des chiffres plus précis.

En termes de prévention, une campagne médiatique de sensibilisation relative à la violence à l'encontre des policiers et des membres des services de secours à destination des particuliers doit également voir le jour.

Pourquoi ?

- *En 2021, la justice enregistre plus de 8.000 faits de violence à l'égard de nos policiers. Ces faits sont inacceptables et doivent faire l'objet de poursuite.*

8.400

- C'est le nombre de procès-verbaux enregistrés pour violences à l'égard de policiers en 2021.

 # Sécurité

104. La parole aux victimes : Une meilleure prise en charge des victimes

Nous voulons une meilleure prise en charge des victimes dans les procédures judiciaires ainsi que des réparations à la hauteur des dommages subis, notamment pour les victimes d'actes de terrorisme. Un système judiciaire respectueux des personnes doit placer les victimes en son centre.

Concrètement

Le nombre de plaintes de victimes classées sans suite faute de moyens, devra être réduit de 50% grâce à l'augmentation des moyens de la justice et au remplissage des cadres légaux dans la magistrature notamment (voy. proposition jugement en un an – renvoi au lien). Le développement de cabinets multidisciplinaires qui regroupent des avocats, des psychologues et des assistants sociaux sera soutenu afin d'offrir une solution globale aux victimes qui ont également besoin d'aides sociales ou psychologiques.

Une prise en charge adéquate des victimes sera assurée tout au long de la procédure judiciaire. Des chambres composées de magistrats spécialisés, notamment en matière de violences intrafamiliales et en matière de cyberharcèlement, seront créées afin que les récits des victimes puissent être mieux compris et appréhendés et que les mesures adéquates propres à ces violences puissent être prises, comme des mesures anti-rapprochement, l'interdiction de résider dans le logement familial.... (voy. proposition tolérance 0 violences envers les femmes – renvoi au lien)

Les victimes auront la garantie de bénéficier d'une réparation plus importante. Le plafond de l'aide financière pour les victimes d'actes intentionnels de violence sera notamment doublé et passera à 300.000€. Un fonds d'État sera mis en place pour indemniser rapidement les victimes d'actes de terrorisme. L'Etat se retournera ensuite contre les débiteurs (auteurs, assureurs, SPF pensions, etc.) pour récupérer les montants versés.

Pourquoi ?

- *Un modèle judiciaire qui se concentre sur l'auteur en délaissant la victime n'est pas un modèle fécond et encourage la défiance citoyenne envers le monde judiciaire.*
- *Une meilleure prise en charge des victimes permettrait qu'elles n'aient plus peur de porter plainte, que leurs intérêts et besoins soient mieux pris en compte au cours de la procédure judiciaire et qu'une réparation digne soit prévue.*
- *Une meilleure prise en compte des intérêts et besoins de la victime, par des magistrats formés et sensibilisés aux enjeux des violences vécues et aux mesures à prendre pour sanctionner et prévenir ces violences, permettrait d'apporter les véritables solutions dont les victimes ont besoin.*
- *Une meilleure réparation pour les victimes d'actes intentionnels de violence, en assurant une aide suffisante et accessible, en particulier en ce qui concerne les victimes d'attentat.*
- *Les auditions des victimes au procès des attentats ont signalé à quel point le système actuel de recours aux assurances est difficile à vivre pour elles. Par ailleurs, la mise en place d'un fonds d'Etat vise à exécuter les recommandations de la commission « attentats ».*

Chiffres

50% C'est le pourcentage de classement sans suite que nous voulons supprimer pour que les plaintes des victimes ne restent pas lettre morte.

40.000 (et le reste…) C'est le nombre de plaintes pour violences conjugales enregistrées en Belgique, qui ne reflète toutefois pas la réalité car de nombreuses victimes ne portent pas plainte faute de structures adaptées.

300.000€ C'est le montant – qui correspond au double du montant actuel - que nous proposons comme plafond de l'aide financière pour les victimes d'actes intentionnels de violence.

#Justice

105. Les moyens d'agir : Lutter plus efficacement contre le trafic de drogue

Nous voulons renforcer la capacité d'action de la police judiciaire fédérale afin qu'elle puisse mener la guerre aux milieux de la drogue.

Concrètement

La police judiciaire pourra recourir à des techniques spéciales (procédures d'infiltration, méthodes de recherches spéciales, utilisation de provocation policière…) pour lutter contre la criminalité organisée, sous la surveillance étroite de magistrats et d'organismes de contrôle indépendants.

Pourquoi ?

- *Magistrats et policiers tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences notamment en termes de sécurité du trafic de drogue qui sévit en Belgique. Nous assistons en effet à des scènes de violence sans précédent entre les trafiquants : tirs de kalachnikovs sur les façades, représailles, violences, scènes de tortures, etc… Nous devons donc mener la guerre aux trafiquants de drogue.*
- *Malgré des saisies record, la cocaïne reste disponible sur le marché européen avec un prix qui n'augmente pas. Ce qui signifie qu'il y a suffisamment de cocaïne qui rentre sur le territoire européen notamment via le port d'Anvers*.

116 Tonnes

- C'est la quantité de cocaïne saisie en 2023 en Belgique.

10-20%

- Selon l'OCDE, on saisit seulement 10-20% de la marchandise qui rentre.

 # Sécurité

106. Ok, Grand frère : Développer le recours aux « grands frères et grandes soeurs » pour favoriser un climat apaisé dans les quartiers

Nous voulons améliorer la cohésion sociale en créant une plus grande inclusion de la population et en faisant appel à une plus grande participation des citoyens et citoyennes – les grands frères et les grandes sœurs – pour sensibiliser les jeunes de certains quartiers à la paix et à la gestion pacifique des conflits.

Concrètement

Nous proposons de développer le recours aux « grands frères et grandes soeurs » pour favoriser un climat plus apaisé dans les quartiers. Il s'agit d'une forme de participation citoyenne à la gestion de conflit. L'idée est de faire appel à la société civile et plus particulièrement aux jeunes issus de leur propre quartier pour apaiser les conflits au sein des quartiers et de favoriser la création ou le rétablissement des liens des liens entre les communautés de quartier et les instances de gouvernance locale.

Dans un premier temps, nous mettrons en place un projet pilote et l'évaluerons avant d'éventuellement en généraliser l'implémentation.

Pourquoi ?

- *Il n'est pas toujours nécessaire de recourir aux forces de l'ordre lorsqu'il y a des soucis avec des jeunes de quartier. Pour apaiser les tensions, le recours aux grands frères et grandes soeurs peut également constituer une solution non violente. Ces grands frères et grandes soeurs, connaissent les codes et pourront trouver plus facilement les mots justes qui peuvent parfois faire défaut auprès des représentants des diverses institutions (policiers, gardien de la paix…). Leur intervention sera susceptible d'être également mieux acceptées parce que venant de quelqu'un dans lesquels les jeunes se reconnaissent.*
- *Cela consoliderait la capacité de communication entre les différents intervenants et renforcerait la réduction des inégalités en contribuant à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien de tous: le VIVRE ENSEMBLELors de grands évènements sportifs, par exemple, des membres de familles issues de certains quartiers ont constitué des chaînes humaines. Cette participation citoyenne a permis d'éviter l'escalade de la violence entre jeunes et policiers.*
- *Le respect de l'aîné est souvent une valeur profondément ancrée chez certaines populations de certains quartiers à difficulté. Un grand frère ou une grande soeur gagnerait rapidement le respect et l'attention de ces jeunes.*

Chiffres

Violence ?

Pays dans lequel l'initiative existe ? Impact que cela eu ?

Associations promouvant l'initiative ?

 # Sécurité

107. Soigner les dépendances : Privilégier une approche sanitaire de la consommation de drogue

En matière de stupéfiants, l'interdiction pénale de la consommation nous paraît contre-productive. Réprimer les consommateurs engendre la stigmatisation, l'exclusion sociale et favorise l'entrée dans la délinquance. De leur côté, les forces de l'ordre peinent à comprendre pourquoi elles doivent se mobiliser sur la lutte contre le cannabis, sachant que le pouvoir judiciaire n'en fait pas une priorité. Nous pensons qu'il serait souhaitable de privilégier une approche plus sanitaire des dépendances et d'offrir un accompagnement humain et sanitaire au consommateur dans le cadre des politiques de santé publique, tout en évitant la banalisation de la consommation.

Concrètement

La prévention de toute drogue, y compris l'alcool, et l'accompagnement de ceux qui consomment sera privilégiée par rapport à la répression. La consommation du cannabis sera dépénalisée afin de faire passer ces consommateurs du Code pénal au code de santé publique. Afin de lutter contre les trafics et les réseaux clandestins et de réduire le risque de glissement des consommateurs vers la délinquance, une production de cannabis étatique officielle sera préconisée. Elle permettra un meilleur contrôle et un accompagnement, un encadrement et une limitation de la consommation. Toute autre forme de vente et de production de drogue sera sévèrement réprimée.

La prévention, l'information et les besoins en santé sera mieux financée avec l'argent provenant de la vente du cannabis. Les capacités de l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies pour mener des actions de formation seront renforcées et le transfert de ses connaissances aux professionnels confrontés au problème lié à la drogue sera facilité.

Pourquoi ?

- *La répression engendre la stigmatisation et l'exclusion sociale. De nombreuses personnes en situation de dépendance n'osent pas demander d'aide de peur d'être condamnées. Stigmatiser les consommateurs pour un comportement qu'ils ne peuvent contrôler favorise l'entrée dans la délinquance*
- *Tant que la production, la vente et la consommation des drogues ne sont pas encadrées légalement, il est très compliqué de les contrôler. L'illégalité de la production et de la vente, pour le cannabis, ainsi que de la consommation pour être autres drogues, empêchent tout contrôle sur les produits en circulation. Décriminaliser les drogues permettrait à l'Etat d'avoir un droit de regard sur un marché jusque-ici clandestin et d'y assurer la traçabilité des produits sur toute la chaîne, du producteur au consommateur.*
- *La clandestinité de la consommation de drogues illégales constitue un facteur aggravant de la situation sanitaire des consommateurs problématiques. Les conditions de consommation, spécialement par injection, conduisent au développement de pathologies graves qui pourraient être évitées. De plus, il est possible d'éviter de graves conséquences en contrôlant la qualité des drogues.*
- *Le Portugal a décriminalisé l'usage de toutes les drogues en 2001, assortissant cette mesure d'un renforcement de la prévention, de la réduction des risques et des soins aux consommateurs qui ont un usage problématique. Cette politique audacieuse, sur laquelle on a un recul de vingt ans, engrange des résultats positifs et n'a pas provoqué d'explosion de la consommation de stupéfiants.*

<u>Chiffres</u>

- **x2** : La consommation est en augmentation : il a doublé entre 2001 et 2018 passant 10,7% à 22,6%.
- **½** : la part des détenus condamnés pour des infractions en lien avec la drogue
- **6** : Le nombre d'overdoses mortelles est divisé par 6 au Portugal suite à la décriminalisation de la consommation de drogues

 # Sécurité # Justice # Santé

108. L'Union fait la force : Vers une véritable Défense européenne

Afin que l'Union européenne devienne une puissance géopolitique et un acteur de sécurité au niveau international, nous souhaitons bâtir une véritable Défense européenne commune à la hauteur des enjeux du XXIe siècle.

Concrètement

Un poste de Chef de la Défense de l'UE sera créé. Il sera chargé de la mise en œuvre de la politique de défense européenne. L'Union européenne se dotera d'un véritable quartier général de l'UE, capable de planifier et de diriger les opérations militaires de l'UE. L'effort de défense belge sera porté à hauteur de 2% du PIB, tandis que la défense européenne disposera d'un budget propre correspondant au minimum à 0,5% du PIB européen et sera progressivement plus ambitieux. La base industrielle et technologique de défense européenne, actuellement trop fragmentée et fonctionnant sur une base nationale, sera restructurée notamment par le biais d'une conditionnalité des financements européens.

Pourquoi ?

- *L'UE est actuellement incapable d'assurer seule la défense de son propre territoire et de ses intérêts ainsi que la paix dans le monde notamment aux marges de l'Europe. Elle accorde par conséquent la priorité politique à l'OTAN, dominée par les États-Unis.*
- *Pourtant, les pays membres de l'UE possèdent la deuxième armée du monde en termes d'effectifs derrière la Chine, ainsi que le troisième budget militaire de la planète derrière les États-Unis et la Chine.*
- *Dépendante du lien transatlantique tant opérationnellement que matériellement pour la plupart de ses opérations, l'UE gère mal ses budgets et ne standardise pas suffisamment ses systèmes d'armement, faute d'une véritable défense européenne intégrée. Ce manque de défense européenne intégrée coûte 26 milliards d'euros.*
- *Cela se traduit par son incapacité à soutenir militairement l'Ukraine de manière durable (ex : engagement de fournir un million de munitions d'ici le printemps 2024 en passe d'être non tenu) faute d'une base industrielle et technologique structurée au service d'une véritable Europe de la Défense.*

Chiffres

26 milliards d'euros : c'est de montant gâché chaque année à cause des duplications et surcapacités dues à l'absence d'une politique de défense européenne intégrée

1,6% : c'est le pourcentage du PIB consacré en moyenne au budget militaire par les États membres de l'UE, contre 3,5% pour les États-Unis et 4,1% pour la Russie.

18% : c'est le pourcentage de programmes de défense menés en coopération entre États membres de l'UE, soit moins de 1/5e du total des investissements dédiés en matière militaire.

 # Europe # Défense

109. Un président pour l'Europe : Vers une véritable Europe fédérale

Nous voulons instaurer une véritable Europe fédérale avec l'élection d'un Président de l'Union européenne au suffrage universel. Son élection, sanctifiée par le peuple européen, apportera une légitimité nouvelle au Président élu au sein d'un système institutionnel plus démocratique, et renforcera l'incarnation politique de l'Europe sur la scène internationale.

Concrètement

Le Président de l'UE sera élu au suffrage universel, chef d'un véritable gouvernement européen en lieu et place de la Commission européenne actuelle. Le Parlement européen, en tant qu'organe représentant les citoyens européens, disposera d'un droit d'initiative législative propre. La moitié des membres du Parlement européen seront élus sur des listes transnationales portés par des partis politiques européens.

Pourquoi ?

- *Partisans du fédéralisme européen, nous souhaitons le renforcement de l'intégration européenne en vue d'établir une véritable démocratie parlementaire supranationale.*
- *Actuellement, les élections européennes ne sont pas portées par un débat européen, mais sont plutôt la somme de 27 débats, 27 campagnes électorales et 27 résultats nationaux.*
- *Ces mesures nécessaires permettront de créer un espace politique et civil européen afin de donner corps à une véritable démocratie européenne.*
- *« Quel numéro de téléphone pour appeler l'Europe ? » ironisait Kissinger. En se dotant d'un Président élu au suffrage universel, l'UE répondra à cette question existentielle en s'incarnant dans un unique visage pour sa politique intérieure et extérieure.*

Chiffres

1 : l'unique visage qui incarnera l'Europe sera le président élu au suffrage universel direct par les citoyens européens

50% : le nombre de membres du Parlement européen élus par le biais des partis politiques européens après la mise en place des listes transnationales pour les élections européennes

27 : le nombre d'espaces publics nationaux qui se transformeront en 1 unique espace public européen à l'occasion des élections européennes.

 # Europe

110. Une Europe maître de son destin : Garantir l'autonomie stratégique de l'Europe

Nous voulons renforcer l'autonomie stratégique de l'Union européenne dans six secteurs-clés : la santé, l'énergie, le numérique, la sécurité alimentaire, l'industrie et la défense. L'Europe doit sortir de sa dépendance envers, notamment, les Etats-Unis, la Chine et les pays producteurs de pétrole.

Concrètement

Un principe de concurrence loyale au sein de l'UE et sur la scène internationale doit être assurée. A cette fin, nous voulons généraliser la logique de réciprocité et mettre fin à l'importation de produits qui ne respectent pas nos normes sanitaires, environnementales et sociales européennes, en incluant des clauses miroirs dans les accords commerciaux et en veillant à consacrer les moyens nécessaires à leur respect.

L'Union européenne doit en outre disposer d'une base industrielle et technologique de défense plus intégrée, durable, innovante et compétitive pour assurer le développement et le soutien des capacités de défense de l'UE et accroître sa capacité à agir avec ses partenaires.

L'émergence de champions numériques européens doit être favorisée. L'Europe a besoin d'acteurs numériques capables de rivaliser avec les industries américaines ou chinoises et de développer des technologies de rupture avec un impact majeur dans le futur, et investir prioritairement dans ces domaines tout en facilitant l'accès aux financements à destination des start-ups innovantes du numérique.

La transition vers les énergies décarbonées doit passer par le développement d'une capacité de production européenne de l'énergie. Cela requiert de coordonner la production, le transport, le stockage et l'utilisation d'énergie au niveau européen et d'assurer l'approvisionnement en matières premières et composants nécessaires pour la transition énergétique (batterie, panneaux solaires, etc.).

L'Union européenne a besoin, pour assurer sa souveraineté sanitaire, d'adopter une stratégie européenne de sécurisation de l'approvisionnement de médicaments et dispositifs médicaux et pour créer les conditions d'une production pharmaceutique de proximité pour les médicaments essentiels.

Pourquoi ?

- *Confrontée à une dépendance énergétique accrue à l'égard de pays instables et peu démocratiques, l'UE explose son empreinte carbone à cause de la délocalisation de sa production et perd de son influence dans les échanges commerciaux nécessaires à sa consommation, mettant en danger ses valeurs.*
- *Originellement associé à la défense, le concept d'autonomie stratégique de l'UE recouvre aujourd'hui l'ensemble des domaines dans lesquels l'UE doit assurer la défense de ses intérêts.*
- *Seule une Europe autonome et souveraine nous permettra de réussir la transition engagée avec le Pacte vert européen, tout en continuant à protéger et promouvoir nos valeurs et nos modes de vie.*

Chiffres clés

58% : le pourcentage de l'énergie disponible dans l'UE, en 2020, produite à l'extérieur de ses frontières

95% : Alors que la Chine hébergeait en 2021 environ 80% de la capacité de production de polysilicium, le matériau nécessaire à la fabrication des modules photovoltaïques, l'Agence internationale de l'Energie estime que cette part pourrait atteindre les 95% dans les années à venir. À noter que 42% de cette matière première chinoise est détenue dans la seule province du Xinjiang, posant également la question des droits de l'homme et du travail forcé des Ouigours.

0 : l'engagement de l'UE – précurseur au niveau mondial - d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, c'est-à-dire de compenser les émissions de gaz à effet de serre par la séquestration du carbone.

 # Europe

111. Ouvert sur le monde : Le multilatéralisme au cœur de la diplomatie belge et mondiale

Nous voulons mettre le multilatéralisme au cœur de la diplomatie belge et de la diplomatie mondiale notamment en jouant un rôle moteur au sein de l'UE et en permettant à l'UE de jouer un rôle majeur sur la scène internationale.

Concrètement

Nous défendons une politique étrangère globale qui mobilise l'ensemble de nos instruments et de nos départements affaires étrangères, défense, coopération ainsi que l'ensemble des niveaux de pouvoir. Cette politique étrangère nationale s'inscrit forcément dans le cadre des priorités de la politique étrangère de l'Union européenne et vise à renforcer les principes de la Charte des Nations-Unies. Nous souhaitons que l'Union européenne dispose d'un siège commun dans toutes les organisations internationales afin d'éviter les cacophonies européennes lors des conférences internationales. Nous voulons réviser le fonctionnement du Conseil de sécurité afin qu'il protège mieux les principes de la Charte des Nations Unies.

Pourquoi ?

- *Inscrire la politique étrangère belge dans le cadre de celle l'UE et s'assurer que l'UE parle d'une seule voix permet d'éviter la cacophonie et de se coordonner plus facilement.*
- *Réviser le fonctionnement du Conseil de sécurité permettra d'éviter que des pays bloquent la prise de décisions et agissent à l'encontre du multilatéralisme.*
- *La Belgique, par son histoire, sa géographie et ses choix politiques démocratiques et multilatéraux a, depuis ses origines, cherché à peser sur l'évolution du monde en faveur de la paix, des libertés et de la prospérité partagée. La Belgique doit retrouver une ambition forte pour que prévalent ses intérêts et ses valeurs.*
- *Droits de l'homme, climat, santé, sécurité, droit international, commerce, migration …. Dans tous ces dossiers le multilatéralisme est en crise. Aujourd'hui l'ordre international basé sur le respect du droit et les valeurs démocratiques est contesté par des puissances telles que la Russie, la Chine, l'Iran et d'autres régimes autoritaires qui veulent redéfinir un ordre international où les relations économiques et politiques seraient basées sur des sphères d'influence, les rapports de force, l'autoritarisme et l'affaiblissement des démocraties.*

72 : c'est le nombre de pays dans le monde qui sont considérés comme des démocraties complètes ou des démocraties imparfaites sur 195 pays.

883 : c'est le nombre de personnes qui ont été exécutées dans 20 pays en 2022, selon Amnesty International, ce qui représente une augmentation de 53 % par rapport à 2021. Ces chiffres ne comprennent pas les exécutions qui auraient pu avoir lieu en Chine, où les données sont moins transparentes.

5 : c'est le nombre des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU en mesure, via leur droit de veto, de bloquer une résolution pourtant adoptée à la majorité par l'Assemblée générale des Nations Unies composée de 193.

15 : c'est le nombre d'agences spécialisées de l'ONU qui s'occupent du multilatéralisme dans des matières spécifiques comme la santé, l'alimentation, le développement, l'éducation…

 # Relations internationales